

- En éditorial, Vincent Prince commente le conflit des postes : une grève qu'on peut encore conjurer (page 4).
- Le ministère de la justice du Québec sera représenté à Montréal par un sous-ministre adjoint (page 3).
- Les avocats mal préparés sont la cause des lenteurs de la justice, estiment les juges (page 3).

Nuageux avec périodes ensoleillées. Averses en soirée. 45 et 65.

Deux obstacles majeurs sont levés

L'activité reprend sur les chantiers

par Gilles Léveillé

Le travail reprend aujourd'hui dans les divers chantiers de construction de Montréal, après trois semaines d'arrêt. Le dernier obstacle majeur au retour a été levé samedi par la conclusion d'une entente patronale-syndicale sur la question du délégué de chantier. Les représentants des unions de métiers de la construction affiliées à la FTQ ont aussitôt recommandé à leurs membres de retourner au travail lundi et, de son

côté, l'organisation du lock-out patronal a invité les employeurs à ouvrir les chantiers.

Comme les ouvriers de la FTQ ont confié à leurs dirigeants un mandat de négociation libre, sur cette question, de l'obligation de tenir des assemblées de ratification, il ne faisait aucun doute hier soir que les syndiqués FTQ suivraient la recommandation de leurs représentants.

Les autres travailleurs impliqués dans le conflit, ceux du Syndicat de la construction de Montréal (CSN), ont décidé hier soir à une assemblée majoritaire, au cours d'une assemblée d'urgence, de retourner au travail et d'interdire ainsi le geste de leurs 20.000 confrères de la FTQ.

La question de leur retour au travail a fait l'objet d'interventions animées; mais très minoritaires avec 4.000

cotisants dans l'ensemble de la main-d'œuvre de la construction à Montréal, le syndicat a senti qu'il ne pouvait se permettre de faire bande à part.

L'entente sur la question du délégué syndical de chantier a été paraphée par les cinq associations patronales à la table de négociation et par le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ). La Fédération du bâtiment (CSN) n'a pas voulu faire de même, se

donnant la journée de lundi pour consulter ses commettants. On se rappelle qu'elle était en net désaccord avec un de ses membres, le syndicat de la construction de Montréal dont elle a dénoncé les dirigeants, MM. Audette et Chartrand, et exigé la radiation. En pratique, c'est cependant la décision des travailleurs de la métropole, par l'intermédiaire de leur syndicat, qui a eu pour conséquence l'unanimité du retour aux chan-

tiers. La clause du délégué de chantier était la seconde de celles qui avaient entraîné l'arrêt de travail. La première, celle de la sécurité syndicale, a été réglée la semaine dernière. Les deux principaux points de litige étant disparus, le travail peut reprendre et la négociation se poursuivre avec plus de sérénité.

Des deux côtés, on a crié victoire. Les

Voir page 14 : L'activité

Une bombe secoue le quartier des affaires

par Normand Lépine

Une bombe a violemment secoué hier matin le quartier des affaires de Montréal. Selon les officiers de police, l'engin était composé de 12 à 15 bâtons de dynamite, soit un des plus considérables qu'ait connus la métropole.

Malgré la force de la bombe, les dommages matériels semblent superficiels. Des centaines de fenêtres ont volé en éclats et on n'a déploré aucun blessé.

La bombe de fabrication domestique avait été déposée à droite de l'entrée principale du Board of Trade Building, situé au 300 rue St-Sacrement dans le vieux Montréal. L'explosion est survenue à 4 heures du matin.

La police a entrepris une enquête pour connaître les origines de l'attentat et les motifs de ses auteurs.

Hier après-midi, les pompiers s'affairaient à nettoyer les rues du quartier où jonchaient une quantité importante de débris de verre. La principale préoccupation de la police, d'autre part, était d'assurer la sécurité des immeubles dont les fenêtres ont volé en éclats; à cause de la grève des employés de la construction, a expliqué un officier de police, le remplacement de ces fenêtres pouvait être retardé.

A l'endroit où avait été déposé l'engin destructeur, le mur de l'édifice a été légèrement troué.

Voir page 14 : BOMBE



Aucune fenêtre du Board of Trade Building n'a résisté à l'explosion d'une bombe hier matin. Une douzaine d'immeubles du quartier des affaires de Montréal ont aussi subi pareils dommages. L'engin avait été déposé à l'extérieur de l'immeuble du 300 rue St-Sacrement, à droite de l'entrée principale sur notre vignette.

Après le retrait des GI's le 30 juin

Saigon continuera de bénéficier de l'appui américain au Cambodge

d'après l'AFP

M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain, a indiqué hier que les Etats-Unis continueraient d'apporter leur aide aux forces sud-vietnamiennes opérant au Cambodge après le retrait des troupes américaines.

Le secrétaire d'Etat a ajouté que le gouvernement américain n'annoncerait pas à l'avance la forme que prendrait cette aide.

"Nous ne nous préoccupons pas du tout de cette question", a répondu M. Rogers à un journaliste qui lui demandait si les forces sud-vietnamiennes res-

teraient au Cambodge après le 30 juin, date limite fixée par le président Nixon pour l'évacuation des derniers soldats américains.

M. Rogers qui a fait ces déclarations à la base aérienne d'Andrews, Maryland, juste avant de prendre l'avion pour l'Europe où il participera au conseil des ministres de l'OTAN à Rome, a déclaré qu'il était d'accord avec les assurances du secrétaire à la défense, M. Melvin Laird, récemment entendues, que les forces de Saigon au Cambodge pourraient compter en particulier sur

l'appui de l'aviation américaine après le 30 juin.

Les propos de M. Rogers coïncident avec ceux tenus en privé ces derniers jours par d'autres membres de l'administration. En revanche ils paraissent en contradiction avec les assurances données par le président Nixon au cours de sa conférence de presse du 8 mai.

A cette occasion, M. Nixon avait déclaré qu'il s'attendait que les Sud-Vietnamiens se retirent (du Cambodge) approximativement en même temps que nous

Voir page 14 : Saigon

Pour résister à Israël

Jomblatt propose d'inviter des troupes arabes au Liban

par André Clot, de l'AFP

BEYROUTH — Les menaces réitérées des dirigeants de Tel-Aviv et les rumeurs qui n'ont d'ailleurs pas reçu pour le moment de confirmation des milieux militaires compétents — de concentrations israéliennes aux frontières du Liban, ont encore accru à Beyrouth le malaise et l'inquiétude.

Les dirigeants libanais craignent avant tout que les fedayine ne se livrent à de nouvelles opérations à partir du territoire libanais contre Israël, ce qui déclencherait sans aucun doute une riposte foudroyante et sans doute encore plus sévère que celles du 12 et du 22 mai. Des déclarations ont été déjà faites, apprenant de bonne source, auprès des leaders palestiniens et, croit-on savoir, le gouvernement libanais envisage de demander aux pays arabes, à la RAU notamment, d'intervenir auprès des organisations palestiniennes pour qu'elles se conforment aux accords du Caire en ce qui concerne notamment les stationnements des fedayine loin des centres habités. On a enregistré cependant avec pessimisme le démenti du Fath aux informations selon lesquelles il aurait désapprouvé l'attentat contre l'autocar israé-

lien. Ce démenti veut dire, estime-t-on à Beyrouth, que les commandos sont décidés à poursuivre leurs opérations quelles que puissent être les conséquences au Liban. Le sud du Liban, disent-ils, est actuellement la zone la plus propice pour attaquer l'adversaire et ils veulent en profiter, en dépit de la vague d'impopularité que l'attaque de vendredi a soulevée à l'étranger et même dans certains secteurs de l'opinion libanaise.

Bien que l'on ne pense généralement pas qu'une attaque israélienne "à froid" soit imminente, les responsables militaires ont adopté, ces deux derniers jours, un certain nombre de dispositions qui n'ont pas été révélées, en vue de parer à toute éventualité. A cet égard, la proposition lancée par M. Kamal Jomblatt, ministre de l'intérieur, demandant au président Charles Hélou d'inviter des troupes arabes à stationner au Liban a fait sensation. Elle a été accueillie avec réserve dans de nombreux milieux. Recevoir des troupes étrangères même arabes, sur le territoire national, dit-on, ouvrirait en fait

Voir page 14 : Liban



Mary Ann Vecchio était au centre d'une des photos les plus saisissantes prises de la violente manifestation à l'université de Kent Ohio. Cette photo la montrait en pleurs, penchée sur le cadavre d'un étudiant qui venait d'être tué par la police. Elle avait fui ses parents il y a quatre mois. Hier cependant elle les retrouvait à l'aéroport de Miami. On la voit ci-haut embrassant sa jeune sœur de 3 ans et tenant le bouquet de roses que lui ont offert ses parents à l'occasion de ces retrouvailles (Téléphoto AP).

LES POSTES

Les négociations au point critique

OTTAWA (CP) — Les négociations visant à éviter une grève du personnel des postes sont entrées hier dans une phase critique: les représentants du gouvernement et ceux du Conseil des unions postales après avoir réglé diverses questions mineures durant quatre jours, ont abordé dimanche les trois grands problèmes cruciaux qui retiennent l'attention du pays, c'est-à-dire les salaires, la durée des conventions collectives et la sécurité d'emploi.

Des premiers signes d'inquiétude sont apparus hier soir alors que les deux chefs négociateurs des postiers, MM. William Houle et Roger Decarie, ne se sont pas présentés à la table des négociations.

Leur absence paraissait inattendue et même inexplicable aux autres membres de la délégation syndicale. "Nous sommes en présence d'un mystère", a fait observer un représentant de la partie patronale.

Rappelons que plus de 70 pour cent des 27.000 employés des postes ont autorisé mercredi dernier la direction de leurs syndicats à ordonner la grève générale si les discussions en cours ne débouchent pas sur un accord. Les négociateurs des deux parties, par mesure d'efficacité, sont convenus de ne rien révéler à la presse sur l'état de leurs pourparlers. Tout au plus, a-t-on appris qu'ils venaient de passer hier à l'examen des trois points cruciaux de leur ordre du jour.

Au sujet des salaires, rappelons-le, les positions des deux parties sont apparemment irréconciliables: les syndicats réclament une hausse horaire de 60 cents en 24 mois tandis que le gouvernement offre une hausse horaire de 41 cents en 30 mois.

Au cours d'une conférence de presse télévisée hier ("Question Period" — réseau CTV), le président du Conseil du trésor, M. Drury, a déclaré que le Conseil des unions postales, par ses revendications salariales cherche à démontrer que la politique anti-inflationniste du gouvernement, qui consiste notamment à limiter les hausses de salaires, ne fonctionnera pas. Mais le gouvernement, a-t-il dit, entend bien résister à toute demande qu'il juge déraisonnable.

Craignant une grève postale, les Canadiens utilisent de moins en moins la poste depuis quelques jours. Un porte-parole du bureau de poste de Toronto constate en effet que le courrier avait diminué du quart avant le week-end.

Le porte-parole n'en fait pas reproche aux citoyens, ceux-ci n'ayant pas

l'assurance qu'une lettre postée samedi ou dimanche arrivera à destination lundi ou mardi.

Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont pris diverses mesures d'urgence pour faire face à la menace de grève. Plusieurs grandes sociétés commerciales ont mis sur pied des systèmes de livraison; un grand nombre de moyennes entreprises retiennent les services de messageries privées.

On aura noté que les chèques d'allocation familiales des mois de mai et de juin ont été postés plusieurs jours à l'avance, les destinataires étant simplement

invités à ne pas les encaisser avant la date indiquée. La direction de la Commission d'assurance-chômage a fait savoir aux bénéficiaires par la presse et la radio que les chèques seraient distribués dans les bureaux à travers le pays.

Des grands magasins comme Eaton's et Simpsons invitent ceux qui passent des commandes postales à recueillir les articles achetés aux magasins plutôt que de les attendre par la poste. La Compagnie de téléphone ne postera pas ses comptes du mois. Seuls les clients qui ont de grosses factures à acquitter recevront leurs comptes par messagers.

À la conférence fédérale-provinciale sur les langues officielles

Québec fera valoir sa situation particulière

Tout indique que le Québec fera valoir sa situation particulière au cours de la conférence fédérale-provinciale sur les langues officielles qui se tient aujourd'hui à Ottawa.

La délégation québécoise, dirigée par le Dr François Cloutier, ministre des affaires culturelles, se propose de réclamer une part généreuse des quelque \$50 millions que le gouvernement central met à la disposition des provinces au titre de sa collaboration technique et financière à la mise en œuvre des recommandations du livre II du Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme, relatives à l'enseignement de la langue seconde dans les établissements scolaires.

A cet égard, le Québec rappellera qu'il ne voit aucune objection à l'initiative fédérale tendant à promouvoir l'enseignement de la langue seconde pourvu que soit respectée sa juridiction exclusive en matière d'éducation.

Mais le gouvernement de M. Bourassa, comme celui de M. Bertrand au cours des précédentes conférences, soulignera que le Québec a déjà consacré au cours des années des sommes considérables à l'enseignement de l'anglais et du français destiné aux francophones et aux anglophones. En toute justice, pour assurer une équitable répartition des sommes qu'Ottawa veut offrir aux

provinces à cette fin, il faudrait donc tenir compte des efforts déjà consentis par le Québec à ce chapitre.

La conférence fédérale-provinciale, qui se tient à huis clos et ne dure qu'une journée, sera présidée par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat et ministre chargé de l'application de la loi des langues officielles.

Dirigée par M. Cloutier, la délégation du Québec sera composée de M. Claude Morin, sous-ministre des affaires intergouvernementales, et de Mlle Thérèse Baron sous-ministre de l'éducation.

C'est en novembre 1969 que le gouvernement fédéral avait proposé aux provinces une aide spéciale pour favoriser l'enseignement de la langue seconde, comme le lui recommandait la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans son deuxième livre. Par la suite un comité ministériel fédéral-provincial s'est réuni pour étudier les modalités de cette formule. Au nom du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, alors ministre des affaires culturelles, avait rejeté le principe même qui sous-tendait la proposition fédérale, c'est-à-dire l'intervention du gouvernement central dans un domaine de juridiction provinciale.

Au cours de la conférence constitutionnelle de décembre 1969, M. Gérard Pelletier avait déposé un rapport sur l'état

Voir page 14 : Québec

Pour créer un précédent

Un péquiste refusera de prêter le serment

Cinq des six députés péquistes, parce qu'ils "sont dans l'obligation de le faire", prêteront le serment d'allégeance à la reine; par contre le sixième, M. Guy Joron, député de Gouin, passera outre à cette exigence "désuète et coloniale" dans le but "peut-être de créer un précédent".

C'est ce qu'a annoncé hier le Parti

québécois dans un communiqué dont voici le texte intégral:

"Le serment d'allégeance à la reine exigé d'un député est un symbole intéressant d'un régime colonial que les Québécois continuent de subir contre leur gré."

"Le parti québécois n'accepte pas ce régime colonial ni les symboles à travers lesquels il se manifeste sans perdre de vue que c'est d'abord et avant tout la situation socio-économique intolérable imposée aux Québécois qu'il importe de changer."

"Face à l'obligation de signer le serment à la reine, certains députés du parti québécois ont demandé un temps de réflexion. Ils en sont arrivés à la conclusion que devant l'alternative de signer une déclaration d'allégeance à laquelle ils ne croient pas pour représenter à l'assemblée nationale 24 pour cent de l'électorat ou de refuser de signer cette déclaration, les rendant ainsi inhabiles à siéger, il leur valait mieux accepter la première."

"En conséquence, cinq des six députés québécois s'inscrivent dans l'obligation de le faire, prêteront le serment d'allégeance à la reine comme l'a déjà fait le

Voir page 14 : PQ

M. Choquette fera personnellement enquête à Bordeaux

M. Jérôme Choquette, ministre de la justice, a déclaré en fin de semaine que le gouvernement fera une enquête dans les ailes psychiatriques des prisons qui relèvent de la juridiction du Québec.

Le ministre a fait connaître cette décision à la suite de la déclaration faite à Ottawa par le solliciteur général, M. McIlraith, au sujet de l'aile psychiatrique de Saint-Vincent-de-Paul où plusieurs détenus se sont suicidés. Un cas de suicide a récemment été signalé à la prison de Bordeaux.

radio / télévision

Mais où diable est passé le zoom?

Par Gilles Constantineau

C'est, signe des temps, à propos d'une mécanique de télévision que le nouveau premier ministre, M. Robert Bourassa, s'est abandonné à l'émotion. L'histoire de la télévision québécoise, de sa naissance à l'heure actuelle, des services de la seule caméra de télévision qui ait jamais été installée de façon permanente en ses murs. Et l'histoire — du moins le soupçonner-on sans oser le dire tout haut — pourrait être entachée de beaucoup d'irrégularité.

La caméra est toujours là en effet, mais quelqu'un (personne ne semble savoir qui, ni quand, ni pourquoi ni comment) l'a dépourvue de sa lentille, un zoom électrique d'une valeur de quelques dizaines de milliers de dollars, équipé pour la télécommande automatique.

Cette caméra, une Philips coule d'un coût de plus de 100.000 dollars, avait été installée par les soins de Radio-Québec, voici deux ans et demi ou trois ans, dans la "salle de conférences de presse" que le premier ministre de l'époque, feu Daniel Johnson, avait fait aménager tout à côté de la salle du Conseil des ministres.

Cette "salle de conférences" paraît elle-même entourée d'un profond mystère qui tient peut-être tout entier au fait que depuis son installation, elle semble n'avoir servi qu'une fois à des fins de télévision. Personne n'en est tout-à-fait sûr, mais le directeur du Journal des débats, l'ancien chroniqueur parlementaire Benoît Massicotte, a informé l'entourage du premier ministre qu'à sa connaissance, elle n'avait été utilisée qu'à une seule occasion, par Télé-Métropole. A quel moment, nul ne sait. S'en souvient avec exactitude.

Peu nombreux, en fait, étaient les journalistes et même les parlemen-

taires qui connaissent l'existence de ce local dont l'aménagement complet avait dû coûter, estime-t-on, près de 250.000 dollars. Sauf, bien entendu, les courriéristes parlementaires, puisque les représentants de leur Association ont rencontré M. Bourassa, voici une dizaine de jours, afin de le prier de rendre la salle utilisable également aux fins de la radio et du cinéma de nouvelles, et de la mettre à la disposition de tous les partis, sans discrimination.

Il avait en effet été décidé, sous Daniel Johnson, que la salle ne servirait qu'aux membres du cabinet (elle avait apparemment été conçue sous le signe de la propagande plutôt que sous celui de l'information véritable). La rumeur veut que quelques mois avant les élections d'avril dernier, M. Jean-Jacques Bertrand ait annoncé l'intention de "dépolitiser" éventuellement toute cette installation dont personne ne voulait manifestement se servir, et que les événements l'aient empêché de donner suite à son projet.

Quant à l'actuel premier ministre, c'est avec empressement qu'il a acquiescé aux requêtes des courriéristes. Il a été convenu qu'on supprimerait une rangée complète de fauteuils, de façon à permettre à des cinéastes d'installer leurs caméras. Il a été entendu également qu'on perfectionnerait l'équipement sonore, pour que tous les journalistes radiophoniques puissent s'entretenir avec la ou les personnes interviewées et capter questions et réponses sur leurs magnétophones sans avoir à quitter leurs fauteuils.

Enfin il a été admis que la salle serait mise à la disposition des chefs de tous les partis de l'Assemblée, et que le parti gouvernemental, et qu'on en autoriserait même l'utilisation par les leaders des corps intermédiaires importants.

Dans la même veine de "libéralisation des rapports" (selon les mots de l'attaché de presse du premier ministre, M. Charles Denis), le chef du gouvernement et le personnel de son cabinet particulier recevaient, quelques jours plus tard, des représentants de réseaux de télévision, question de faire le tour et l'évaluation de l'équipement de la salle.

M. Denis nota l'absence de la lentille et demanda où elle se trouvait. D'une question à l'autre, il se révéla qu'on ne pouvait savoir à même quel budget on avait payé l'aménagement de la salle, qui avait commandé l'équipement, quand la caméra avait servi pour la dernière fois et enfin qu'il avait déboulonné le zoom électrique, ni quand, ni à quelle intention.

Affichant ouvertement sa mauvaise humeur, M. Bourassa fit prier M. Benoît Massicotte de mener une enquête rapide (la salle, dont l'emploi relevait naguère du cabinet du premier ministre, relève en effet désormais du président de l'Assemblée nationale et, par délégation, du directeur du Journal des débats).

Mais la tâche n'était pas si facile. L'installation générale de la salle s'était faite sous les auspices de l'Office d'Information et de Publicité du Québec, à une époque où celui-ci était dirigé par M. Roger Cyr — mais M. Cyr n'est plus à l'OIPQ. Quant à l'installation technique et à son entretien, ils relevaient officiellement d'un haut fonctionnaire de Radio-Québec qui a démissionné il y a plusieurs mois.

De sorte que c'est avec un peu de lassitude que M. Denis déclarait en fin de journée, vendredi, après deux jours de recherches sur la lentille en question: "Je ne sais pas encore si on l'a retrouvée."

En pleine ère d'audio-visuel.

Au nom de la Bible ce n'est pas seulement Jérusalem mais toute la Cisjordanie, c'est-à-dire tout ce qui restait de la Palestine que s'appropriait Israël. Pour mieux s'emparer des terres après avoir chassé les habitants palestiniens, l'armée israélienne rasa des villages entiers, ainsi aux alentours de l'Abbaye de Latroun, les villages de Yalo, Beit-Nouba et Anwas furent intégralement détruits et passés au bulldozer. Plus de la moitié de la petite ville de Qalqilia fut dynamitée. Par de tels procédés Israël a réduit à l'exil plus de deux millions de palestiniens réfugiés dans les pays voisins et "occupés" près de 500.000 arabes restés dans les territoires conquis.

(à suivre)

COMMENT UN PRÊTRE

Suite de la page 5

mas où les Arabes de Jérusalem étaient invités à se faire inscrire pour être transportés en autobus ou en camion jusqu'au pont Allenby pour s'exiler vers la Jordanie. Il fallait au plus vite vider Jérusalem de sa population arabe pour la remplacer par des Juifs. Un journal humoristique israélien pouvait écrire: "Qui veut un logement gratuit? Qu'il vienne à Jérusalem!" Je me souviens de l'étonnement indigné d'un Juif arrivant dans la vieille ville après le 8 juin et constatant qu'il y avait encore des Arabes: "Mais ils sont donc toujours là", s'écria-t-il.

LE MINISTÈRE

Suite de la page 3

ges de ceux qu'on qualifiait autrefois comme faisant partie des classes bourgeoises, de l'élite de la société.

"Maintenant on n'a plus, a dit M. Choquette, nous nous devons de jouer pleinement le jeu de la démocratie et d'accorder à chacun dans les faits et non seulement dans les principes, ceux-ci furent-ils codifiés ou même constitutionnalisés, le droit à une justice actuelle qui soit égale et efficace dans chacun des domaines où elle est appelée à être exercée."

Plus tôt dans la journée, le bâtonnier Claude Gagnon a rencontré les journalistes pour tenter de leur résumer la position des avocats devant les divers problèmes qui les confrontent actuellement et pour faire connaître ses impressions sur le congrès.

M. Gagnon s'est dit assuré que les participants au congrès s'étaient grandement enrichis des communications qui leur avaient été faites et que le Barreau du Québec venait de marquer un pas en avant dans la perception de ses membres des problèmes sociaux actuels.

M. Gagnon a émis des doutes cependant quant à la nécessité des tribunaux d'équité que le ministre Choquette veut instituer. Selon le bâtonnier, quelle que soit la formule adoptée, les causes de moins de \$100 au civil seront toujours plaidées à perte, ne serait-ce que du temps perdu par le demandeur.

Quant à l'assistance judiciaire, Me

Gagnon estime lui aussi que le système ontarien est par trop onéreux mais se demande pourquoi l'administration de la justice ferait figure de parent pauvre. Selon lui, même si l'on faisait encore compter sur le bénévolat des avocats pour assurer l'administration du système d'assistance judiciaire, il serait impérieux que le gouvernement augmente sensiblement ses subventions aux divers bureaux d'assistance judiciaire établis par le Barreau.

Me Gagnon du reste rappelle, dans son discours de fin de congrès, les écrits du premier ministre actuel concernant l'assistance judiciaire et publiés dans le livre "Bourassa-Québec". Il y est écrit en effet: "L'assistance judiciaire élaborée et administrée par l'Etat et le Barreau devrait donc exister dans toutes les régions de la province."

LA COUR

Suite de la page 3

The Gazette et annonçait que le maire Drapeau avait été victime d'un attentat crapuleux près de l'hôtel de ville de Montréal. Tout en condamnant cette sorte de farce le juge Hyde croit que même si le rédacteur en chef de la Gazette a reçu ce soir-là plusieurs appels téléphoniques de lecteurs désirant savoir si vraiment le maire avait été victime d'attentat, il n'y a pas eu atteinte à l'intérêt public d'autant plus que le maire lui-

même n'a jamais porté plainte et a plutôt pris la chose en riant semblait-il.

Dans cette cause, le juge de première instance qui a condamné M. Kirby, déclarait que cette nouvelle était de nature à créer de l'inquiétude et occasionner du trouble à Montréal mais il ajoutait: "Cette nouvelle, eût-elle été vraie, ne pouvait faire autrement que nuire à l'intérêt du gouvernement municipal et c'est ce que la loi défend."

Meeting populaire sur l'avenir du Québec mercredi

Une grande assemblée publique sur l'avenir du Québec, dans les domaines constitutionnel, social et international, aura lieu le mercredi, 27 mai, à 20 heures, à l'Union nationale française, 429 rue Viger.

Les orateurs inscrits sont MM. Michel Chartrand, Marcel Chaput, Raymond Barbeau, André Dagenais et Gérard Claveau, de même que Madame Germaine Perron. Ce meeting est organisé sous les auspices du Conseil québécois de la légitimité nationale, de la Société nationale populaire, du Club Fleur de Lys de Montréal et de la Société nationale des Québécois de Chicoutimi.

LE TEMPS

Suite de la page 8

lissement, on aura finalement d'eux que pour l'épouse, la très jolie Marina Vlado.

Elle est merveilleusement belle, et elle arrivera, en un seul regard, à nous faire sentir tout l'abîme qui la sépare de son mari, lorsque ce dernier la traitera, pour la première fois de "Marie-salope". Mais que vient donc faire cette intrigue parallèle, qui la pousse vers le professeur de son fils? Il est vrai que cette liaison "platonique" lui rappellera tout le prix de la disponibilité, et explicitera, par là-même, le titre du film. Elle lui révélera également le rôle insoupçonné de la culture. Mais la démonstration reste finalement fort peu convaincante.

Le grand défaut de Bernard Paul, c'est de ne pas prendre parti, d'avoir cédé, aussi, à certains impératifs commerciaux. Il lui manque la violence de "Pierre et Paul", l'apreté de "Sept jours ailleurs". A la place, Bernard Paul a décidé de se faire plaisir. Cela donne un film brillant, qui séduira le grand public.

Et c'est justement la raison pour laquelle je me montre sévère à l'égard de "Le temps de Vivre". Car si c'est là un film qui plaît, pour ce qui est de la condition ouvrière je vous conseille plutôt d'aller voir le film d'Arthur Lamothe. Mais c'est vrai, ce genre de film on ne les montre pas au public.

LA FAMILLE

Suite de la page 3

s'établit la correspondance entre les deux, a-t-il expliqué.

La famille est la première communauté humaine. D'autre part, il n'est pas "indifférent que l'Eglise se présente constamment comme une famille et traite les chrétiens de frère (...). La famille chrétienne est déjà l'Eglise en petit, elle est l'Eglise dans sa réalisation première.

"Il faut nous enlever de l'idée qu'il n'y a d'Eglise qu'en dehors de nous, qu'elle est une structure lointaine, abstraite, étrangère à nos vies, ou encore que l'Eglise n'est rassemblée que le dimanche au moment de l'Eucharistie."

"A chaque fois que Jésus est au cœur de notre rassemblement, à cause de l'espérance de l'évangile, déjà l'Eglise est mystérieusement réalisée. Je pense que c'est d'abord vrai de la famille chrétienne car c'est là d'abord que la vie sera vécue, interprétée dans la foi..."

"Une famille chrétienne, cellule d'Eglise, est le milieu où la vie humaine dans son développement originel reçoit déjà une première lecture dans le sens de l'Evangile. Si on n'a pas le courage de parler de ces choses en famille, on n'est pas encore une famille chrétienne."

"C'est, a conclu Mgr Grégoire, en devenant communauté de foi que la famille deviendra plus pleinement l'Eglise dans une de ses réalisations concrètes les plus simples et les plus belles."

LE DROIT

Suite de la page 4

vation analogue, et en ajoutant encore une fois que des abus regrettables de procédure ont été commis des deux côtés, ce qui ne saurait faire oublier la responsabilité plus grande qui pèse en l'occurrence sur les représentants attitrés de la justice et de l'ordre.

La dimension sociale de la justice s'est considérablement élargie depuis quelques années et cela a ouvert des frontières nouvelles au droit et aux lois. Nous assistons à une véritable explosion des postulats traditionnels. L'existence et l'action du citoyen, naguère perçues comme surtout personnelles, sont de plus en plus saisies à travers leurs ramifications sociales. Les revendications des groupes, qui portaient naguère sur des griefs très particuliers à l'intérieur d'un système généralement accepté, embrassent désormais les fondements mêmes et l'économie générale du système.

Dans un tel contexte, la conception, la préparation et l'application des lois doivent obéir de plus en plus à des normes pluridisciplinaires et ne plus être le fait exclusif des seuls avocats. L'avocat continuera certainement de jouer un rôle capital dans un nombre croissant de secteurs, mais il devra en même temps compter de plus en plus sur l'apport de disciplines autres que la sienne. Par exemple, certains aspects du rapport Prévoist ont fait l'objet de critiques dans divers milieux du Barreau et de la magistrature. La commission

Prévost a été frappée par la dimension sociale du crime et de la justice pénale.

Il se peut qu'elle ait erré sur certains points particuliers. Je serais prêt à soutenir en contrepartie que l'inspiration générale de son rapport est plus conforme aux besoins et aux attentes réelles du monde d'aujourd'hui que certaines réactions dites réalistes qu'on n'a pas hésité, dans certains cas, à proférer du haut du Banc sans avoir d'abord procédé à une lecture attentive de tout le document.

De nombreux avocats sont des conservateurs qui s'ignorent en matière de vision sociale. Je ne leur reproche pas d'être conservateurs. Je voudrais seulement qu'ils sachent clairement qu'ils sont et ce qu'ils font et qu'ils en assument lucidement toutes les conséquences.

L'homme de droit doit être, me semble-t-il, le défenseur le plus convaincu, le plus spontané et le plus persévérant de cette philosophie publique de l'Occident dont aime parler Walter Lippman et dont le commentateur américain rappelle qu'elle repose essentiellement sur un lien vital, sans cesse renouvelé par le tamisage de la discussion libre et ouverte, entre des valeurs objectives héritées de siècles de civilisation, tels que les grands concepts de dignité inviolable de la personne, de libertés fondamentales inaliénables, d'égalité de tous les citoyens devant la loi, et le contenu concret des lois.

Il faut que les grands articles du credo politique occidental cessent d'être des mots creux que l'on répète machinalement en les vidant chaque jour un peu plus de leur sens. Il faut qu'ils redeviennent des réalités vivantes que l'on redécouvre sans cesse dans leurs sources les plus authentiques et que l'on

cherche ensuite loyalement à traduire dans des formes nouvelles d'organisation politique et sociale adaptées à notre temps.

Le citoyen épris de renouveau à qui je vante les mérites de notre système démocratique et des vertus libérales me répond que ce système aboutit souvent à un détournement de la volonté souveraine du peuple par le jeu de mécanismes qui faussent le fonctionnement de la démocratie à sa base même. Si je veux que l'idéal démocratique libéral cesse d'être aux yeux de mon interlocuteur un vain mot, il m'incombe de le traduire en des formes qui soient davantage synonymes de justice véritable, d'égalité authentique, de liberté vécue par tous et non seulement par quelques privilégiés de la culture, de la fortune ou de la politique.

Nous avons trop, à l'heure actuelle, de grammairiens du droit, de gardiens de l'orthodoxie des lois, de techniciens qui ont érigé les règles de leur art en dogmes inviolables. Nous manquons d'hommes qui seraient capables de traduire dans des formes juridiques inédites les inquiétudes et les aspirations de nos contemporains. De là découle cette dangereuse dévaluation du droit, des lois et aussi des avocats, dont nous sommes les témoins depuis quelques années.

Le Barreau a fait, sous ses trois ou quatre derniers bâtonniers, des efforts considérables en vue de moderniser la pratique du droit et le fonctionnement des institutions judiciaires.

Je souhaiterais qu'il oriente davantage son action, au cours des années à venir, vers des frontières nouvelles du droit dont les contours encore imprécis nous sont suggérés par les problèmes nouveaux auxquels nous devons faire face.

aujourd'hui

A 9h00 à Québec, le ministre de la santé, de la famille et du bien-être, M. Claude Castonguay rencontre MM. Marcel Pélip, président de la CSN et Norbert Rodrigue, président de la Fédération nationale des services, relativement à la grève qui doit se déclencher le 31 mai dans une cinquantaine d'institutions privées de bien-être.

A 10h30, conférence de presse à la Place Ville-Marie du Conseil général de l'industrie du Québec. Le premier ministre M. Bourassa et MM. Gérard Lévesque et Claude Simard, y seront.

A 11h15 au 1305 boul. Marie-Victorin à St-Bruno, présentation de la nouvelle Renault 12.

A 12h00, au restaurant Pavillon Laurentien, 5680 boul. des Laurentides, Laval, conférence de M. Gérard Michaud de RCA Liée, devant l'Association des hommes d'affaires de Laval, sur l'information.

A 12h30, Place Ville-Marie, ouverture officielle de la semaine du Canada par les présidents conjoints du Comité Canada, MM. Maurice Labelle et Anthony Malcolm.

A 13h00, à la salle Pichette de l'Oratoire Saint-Joseph, le cardinal Tisserant rencontre des représentants de divers groupes ethniques. Le public est invité pour la liturgie à 12h00.

A 13h30, au 1128 de la rue Daigneault à

Actonville, conférence de presse du syndicat des employés de la compagnie Acton Rubber en grève depuis trois semaines. MM. Edouard Gagnon, négociateur et Fernand Daoust rencontreront les journalistes.

A 17h00, à la bibliothèque nationale, rue St-Denis, lancement d'un ouvrage de M. Robert Rumilly, "L'Histoire de Montréal". La cérémonie sera présidée par le maire de Montréal, M. Drapeau.

A 18h00, à la salle du régiment des Black Watch, rue Bleury, soirée de clôture de la Campagne des fédérations 1970 sous la présidence de M. Louis Hébert qui fera son rapport.

A 19h30, au 7941 rue Wiseman (école Barclay), assemblée annuelle de la Corporation des citoyens de Park-Extension.

A 20h00, au collège Marie-Anne, conférence, sous les auspices de l'Association des parents catholiques, de Mgr Jules-Bernard Gagnon, doyen de la faculté de psychologie de l'université Saint-Léo, Florida. Sujet: "Le défi, un monde à bâtir. Des parents inquiets, une jeunesse en recherche".

A 20h00, à l'école Tailleur, 9200 rue Sherbrooke est, M. Marcel Léger, député du Parti québécois de Lafontaine, prête son serment d'office dans le cadre d'une assemblée publique.

L'ESPAGNOL chez L.P.S.



Chez L.P.S. l'enseignement est dynamique, les cours sont efficaces et les résultats sont incomparables. L.P.S. met à votre service les meilleurs instructeurs du monde. Utilisant le système visuel CODIX (Exclusivité L.P.S.), ils vous font progresser avec le maximum d'efficacité.

Prenez, sans engagement, une leçon gratuite; vous vous rendrez compte immédiatement de la qualité L.P.S.



De 9 heures à 21 heures

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821

QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

L'ÉCOLE DE LANGUES DES ANNÉES 70

Le Turbo vous a manqué?

Ne manquez pas le Turbo!

Après une éclipse qui lui a permis d'améliorer sa technique au cours de nombreux essais, le Turbo du CN roule de nouveau bon train.

Montréal-Toronto, d'un centre-ville à l'autre

Avec le Turbo, le voyage dure 4 heures environ, dans un décor et une ambiance exceptionnels. Boiserie et tapis mur-à-mur, fauteuils confortables, table individuelle et lampe de lecture à chaque siège, tout invite à la détente. Les voyageurs mangent tous à leur fauteuil. Dans le TurboClub, le repas et les consommations sont servis par l'hôtesse; dans le Turboluxe, les voyageurs vont faire leur choix à la voiture-café.

Tous les jours, sauf le dimanche, départ de la gare Centrale à 7h 45. Arrêt à Dorval à 8h 02. Arrivée à Toronto à 11h 50.

Billet simple en Turboluxe:

\$12.90 (tarif Rouge)
14.90 (tarif Blanc)
15.90 (tarif Bleu)

Billet simple en TurboClub: \$22.90 (repas compris)

Le Turbo du CN

Les priorités à la justice

Le ministère sera représenté à Montréal par un sous-ministre

par Guy Deshaies

L'institution de tribunaux d'équité, la nomination d'un sous-ministre de la justice ayant son bureau à Montréal et plus rapidement une prise de position du ministère de la justice au sujet de l'affaire Vallières-Gagnon, telles sont les priorités à court terme que s'est fixées le nouveau ministre de la justice Me Jérôme Choquette.

M. Choquette qui était interrogé par les journalistes au cours du congrès du Barreau du Québec en fin de semaine a déclaré que d'ici une dizaine de jours il donnerait une conférence de presse pour faire connaître l'attitude de son ministère au sujet de trois affaires principales dont il étudie les dossiers présentement à savoir le cas de Pierre Vallières,

le rapport de la commission de police sur les événements du 7 octobre dernier à Montréal (grève des policiers) et enfin l'affaire Redel (haut fonctionnaire de la Colombie britannique molesté par les policiers à Québec).

A court terme aussi le ministre de la justice prévoit la nomination d'un sous-ministre adjoint de la justice à Montréal de manière à assurer la présence du ministère au palais de justice même.

M. Choquette a repris son idée des tribunaux d'équité qui permettraient d'écarter d'intenter des poursuites au civil pour des sommes de moins de \$250 sans avoir besoin de recourir au service d'avocats et sans avoir à débours des frais.

Pour ce qui est des politiques à plus long terme du ministère de la justice, M. Choquette a déclaré que la grande priorité était le système d'assistance judiciaire à propos de laquelle son ministère présenterait une législation complète bientôt. Le ministre a dit que le système ontarien d'assistance judiciaire complète avec libre choix de l'avocat coûterait trop cher pour le Québec présentement. M. Choquette a dit aussi qu'il souhaiterait que la commission de révision du code civil soit un organisme permanent mais il n'a pas fait la même remarque au sujet de la commission d'enquête sur la justice dont les membres, au terme de leur mandat, avaient exprimé le vœu que leur commission soit établie sur une base permanente.

Le nouveau ministre de la justice estime qu'en effet, en matière pénale, c'est au gouvernement fédéral à faire les modifications qu'il juge à propos au code pénal et que le Québec doit plutôt accélérer la révision et les amendements au code civil sur lequel il a entière juridiction.

M. Choquette, du reste, semble sensible au partage juridictionnel entre Québec et Ottawa. A propos de la réorganisation des tribunaux, telle que proposée par les membres du barreau en fin de semaine, M. Choquette a dit que cela posait des problèmes sérieux au chapitre de la constitution canadienne en vertu de laquelle (article 96 de l'AABN) le Québec ne peut modifier les juridictions des cours fédérales. Me Claude Gagnon, bâtonnier, a pour sa part émis l'opinion que le Québec ne devait pas reculer devant les difficultés d'ordre constitutionnel pour réorganiser ses tribunaux et devait s'employer à résoudre ses difficultés avec Ottawa. Quant à la nomination des juges dont la formule, selon le souhait des avocats, devrait être tout à fait dépolitisée, M. Choquette n'a pas voulu, du moins pour le moment, offrir une garantie de dépolitisation dans la nomination des juges.

Il a d'autre part soutenu que le taux d'intérêt légal qui est présentement de 5 p.c. était nettement insuffisant et qu'il devrait être haussé. Une hausse du taux d'intérêt légal pourrait avoir pour effet selon le ministre d'accélérer davantage les procédures, surtout lorsque le gouvernement est poursuivi en justice.

Entre autres problèmes à long terme, le ministre de la justice a parlé, quoi que vaguement, des problèmes de structures du système judiciaire actuel. Il s'est dit néanmoins intéressé par la formule de régionalisation des tribunaux telle qu'énoncée par les membres du Barreau au cours de ce congrès afin de rendre la justice plus efficace, but auquel M. Choquette souscrit entièrement.

Interrogé au sujet des députés péquistes qui refusent de faire leur serment de député à la reine, le ministre de la justice a dit que son ministère étudierait ces cas actuellement et ferait connaître bientôt son opinion légale à ce sujet.

Pretenant enfin la parole au dîner de clôture du congrès du Barreau et de l'Association du Barreau canadien, le ministre de la justice a invité les hommes de loi à s'engager dans l'évolution du système judiciaire "dont l'aboutissement, a-t-il dit, est d'accorder à la majorité des gens les droits ou privilèges".

Une entente intervient au N.Y. Times

NEW YORK (AFP) — Le New York Times, qui avait menacé de cesser de publier s'il ne parvenait pas à un accord avec le syndicat des typographes sur un nouveau contrat collectif de trois ans, a annoncé hier que les négociations avaient abouti après plusieurs semaines de pourparlers.

Aux termes du nouveau contrat, les typographes, qui étaient en grève perle, recevront une augmentation immédiate de 15 pour cent qui sera suivie d'un relèvement de 11 pour cent en 1971 et d'une autre augmentation de 11 pour cent en 1972.

Cet accord servira, comme de coutume, de modèle pour les autres quotidiens new-yorkais qui menaçaient également de fermer leurs portes si les négociations du "Times" échouaient.



Jérôme Choquette

La cour fait droit à l'appel de 'Logos'

Selon le juge Hyde de la cour d'appel du Québec, la fausse nouvelle parue dans le journal underground Logos et selon laquelle le maire Drapeau avait été assassiné n'a pas causé une atteinte ou un tort à quelque intérêt public.

En conséquence, la cour d'appel fait droit à l'appel de M. Paul Kirby, rédacteur en chef de Logos, qui, le 8 juillet dernier, était condamné à \$100 d'amende et à garder la paix durant un an par un juge de la Cour des sessions de la paix en vertu de l'article 166 du code pénal concernant la diffusion de fausses nouvelles.

Or le juge Hyde explique qu'aux termes de cet article 166 la poursuite doit prouver que non seulement l'inculpé a publié volontairement une nouvelle qu'il savait fausse mais que la publication de cette nouvelle a causé ou était de nature à causer une atteinte ou un tort à quelque intérêt public.

A la lumière des témoignages de journalistes, qui ont décrit le journal Logos comme une publication de contestation comme il s'en trouve plusieurs en Amérique du Nord, le juge Hyde estime que le lecteur d'un pareil journal ne désire pas des nouvelles mais plutôt des opinions, des idées et des contestations d'ordre social. "Je trouve difficile d'imaginer, écrit le juge Hyde, que quiconque eût pu croire que la nouvelle était authentique."

Le numéro de Logos en question faisait paraître une première page dont l'entête ressemblait fort à celle du quotidien.

Suite à la page 2

Selon les juges

Les avocats mal préparés sont cause des lenteurs

C'est aux avocats qui sont insuffisamment préparés pour défendre leur cause ou qui demandent indûment des remises qu'il faut, selon les juges, imputer les retards et délais dont le public se plaint en matière de justice.

Cette opinion a été partagée du moins par la plupart des neuf juges en chef ou adjoints des diverses cours du Québec qui étaient invités à prendre part à un colloque au cours du congrès mixte du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien en fin de semaine à Montréal.

Les juges Frédéric Dorion et George Chailles, de la cour supérieure ainsi que le juge Albert Dumontier, des Sessions de la paix, ont attribué aux avocats insuffisamment préparés les lenteurs de la justice. Le juge Dorion a dit que selon lui 30 p.c. des délais et retards seraient éliminés si les avocats étaient préparés de manière à connaître parfaitement leurs dossiers.

Le juge Paul Champagne de la cour municipale de Montréal s'est plaint pour sa part que les avocats demandaient trop souvent des remises et retardaient ainsi indûment le fonctionnement des cours municipales dont le rôle, à Montréal, tient compte de l'importance des causes. Ainsi, selon les explications du juge

Champagne, lorsqu'un avocat demande une remise le matin même de la journée qui a été réservée à sa cause, cette journée est perdue pour tout le monde.

Le juge Jean-Paul Lavallée, de la cour du Bien-Etre social, s'est plaint pour sa part de l'ignorance de certains avocats des lois sur lesquelles la cour du bien-être social a juridiction. Le juge Lavallée, à ce sujet, a suggéré une certaine spécialisation de l'avocat ou en tout cas un enseignement universitaire plus complet en ces matières.

M. Lucien Tremblay, juge en chef de la Cour d'appel du Québec, avait ouvert le colloque en remarquant qu'avant "de chambarder toute l'organisation des tribunaux, il fallait se demander ce qui n'allait pas".

"Ce n'est pas parce qu'une chose date de 100 ans qu'il faille la changer et ce n'est pas parce qu'elle est nouvelle qu'il faille l'adopter."

Il a rejeté la suggestion faite récemment que des cours d'appel soient instituées en matière criminelle. D'après lui, il n'y aurait pas suffisamment de causes pour occuper une cour.

Le juge Tremblay a aussi affirmé qu'une trop grande spécialisation des juges n'était pas désirable. "Les civilistes ont quelque chose à apporter aux causes criminelles et inversement," a-t-il dit.

Le marché des oeufs

Le règlement québécois est-il inconstitutionnel?

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a déclaré, vendredi, que son gouvernement a fait des démarches auprès du gouvernement fédéral, pour contester la validité d'un règlement adopté récemment par l'Office de mise en marché des oeufs du Québec.

M. Schreyer a déclaré devant l'Assemblée législative que la province de Québec "dépassait visiblement son autorité constitutionnelle" en adoptant un règlement comme celui qui est entré en vigueur le 10 mai.

"Le règlement vise à donner à l'Office de mise en marché des oeufs, le contrôle sur tous les oeufs manipulés dans le Québec", a déclaré M. Schreyer, dans une interview accordée à l'extérieur de la chambre.

"Cela ne peut se faire sans restreindre le commerce interprovincial."

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le commerce inter-

provincial est la responsabilité du fédéral.

Il a indiqué que ce règlement risque de nuire aux producteurs d'oeufs de sa province, qui exportent la majorité de leurs oeufs en Ontario et au Québec.

M. Schreyer a déclaré que le ministre provincial de l'Agriculture, M. Sam Uskiw, a étudié le côté constitutionnel du règlement québécois.

Il a ajouté que son gouvernement a fait connaître sa position à Ottawa, vendredi, et qu'il a demandé au premier ministre Trudeau, au ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, et au ministre de l'Agriculture, M. H. A. Olson, de prendre les mesures nécessaires.

SERVICE D'ATELIER
pour
ESTAMPAGE ET PLACAGE
Desinateurs et fabricants
d'outils et de matrices
Si vous désirez un fournisseur supplémentaire ou un nouveau, nous sommes en mesure de fournir un service hors pair.
G. J. LUNN
Manufacturing Co. Ltd.
106 Elmslie 366-5070
VILLE LASALLE

lisez
marabout

Nouveautés dans la série
SPORT AUTOMOBILE



marabout service

dans la même collection:



gratuit! Sur simple demande à l'adresse ci-dessous vous recevrez régulièrement le Magazine Marabout illustré en couleurs et le catalogue général. Marabout Kanan Limitée - 226 Est, Ch. Colomb - Québec 2.

OUI, VISITEZ NOTRE ÉCOLE DE LANGUES!

Pourquoi nous? Parce que nous avons 7 ans d'expérience. Donc...progrès plus rapides et moins onéreux, grâce au professeur "présent à toutes les leçons".

Travaux pratiques complémentaires: nos laboratoires de langues portatifs à domicile.

PAR MOIS **\$29** GROUPES DE CONVERSATION

866-9731



866-9731

ESPAGNOL - JAPONAIS - ANGLAIS - ITALIEN - ALLEMAND



504 PEUGEOT

AUTOMATIQUE • CONSOLE AU PLANCHER • SIÈGES BAQUETS • DOSSIERS INCLINABLES
FREINS À DISQUES ASSISTÉS SUR LES 4 ROUES • APPUI-TÊTES INCORPORÉS

Tous accessoires inclus

PNEUS SPÉCIAUX HAUTE VITESSE - LONGUE DURÉE - TOUTES SAISONS*

Vous devez essayer la "504 PEUGEOT" aux

GRANDS GARAGES du QUÉBEC

306 est, rue St-Zotique, Montréal - Tél.: 273-9105

Vous y verrez toute la gamme des PEUGEOT

A partir de **\$2195**

* Les pneus qui équiper la "504" (\$62.35 chacun) se sont révélés en hiver, meilleurs que des pneus à neige.

Une grève qu'on peut encore conjurer

On ne peut blâmer le syndicat des postiers et facteurs d'avoir réclamé de ses membres un mandat de grève. Ce mandat peut être dans ses mains une arme puissante pour hâter le dénouement de ses négociations avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement ne saurait prétendre qu'il a été pris par surprise ni se plaindre qu'on veuille le bousculer. Les discussions durent déjà depuis plusieurs mois et il est normal que, du côté des employés, on veuille en finir au plus tôt. C'est très souvent la lenteur des négociations qui exaspère les travailleurs et les amène à se durcir.

Par contre, les négociateurs syndicaux devraient comprendre que le mandat de grève qu'ils ont reçu de leurs membres n'a pas été aussi concluant qu'ils l'avaient espéré. Quand on tient compte du nombre des facteurs et postiers qui se sont abstenus de se prononcer, le vote favorable à la grève reste très faiblement majoritaire. Et, pourtant, on ne demandait que l'autorisation de décréter l'arrêt de travail au cas où la chose serait nécessaire. Plusieurs pouvaient voter affirmativement tout en espérant que leurs dirigeants n'en viendraient jamais à cette conclusion.

Il ne faudrait donc pas que la partie syndicale à la table de négociation se croit maintenant dispensée de faire la moindre concession. Elle serait mal venue d'opposer une fin de non-recevoir à toutes les propositions patronales sous prétexte que soixante-quatorze pour cent des personnes qu'elle représente se sont prononcées en faveur de la ligne dure.

Au fait, les deux parties doivent être conscientes qu'elles porteraient une très lourde responsabilité devant l'opinion publique si elles allaient, par une attitude opiniâtre, rendre la grève inévitable. La région de Montréal, en particulier, a déjà été trop éprouvée par une désorganisation de son service postal depuis quatre mois pour accepter, de gaieté de coeur, d'être privée totalement de tout courrier pendant une autre longue période.

Le gouvernement a raison, en principe, d'étendre aux fonctionnaires sa politique d'austérité. Il ne doit pas permettre que soient annulés, au chapitre des salaires, les efforts qu'il déploie par ailleurs pour mater l'inflation.

Il a raison de ne pas vouloir répéter l'erreur qu'il a commise, il y a quatre ans, quand pour éviter à tout prix une grève à la Voie

maritime du Saint-Laurent, il a permis une hausse de salaires de l'ordre de trente pour cent. Cette hausse de trente pour cent, on ne le sait que trop, a fait par la suite boule de neige, d'autres syndicats s'en prévalant pour justifier des demandes également exagérées.

Mais est-il vraiment nécessaire de tomber d'un excès dans l'autre? Les autorités fédérales ont offert aux facteurs et postiers des hausses de traitement d'environ vingt-cinq pour cent par année pour un contrat de deux ans et demi. Ceux-ci veulent un contrat de deux ans, comprenant deux hausses successives d'environ dix pour cent chacune.

Même si la demande syndicale est exagérée, compte tenu surtout du fait qu'il n'y a pas de rattrapage en cause, le gouvernement aurait mauvaise grâce à tenir pour sacrée et intangible l'offre originale qu'il a faite. Il est vrai que le vice-président de la Commission des prix et des revenus a suggéré qu'on ne devrait pas dépasser des augmentations annuelles de 4 pour cent, mais le principe n'a été nulle part strictement appliqué que nous sachions.

De plus, même si les employés des postes reçoivent probablement un salaire convenable pour le travail et les qualifications qu'on exige d'eux, il reste que ces salariés sont assez bas dans l'échelle des revenus. On pourrait donc faire preuve d'une certaine souplesse sans que personne ne puisse crier au scandale. Les syndicats plus favorisés de la fonction publique pourraient difficilement par la suite invoquer ce précédent en leur faveur.

De même, en ce qui concerne la sécurité d'emploi, Ottawa paraît se montrer beaucoup plus intraitable qu'il ne devrait. Nous admettons, en principe, que le gouvernement ne peut s'engager à garder plus d'employés qu'il n'en a besoin. Il n'a pas à se transformer en société de bienfaisance. A titre d'employeur, il doit s'efforcer de remplir les tâches qui lui sont assignées avec le minimum de personnel, comme n'importe quel autre employeur.

Au fait, dans des circonstances normales, le syndicat pourrait se satisfaire des offres patronales. Tout le monde sait que la fonction publique a toujours été généreuse à ce chapitre. Mais, justement, les circonstances ne sont pas normales aux Postes.

Les facteurs et postiers, surtout ces derniers, ont raison de craindre pour leur emploi face aux changements technologiques que le

ministère paraît décidé à introduire. Une mécanisation plus poussée pourrait signifier des rentaines et des centaines d'emplois de moins.

En raison de ces facteurs, les négociateurs patronaux devraient au moins prendre des engagements formels sur la façon dont le gouvernement devra procéder pour introduire ces changements d'ordre technologique. En d'autres termes, si la partie patronale ne doit pas être empêchée d'accroître la productivité dans ce ministère, elle ne doit pas pouvoir le faire de n'importe quelle façon et sans aucun égard pour les employés qui sont à son service.

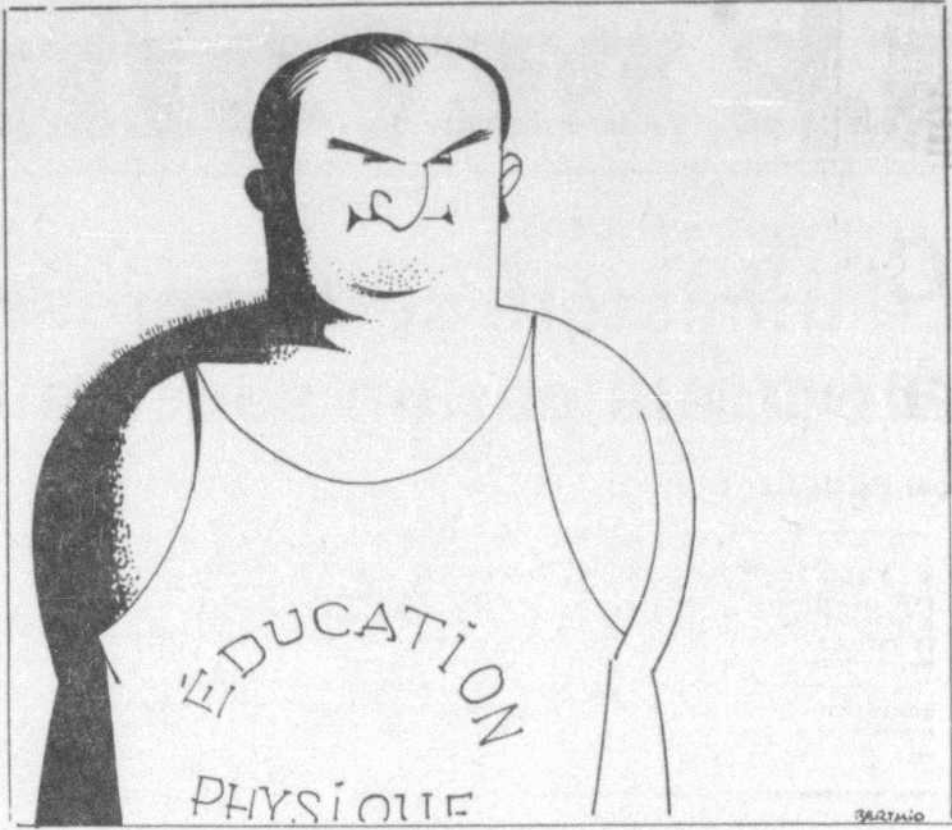
Par exemple, on devrait prévoir des délais raisonnables pour chaque changement qui serait apporté ainsi que des périodes de discussion ou de consultation avec le syndicat. L'idéal serait que la réduction des emplois se fasse au rythme des départs volontaires ou des mises à la retraite. Si le gouvernement juge qu'il ne peut aller jusque là, il pourrait au moins s'engager à faciliter le recyclage de ceux qui seraient éventuellement mis à pied, à leur accorder priorité d'embauchage dans d'autres ministères ou, encore, à devancer leur droit à la retraite.

Nous n'indiquons ici aucune préférence pour une formule ou une autre, mais nous voulons croire que les autorités fédérales explorent toutes les avenues possibles en vue d'apaiser les craintes légitimes de ses facteurs et postiers. Si l'entente pouvait se faire sur la sécurité, tous les autres points d'acrocchage deviendraient sans doute mineurs.

Enfin, cette négociation devrait être pour le gouvernement, et particulièrement pour le ministère des postes, l'occasion de mettre l'accent sur l'amélioration du climat des relations patronales-ouvrières. Si les postiers recroquent présentement, dans certains cas, à des tactiques qui paraissent plutôt enfantines, c'est que ce climat n'est vraiment pas sain. Et, malheureusement, c'est une vieille tradition qui est ici en cause.

Le ministère des Postes ne devrait pas hésiter à déplacer ceux de ses cadres qui ne manifestent aucune aptitude au dialogue ou à la consultation. S'il est important d'instaurer l'efficacité dans ce service où la routine a trop longtemps prévalu, il est non moins essentiel d'humaniser les relations entre les représentants de l'employeur et ceux des employés.

Vincent PRINCE



Guy Saint-Pierre, ministre de l'éducation

Les suicides à Saint-Vincent-de-Paul

Plaidoyer pour un régime de détention plus humain

par La ligue des droits de l'homme

Monsieur le solliciteur général du Canada,

A la suite de la vague de suicides survenus à l'île psychiatrique du pénitencier fédéral de St-Vincent-de-Paul, depuis le début de l'année 1970, (six suicides au moment où nous vous écrivions), la Ligue des Droits de l'Homme délégué, le 23 avril 1970, quatre de ses membres pour observer les conditions de détention dans cette section du pénitencier.

Au cours de cette visite d'une durée d'une demi-journée, les membres du groupe eurent l'occasion de s'entretenir avec différents détenus ainsi qu'avec les psychiatres responsables du département, les gardes et naturellement les officiers supérieurs du pénitencier.

Par coïncidence, le Comité parlementaire chargé d'étudier ce même problème nous avait précédés de quelques jours sur les lieux. Il nous fut rapporté que cette visite avait été remarquablement brève et que les membres n'avaient pas jugé bon de rencontrer les psychiatres du département.

● Alertée par les nombreux suicides survenus depuis quelques mois au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, la Ligue des droits de l'homme s'est penchée sur les causes qui ont pu entraîner ces tragédies. Voici, à ce sujet, le texte d'une lettre que la Ligue adressait, le 7 mai, à M. George McInraith, solliciteur général du Canada. On signa cette lettre, au nom de la Ligue pour les droits de l'homme, Madame Thérèse Casgrain, présidente, MM. Maynard Gertler, Gilles Favard et Jacques Dagenais. Les deux derniers signataires sont avocats.

conception de cet hôpital, si l'on veut une institution qui réponde véritablement aux besoins de ceux-ci. On ne peut évidemment s'attendre de la part d'un architecte à ce qu'il soit aussi compétent qu'une équipe de psychiatres dans le traitement des maladies mentales. Or, à ce jour, aucun des psychiatres attachés au pénitencier de St-Vincent-de-Paul n'a été consulté pour la construction dudit édifice.

Nous osons croire que ces spécialistes attachés aux institutions pénales fédérales seront nommés à titre de consultants auprès des architectes chargés de ces travaux.

L'unité spéciale de détention

Nous aimerions terminer cette lettre en mentionnant le cas de l'unité spéciale de détention, réservée aux "cas difficiles", et dont les plans et le principe avaient été condamnés par une quarantaine d'associations dont la Ligue des Droits de l'Homme. Ces protestations avaient eu à l'époque un résultat mitigé puisque sur les quatre institutions projetées à travers le Canada, une seule fut construite au Québec.

Une fois l'édifice terminé, nous sommes allés nous rendre compte de son fonctionnement. Nous avons constaté que l'endroit était joliment peint, propre, bien éclairé et complètement inhumain.

Nous soutenons que cet édifice privé d'éclairage naturel et qui soumet ses pensionnaires à une surveillance de tout moment dans leurs "boîtes de détention" comme s'ils étaient des bêtes sauvages est indigne du degré de civilisation que nous avons atteint et ne peut continuer à fonctionner dans son état actuel. Cette institution est réhabilitable et nous vous prions instamment de tout mettre en oeuvre pour que les crédits et les spécialistes nécessaires soient consacrés à cette tâche.

Nous espérons fermement que ces observations faites dans un souci de justice et d'efficacité seront prises en considération et nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

lettres au Devoir

L'immigration et certaines têtes chaudes

Notre ministère de l'Immigration à Ottawa, comme celui de Québec sont-ils à l'agonie?

Pourquoi ne réagissent-ils pas devant cet illuminé Jean Genet qui devrait plutôt diriger ses efforts à mettre de l'ordre dans sa "douce France" au lieu d'essayer de faire la leçon aux Américains des USA qui n'ont que faire des élucubrations de ces miteux Français.

Les Panthères noires, le FLQ, Gagnon, Lemieux et toutes ces petites têtes chaudes qui profitent de la démocratie pour semer la haine et la discorde devraient plier bagage et se réfugier à Cuba ou à Moscou s'ils ne sont pas heureux au Canada et aux Etats-Unis.

Pourquoi empoisonner l'existence de millions de gens honnêtes qui travaillent objectivement à une démocratie meilleure.

Ces révoltes n'ont qu'un but:

anéantir les Etats-Unis d'Amérique et nous faire subir le même sort que la Tchécoslovaquie. Non, merci!

Notre démocratie a certainement des failles mais ce n'est pas en s'entretenant, en posant des bombes et en criant comme des putois que nous arriverons à l'améliorer. L'anarchie n'a jamais rien résolu, que je sache.

Si nous connaissons un des plus hauts standards de vie, ce n'est certes pas grâce aux Français, à Cuba ou à Moscou. Si nous sommes libres de jour de tous les bienfaits de la démocratie c'est quand même grâce aux Etats-Unis d'Amérique. Le nier c'est avouer une grande stupidité.

Vive le Canada, vive les Etats-Unis d'Amérique, vive la démocratie.

Liliane MASSICOTTE
Montréal 11-5-70

Le droit et les problèmes nouveaux de la société québécoise

par CLAUDE RYAN

● Extraits d'une conférence du directeur du Devoir, prononcée vendredi dernier à Montréal lors du congrès du Barreau du Québec. Les sous-titres sont du Devoir.

Lorsque débuta vers 1960 la révolution dite tranquille, peu d'esprits s'imaginaient que les lois, les juges et les avocats seraient projetés, quelques années plus tard, en plein centre des controverses. On critiquait alors librement le clergé. On parlait de réformer le système d'éducation, de libéraliser les lois du travail et les programmes de sécurité sociale, de rendre une plus grande liberté au peuple québécois dans tous les domaines. On ne parlait à peu près pas du Barreau, des avocats et des lois. On prenait pour acquis que certaines lois seraient modifiées, mais que l'ensemble du système juridique resterait à l'écart de la contestation. Il ne venait à l'esprit de personne de soupçonner que quelques années plus tard, les fondements mêmes de notre édifice juridique seraient remis en question.

Et pourtant, c'est exactement ce qui est en train de se produire.

L'ébranlement des certitudes

Nous avons longtemps vécu d'une synthèse rassurante et commode sur l'équilibre à tenir entre les libertés individuelles et les libertés collectives. Nous tenions pour assuré — c'était l'économie même de notre droit — que les libertés personnelles avaient la priorité, sauf exception, sur les libertés collectives.

Or, les polémiques qui ont éclaté autour de la politique linguistique et des droits des minorités à l'occasion de l'affaire de Saint-Léonard, puis des bills 63 et 62, ont ébranlé nos anciennes certitudes.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons longtemps considéré que la loi était le fondement de toute vie sociale raisonnable et paisible et que le respect de la loi était le premier fondement d'une liberté véritable. Or, des doutes ont également surgi à ce sujet. Une nouvelle génération s'est mise à contester les lois elles-mêmes, ainsi que les règles généralement reconnues de l'ordre public, au nom même de la justice et de la liberté que les lois sont censées incarner. Elle a fait du rejet et souvent même de la violation ouverte et délibérée de la loi la norme d'une méthode d'action visant à refaire de fond en comble la structure de notre société. Cette attitude a engendré à son tour un courant de raisonnement chez les apôtres de l'ordre.

On assiste de plus en plus souvent au spectacle de citoyens qui se réclament des libertés que leur garantit la loi pour chercher à détruire celle-ci, et au spectacle de citoyens qui, voulant honnêtement dé-

fendre l'ordre, seraient tentés d'oublier ou de fouler aux pieds certaines libertés fondamentales sans lesquelles cet ordre n'a plus de sens.

Dans le secteur des relations du travail, de nombreux problèmes inédits ont également surgi. En 1964, lorsque fut adopté le nouveau code du travail, la mode de l'époque poussait les esprits à vouloir élargir au maximum les libertés syndicales, y compris dans les services publics, et à faire confiance, comme on disait alors, au sens des responsabilités des dirigeants et des militants syndicaux pour éviter certaines catastrophes dont l'éventualité était contenue en germe dans les lois approuvées à cette époque par le Parlement québécois.

Six ans plus tard, nous savons que certains droits ne peuvent pas avoir en pratique l'extension envisagée en 1964 par le législateur. A deux reprises depuis ce temps, le Parlement québécois a dû se réunir en session d'urgence pour supprimer à toute fin pratique des droits définis par lui-même quelques années plus tôt. Cela soulève des questions graves. Un droit qu'on peut supprimer, ainsi reste-t-il vraiment un droit? Pourquoi appliquer ce traitement à certaines catégories seulement de citoyens? Et quels risques ne court pas un Parlement qui s'oblige aussi fréquemment à jouer le tout pour le tout, à mettre en balance son autorité, laquelle est le dernier rempart à quoi le système puisse se rattacher? Les autorités ultimes sont celles auxquelles, en bonne sagesse, il faut être tenu de recourir le moins souvent possible.

Dans le même ordre d'idée, que penser de la grève des policiers de Montréal et des sanctions auxquelles cette grève ne donna jamais lieu? Nous eûmes de longues discussions à ce sujet.

Les partisans de la discipline se réclamaient du vieux principe voulant que tous les citoyens soient égaux devant la loi. Ils estimaient qu'on ne saurait faire exception à cette règle dans le cas d'hommes dont c'est le métier de veiller à l'observance des lois. Les partisans d'une attitude plus libérale soutenaient au contraire qu'il fallait apprécier la conduite des policiers à l'intérieur de normes beaucoup plus larges que la seule lettre de la loi, et qu'il fallait penser d'abord à assurer le maximum de sérénité et de paix à l'intérieur de ce service essentiel au fonctionnement de la société.

Les causes de Pierre Vallières, Charles Gagnon et autres citoyens traduits devant les tribunaux pour des accusations d'actes de terrorisme ont également soulevé des problèmes qui eussent été impensables chez nous il y a quelques années.

Nous savions vaguement que la notion de délit politique était reconnue dans certains pays. Il ne nous venait pas à l'esprit que cette question pût même se poser chez nous, car depuis un siècle, nous n'avions

vraiment pas connu la dissidence politique sous les formes radicales qu'elle a empruntées très souvent dans d'autres pays à l'époque contemporaine. Après quatre années de fausses manœuvres légales et judiciaires, inspirées par un esprit plus littéraliste que vraiment juridique, force nous est de constater qu'il y a plus, dans les délits imputés à des personnes comme Gagnon et Vallières, qu'une simple matière criminelle ordinaire.

Un autre exemple nous est fourni par les tensions nouvelles qui se sont fait jour entre les concepts de punition et de réhabilitation dans l'action de la société à l'endroit des délinquants.

Une véritable remise en question

Ces exemples suffisent à établir que les problèmes nouveaux qui se posent désormais au Québec sont plus que des jeux de salon pour intellectuels en mal d'innovation ou l'expression déréglée des rêves aveugles de quelques cerveaux fébriles. Les révolutions professionnelles, encore rares mais réels, qui ont fait leur apparition dans notre milieu sont évidemment les premiers à se saisir des occasions que ces problèmes leur offrent de promouvoir leur vision des choses et de mettre en question les fondements de notre système juridique. Mais il faut éviter de confondre ici la cause et l'occasion. Des événements comme la grève des policiers ou les aventures judiciaires de MM. Vallières et Gagnon sont des occasions qui font pour ainsi dire éclater de manière concentrée de nombreux problèmes. Mais ces événements et les complications auxquelles ils ont donné lieu ne sauraient s'expliquer uniquement par l'habileté malicieuse des dirigeants de tel ou tel mouvement ou encore par l'obstination souvent déplorable des autorités politiques ou patronales. Sous-jacente à ces phénomènes, il y a une véritable remise en question de notre civilisation et de ses institutions.

Devant les premières manifestations de ces problèmes nouveaux qui ont éclaté dans notre société, la réaction de très nombreux hommes de loi a été d'utiliser à fond l'appareil de la loi tantôt pour maintenir des situations établies et faire rentrer les choses dans l'ordre, tantôt pour promouvoir des idées nouvelles. D'un côté, des avocats probablement plus nombreux se sont faits les défenseurs bien rémunérés du système et ont cherché à le protéger par leurs recours savants aux techniques d'action presque illimitées que des textes juridiques enrichis et souvent compliqués à l'infini par des siècles d'expérience mettent à leur disposition. En même temps, d'autres avocats avaient perçu les failles énormes que recèle le système pour qui veut le mettre en question et ils développaient de leur côté des techniques fort habiles consistant à utiliser au maximum

tous les "loopholes" du système au profit de ceux mêmes qui cherchent à le détruire.

Il ne m'appartient pas de faire des procès d'intention à des hommes qui mettent consciencieusement les techniques et les secrets de leur art au service de telle ou telle conception de la société. Mais le vrai problème auquel nous faisons face se situe à un autre niveau, qui ne saurait être celui de la procédure et des finasseries juridiques, et à nous intéresse tous, que nous soyons avocat ou non. Ce niveau, c'est celui de la justice et de la liberté.

Dans les périodes tranquilles, la loi est appelée à évoluer, mais les changements restent mineurs. Ils portent sur des modalités et n'attaquent point les fondements du système. La responsabilité de formuler ces changements est alors laissée à quelques grands-prêtres reconnus pour leur intelligence du système et leur aptitude à le faire évoluer dans l'ordre.

Dans les périodes de remise en question radicale et généralisée comme la nôtre, on observe, au contraire, une propension très marquée de tous les secteurs de la société à se prononcer sur la marche et l'évolution des lois. L'on a tendance, dans certains milieux, à le faire avec un sans-gêne et un aplomb qui frisent souvent l'insolence.

Mais plusieurs interventions faites par des non-instruits, même si elles passent à côté de considérations légales importantes, ont très souvent l'avantage de projeter au premier plan de la discussion des aspirations et des désirs profonds de la population et ont une valeur juridique autrement plus fondamentale à la longue que la préservation de telle virgule ou l'interprétation de tel article du code.

Dans cette perspective, quelle pourrait être, dans le contexte actuel, la meilleure manière de servir le vrai droit en face de situations comme celles que nous connaissons depuis quelques années?

Le rôle des avocats

Il faut d'abord accepter que les lois soient au service du droit, et non inversement. Pour un avocat qui se soucie de justice, j'en connais deux ou trois qui se soucient d'abord et presque exclusivement de l'interprétation et de l'application littérale de la loi. Dans un secteur relativement nouveau comme celui des relations du travail, on devrait normalement trouver une atmosphère propice à l'innovation, à l'expérimentation loyale, à l'énoncé de conventions simples et accessibles à l'intelligence du citoyen ordinaire. On pourrait hélas citer des centaines de cas où l'intervention d'avocats possédant des ressources techniques redoutables mais imbus d'une mentalité étroite a fait reculer les frontières de la justice et du bon droit au lieu de les faire progresser. Dans une affaire comme celle de Pierre Vallières, on pourrait faire une obser-

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
 Directeur de l'information: Jean Francoeur
 Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3381

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumant Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Comment un prêtre-ouvrier pro-juif en vint à épouser la lutte du peuple palestinien

par PAUL GAUTHIER

● Le père Paul Gauthier, prêtre français bien connu pour sa recherche spirituelle sur les traces du Christ à Nazareth parmi les ouvriers, a exposé à la Conférence mondiale des chrétiens pour la Palestine, tenue à Beyrouth le 10 mai dernier, quelles étaient, à son avis, "les exigences de la foi chrétienne devant le problème palestinien". Nous présentons aujourd'hui la première tranche de ce témoignage. Les sous-titres sont du Devoir.

Les exigences de la foi au Christ devant le problème palestinien me sont apparues successivement et m'ont engagé progressivement dans le peuple palestinien.

Lorsqu'en 1957 je suis venu vivre à Nazareth en Israël, j'ignorais à peu près tout de ce problème palestinien. Je venais regarder et suivre Jésus de Nazareth le charpentier paysan. Je le savais Juif et me réjouissais de rencontrer à Nazareth en Israël le peuple Juif, son peuple et donc le mien. Je regardais le peuple Juif avec un amour qui me faisait trouver normale sa présence sur cette terre que je savais être le berceau de la race juive. Après 19 siècles d'exil et de persécution, après surtout le grand holocauste des 6 millions de Juifs passés au four crématoire par les Nazis, j'avais comme tous les chrétiens mauvaise conscience devant le problème Juif dans le monde, et me réjouissais que la création de l'Etat d'Israël lui apportait une solution. Victime de la propagande sioniste je croyais que les Juifs avaient trouvé en Palestine "une terre sans peuple pour un peuple sans terre".

Vivant et travaillant comme ouvrier à Nazareth parmi les pauvres à la recherche de Jésus de Nazareth, ce fut le peuple de la minorité arabe que je rencontrai. La majorité des ouvriers arabes de Nazareth étaient des réfugiés qui avaient dû fuir leurs villages, ou Haïffa ou Tiberiade au moment de la guerre en 1948 et s'étaient réfugiés à Nazareth, sous la protection, pensaient-ils, de la Vierge Marie, mère de Jésus. La population de la petite ville avait doublé en l'espace de huit jours passant de 12.500 à 25.000. Ces milliers de réfugiés s'étaient installés partout où il y avait une place libre; jusque dans des caves, dans des écuries d'ânes, dans des sous-caves.

L'injustice faite aux Palestiniens

Outre le problème du logement et des taudis se posait celui du travail. Parmi ces réfugiés nombreux restèrent chô-

meurs en quête de quelque travail, acceptant celui qu'ils pouvaient à n'importe quel salaire. Alors que les travailleurs juifs groupés dans leur syndicat, la Histadrout, étaient défendus par celui-ci, les ouvriers arabes isolés ne bénéficiaient d'aucune protection. Les Arabes se méfiaient à juste titre du syndicat juif, Histadrout, qui avait été un instrument sioniste de lutte des ouvriers juifs pour conquérir le travail en éliminant la main-d'œuvre arabe. Depuis qu'il était devenu tout-puissant en Israël, contrôlant les trois quarts de l'économie du pays, ce syndicat s'était ouvert aux Arabes et avait même créé une section arabe. Mais cette section était dirigée par des Juifs. Nous nous demandions pourquoi cette méthode qui s'inspirait de la pure tradition colonialiste.

Cependant dans les débuts j'ai cru à une évolution possible de ce syndicat qui se disait socialiste et j'y ai adhéré comme membre. J'ai même poussé mes camarades ouvriers arabes à y entrer. Je travaillais comme ouvrier du bâtiment. Tandis que mes camarades de travail, arabes réfugiés, logeaient dans des taudis je voyais se construire en haut de la Nazareth arabe une nouvelle ville, la Nazareth juive pour les immigrants juifs, Nazareth Elit. J'eus alors l'idée de former une coopérative avec mes camarades arabes pour construire une cité ouvrière pour les Arabes.

A ce moment, je reçus la visite du délégué du gouvernement pour les affaires arabes, Monsieur Smuel Divon, et quelques jours plus tard d'un délégué de la Histadrout, Abraham Ben Yacov. L'un et l'autre me demandèrent ce que je pensais de la situation et ce que je proposais. Je leur répondis: "Vous agissez exactement comme Hitler, appliquant la même méthode, sauf que vous en avez changé le signe algébrique. Là où Hitler mettait le signe moins, voulant détruire tous les Juifs, vous, vous mettez le signe plus, voulant sauver tous les Juifs. Mais c'est toujours le même racisme qui est en cause; tous les Juifs et rien que les Juifs. Ce que je propose, c'est de sortir de ce cercle vicieux: qu'Israël donne à tous ses habitants les mêmes possibilités de travail et de logement. Que pratiquement ici à Nazareth on construise une cité ouvrière pour les Arabes comme on construit une ville pour les immigrants Juifs."

L'idée fut acceptée et une cité ouvrière fut construite pour les Arabes sur une colline, le terrain Schneller, accordé par le gouvernement. Quelque 300 familles furent logées en l'espace de 6 ans. Mais les conditions étaient telles qu'elles éliminaient les familles les plus pauvres, donc les plus nécessiteuses. Il fallut trouver une aide de bienfaisance pour permettre à quelque 80 familles pauvres d'être logées parmi les 300. Pendant ce temps la cité juive de Nazareth Elit se construisait rapidement et permettait d'accueillir dans

le même laps de temps une population d'environ 20.000 habitants, Juifs immigrés d'Europe Centrale ou d'Afrique du Nord. Les fonds pour cette construction comme pour tout le développement de l'Etat d'Israël venaient grâce au sionisme des Juifs du monde entier, mais surtout des USA. Les Juifs immigrants recevaient dès leur arrivée un logement et du travail, tandis que les Arabes palestiniens continuaient à crouler dans leurs taudis et le chômage. La petite cité ouvrière qu'à grand peine nous avons réussi à construire pour 300 familles était utilisée comme moyen de propagande pour prouver qu'Israël traitait bien sa minorité arabe. Mais en fait les Arabes en Israël restaient des citoyens de seconde catégorie.

Pour sortir de Nazareth et aller dans une autre ville, il leur fallait un permis de circuler accordé par le gouverneur militaire. Aucun avenir ne s'ouvrait devant les jeunes Arabes. Je me souvins de la réflexion d'un journaliste arabe chrétien de Nazareth qui venait d'avoir un fils, il était pourtant ami des Juifs et pro-Israélien. Il me disait: "Mon fils devra s'exiler s'il veut arriver à se faire une carrière, ici il ne serait jamais qu'un sous-ordre".

Tandis que se construisait à Nazareth une cité ouvrière, le Schikoun, j'étais invité par le kibboutz de Guinossar à venir y vivre et travailler avec mes compagnons et compagnes. Nous nous étions en effet retrouvés à Nazareth quelque homme et quelques femmes attirés par la même vision de Jésus de Nazareth le charpentier. Nous acceptâmes l'invitation.

Nous étions heureux d'aller vivre dans ce kibboutz établi au bord du lac, à l'emplacement de la Gènesareth de l'Evangile. C'était pour nous une vraie grâce de pouvoir lire l'Evangile où Jésus l'avait annoncé à ses apôtres.

Un idéal fondé sur la force

Nous étions aussi heureux de vivre dans un kibboutz. Cette forme de vie communautaire nous apparaissait comme l'idéal à la fois de l'Evangile et du socialisme. Chacun y travaillait selon ses possibilités et recevait selon ses besoins. Il n'y avait aucun pauvre car tout était commun. Il nous fallait du temps pour découvrir que la réalisation de cet idéal reposait sur une injustice et était liée au capitalisme.

Le kibboutz de Guinossar avait été fondé sur des terres achetées par le Baron de Rothschild à des grands propriétaires Arabes qui vivaient au Liban ou en Egypte. Ces terres étaient cultivées par des paysans Arabes palestiniens qui habitaient un village voisin. Après l'achat des terres ces paysans se virent privés de leur travail et de leurs moyens de vivre. Aussi une rivalité s'établit-elle entre les paysans du village et les membres du kibboutz. Les membres du kibboutz se plaignirent d'être attaqués à coups de fusil lorsqu'ils allaient travailler dans les champs. Les membres du kibboutz décidèrent d'en finir. Une nuit ils attaquèrent le village, chassèrent ses habitants et dynamitèrent les maisons. Voilà pourquoi, en travaillant dans les champs autour du kibboutz, nous rencontrions des ruines de ce village. L'installation du kibboutz s'était accompagnée de la ruine du village palestinien d'abord dépossédé de ses terres par l'argent des sionistes puis rasés par la force des Israéliens.

Nous avions sous les yeux la double injustice dont étaient victimes les Palestiniens: injustice de l'argent qui prétend s'attribuer le droit de propriété des terres au lieu de reconnaître que la terre appartient à qui la cultive; injustice des armes qui donnent au plus fort la possession du terrain.

Ainsi s'était créé l'Etat d'Israël. Après avoir avec l'argent des sionistes acquis environ 5,66% des terres de la Palestine et réussi à faire immigrer en Palestine 625.000 Juifs, le sionisme avait décidé en mai 1948 la création de l'Etat juif d'Israël. Profitant de la guerre qui s'en suivit avec les Etats Arabes voisins, les Juifs terrorisèrent la population palestinienne par des massacres comme celui de Deir-Yassin et réussirent à faire fuir près d'un million de Palestiniens.

Devant cette injustice dont étaient victimes les Arabes, nous nous sommes interrogés si nous pouvions rester liés à Israël qui utilisait notre présence pour sa propagande, montrant comment des chrétiens étaient bien accueillis et traités en Israël, et comment nous avions reçu aide du gouvernement et de la Histadrout pour créer une cité ouvrière arabe à Nazareth. Nous comprenions qu'Israël que nous avions cru socialiste était pratiquement lié au capitalisme américain.

LA METHODE DE STENO ALPHABETIQUE

La STENO-TYPIE

Vous permettra d'acquiescer intégralement courrier, décrets, plaidoiries, conférences... à la vitesse même de la parole, aussi rapide soit-elle.

DEVENEZ : Sténographe - dactylographe, Sténographe : judiciaire, médical, de discours etc. Nous préparons aux Examens Officiels.

COURS REGULIERS OU ACCELERES

I.S.S.

Documentation gratuite :

Institut France Quillard de Sténotypie

1290 Saint-Denis, Suite 89, Montréal - Tél. : 866-3295

Service de téléphone 24 heures

Métro : Station "De Montigny" - Sorlie St-Denis

Réception de mariage ?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraîchissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

LA CONFERENCE MONDIALE DES CHRETIENS POUR LA PALESTINE

Beyrouth, le 10 mai 1970

L'APPEL DE BEYROUTH

● Quelque 400 chrétiens de quatre dénominations se sont réunis le 10 mai dernier à Beyrouth au Liban pour examiner les problèmes posés à la conscience chrétienne par le conflit du Moyen-Orient. A l'issue de leurs travaux, ils ont adopté à l'unanimité, sous le titre "Appel de Beyrouth", une déclaration dont voici le texte intégral.

Aux chrétiens du monde entier, la Conférence mondiale des chrétiens pour la Palestine, comprenant 400 anglicans, catholiques, orthodoxes, protestants, venant de 37 pays, enrichis par l'expérience vitale

et l'engagement des chrétiens arabes, adresse un message fraternel.

Solidaires du peuple palestinien dans sa lutte pour son droit à une vie libre et indépendante, condamnant toutes les formes

explicites ou cachées de l'antisémitisme, nous nous élevons avec autant de vigueur contre les multiples manifestations du racisme anti-arabe. Nous vous invitons à combattre de telles attitudes et toutes les justifications politiques ou religieuses qui pourraient leur être données, attitudes et justifications contraires à l'exigence évangélique: là où l'homme est méprisé, Jésus-Christ est outragé.

Affirmant que l'Evangile nous révèle un message dont le royaume n'est pas de ce monde de tout en se manifestant dans ce monde, nous refusons la manipulation des textes bibliques à des fins de puissance politique. Etant contraire à l'esprit du christianisme, l'interprétation politique sioniste de ces textes nous paraît inacceptable pour les chrétiens, comme elle est inacceptable pour les Juifs fidèles à l'interprétation spirituelle de l'Ancien Testament. Elle conduit, en fait, à légitimer par l'écriture Sainte les graves injustices qu'ont subies le peuple palestinien et les autres peuples arabes, devant lesquelles la conscience humaine ne peut que s'insurger. Ainsi l'Etat sioniste, comme tout système politico-religieux s'appuyant ou non sur une foi vivante, s'oppose à la dignité et à la liberté de l'homme.

C'est pourquoi, chrétiens réunis à Beyrouth, nous vous invitons à participer à la construction d'une Cité humaine, laïque et démocratique, respectueuse de toutes les convictions.

Nous, chrétiens réunis à Beyrouth, reconnaissons que bien des pays non-arabes et les grandes puissances ont une responsabilité très lourde dans l'injustice commise envers le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Nous contestons radicalement que les problèmes du Proche-Orient puissent être résolus par le seul équilibre des forces, par la seule intervention des grandes puissances ou par toute politique nationale ou internationale, qui seraient en contradiction avec les droits du peuple palestinien, et surtout avec son droit essentiel au retour dans son pays et à l'autodétermination.

Nous déclarons qu'il appartient d'abord au peuple palestinien d'apporter des solutions politiques qui permettront la coexistence d'hommes d'appartenance ethniques, de convictions religieuses, et d'idéologies différentes dans une Palestine libre et démocratique, au sein du monde arabe.

Nous considérons que l'évacuation des territoires occupés est une première étape indispensable à la préparation de la paix. Il nous semble qu'une autre étape vers la paix ne pourra être franchie que par la disparition des structures sionistes.

Aussi bien, nous nous élevons contre les massacres, la torture, la destruction des villages et des maisons, la spoliation des terres, toutes les mesures arbitraires contre les collectivités et les individus, contre la violation des droits des civils en temps de guerre, etc.

Protestant contre toutes les formes d'exploitation de l'homme par l'homme, nous ne séparons pas la lutte des Palestiniens de celle des pauvres et des opprimés qui, dans le monde, luttent pour leur libération et leur développement. Nous appelons tous nos frères, dans un renouvellement intérieur, à prendre le parti de ceux qui combattent pour la reconnaissance de leur dignité d'homme. La mise en place de nouvelles structures sociales et politiques, tant nationales qu'internationales, demande l'élimination des systèmes actuels d'oppression et de violence.

En tant que chrétiens, obéissant au jugement de Dieu et conduits par sa grâce miséricordieuse, nous nous engageons nous-mêmes et nous vous invitons, frères chrétiens du monde entier, à acquiescer une meilleure information sur les problèmes arabes, et à soutenir le peuple palestinien dans sa résistance et dans sa lutte, qui constituent l'une des expressions les plus significatives du combat pour l'homme et pour la liberté.

dont il recevait une aide financière et militaire qui assurait son existence. Israël vivait lui-même en système capitaliste, la banque des ouvriers pratiquant des prêts allant jusqu'à 14% d'intérêt aux ouvriers qui en avaient besoin et les kibboutz employant des ouvriers qui restaient parfois deux mois sans être payés de leurs salaires.

C'est alors que quelques-uns de nos compagnons et de nos compagnes sont partis vivre et travailler comme ouvriers et paysans dans le peuple de l'Amérique Latine. Dans le même moment deux de nos compagnons et deux de nos compagnes étaient passés en Jordanie, vivre et travailler dans ce pays arabe. Dans ces deux pays nous avons vu comment par les bas salaires des ouvriers, l'argent s'accumule entre les mains de ceux qui en possèdent assez pour faire travailler les autres tandis que le peuple des ouvriers et des paysans devient chaque jour plus pauvre. Nous avons constaté aussi les liens qui unissent les riches des pays exploités aux nations riches et comment celles-ci exploitent les peuples pauciers, achetant à bas prix les matières premières des pays exploités et leur revendant à prix forts les produits manufacturés, prêtant de l'argent à intérêt et investissant leurs capitaux dans ces pays exploités avec de gros bénéfices. Pour chaque dollar investi en Amérique Latine, en pourcentage cinq.

Nous avons alors compris qu'une guerre était inévitable entre les peuples exploités et les nations riches, celles-ci ayant déjà déclaré économiquement, réduisant les pays exploités à mourir de misère ou à lutter pour leur légitime défense et leur survie. Cette guerre avait déjà eu lieu en Chine; elle était en cours au Vietnam, au Laos. Elle se préparait en Amérique Latine.

Le racisme religieux d'Israël

Dans ce contexte la guerre des 6 jours en 67 nous apparaît comme une bataille de cette guerre mondiale des peuples exploités contre les nations riches, ici du peuple arabe contre Israël et les USA. Le revenu annuel moyen d'un Israélien est de 1.500 dollars, celui d'un Egyptien n'est que de 75 dollars. Dans cette guerre des 6 jours de 1967, la cause profonde du conflit derrière l'inégalité économique apparaissait être le racisme religieux d'Israël lié au capitalisme. A peine Jérusalem était-elle tombée aux mains des Israéliens qu'Israël déclarait cette ville capitale de l'Etat Juif, et cela au nom de la Bible. La foule des Israéliens se précipita au Mur des Pleurs et pour permettre ce pèlerinage l'armée israélienne ne donna l'ordre aux quelque 400 familles arabes domiciliées au bord de ce mur d'évacuer leurs maisons dans les 24 heures. Ces maisons furent rasées et passées au bulldozer. Dans les jours qui suivirent un bureau fut installé à la porte de Da-

Suite à la page 2

Vos cheveux, leur Chute, et puis...



M. R.A. Pierre, trichologue, expliquant les principales fonctions des glandes sébacées

Toutefois, lorsque nous abordons le délicat problème du cuir chevelu et ses nombreuses suites, pour n'en nommer que quelques-unes : Démangeaisons, pellicules sèches ou grasses, taches dans le cuir chevelu, chute anormalement abondante de cheveux, et finalement la calvitie, à partir de ce moment-là tout le monde devient spécialiste et donne des avis et suggestions les plus invraisemblables. Nombre d'entre vous les ont suivis comme de petits moutons, bien docilement, avec des résultats désastreux dont, les premiers, vous avez été les victimes, sans compter les pertes de temps et d'argent.

Il est à présent en votre seul pouvoir de remédier à cette condition qui vous amoindrit et vous humilie à vos propres yeux. Le trichologue R. A. Pierre, votre expert si vous le désirez, fera, avec votre coopération, un examen de votre cuir chevelu, prescri-

ra si nécessaire les soins et traitements appropriés à votre cas particulier. Il est peut-être encore temps de remédier à cette condition déprimante qui complexifie. Les traitements varient de cas en cas, selon les besoins propres de chacun en particulier. Si votre condition n'est sujette à aucun progrès, pas même la conservation de vos cheveux, il vous le sera dit tout simplement. Si vous êtes déjà chauve, résignez-vous à l'être, inutile de vous faire examiner, cela ne vous causerait qu'une déception de plus. Mais si vous avez encore des cheveux, mais qui ne se remplacent plus assez, n'hésitez plus, c'est aujourd'hui que vous préparez demain, le présent est votre meilleur garant pour l'avenir.

Nos laboratoires et chimistes sont hautement compétents et qualifiés pour la préparation et la fabrication de formules individuelles adéquates selon le cas particulier de chacun.

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre Spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après examen, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez

bénéficier d'une importante réduction, sur le prix demandé au centre tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle après traitement.

Le sort en est jeté. Une alternative s'offre à vous: Chevelure saine, cheveux abondants, joie de vivre, ou d'autre part, apparence amoindrie, chauve et complexé. Que décidez-vous? Vous êtes vos juges.

par R.A. Pierre
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est. SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.



HISTOIRE DE MONTRÉAL tome 1

par Robert RUMILLY de l'Académie canadienne-française

474 pages • Nombreuses illustrations • Index • Broché: \$7.00, Relié: \$10.00

SERA LANCÉ CE SOIR
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

245 est, boulevard Dorchester, Montréal 129 - * 861-9621 - Métro: Champ-de-Mars

FIDES

informations

internationales

Violents heurts
à Berlin-Ouest

BERLIN (AFP) — Des heurts violents se sont produits samedi après-midi à Berlin-Ouest entre manifestants et policiers. On signale de nombreux blessés. Un nombre encore indéterminé de protestataires ont été appréhendés par la police qui a partiellement investi l'université technique à l'issue d'une bataille de rue en règle. Par moments les forces de l'ordre ont relancé sur les manifestants les pierres avec lesquelles ceux-ci les avaient bombardés. Ils ont fait largement usage de gaz lacrymogène pour disperser des groupes de protestataires qui avaient érigé des barricades de fortune.

Les incidents ont fait suite à la traditionnelle "Parade des forces alliées" qui s'était déroulée en matinée.

Nixon surseoit
au rapatriement
d'un stock de
gaz paralysants

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a confirmé samedi que le président Richard Nixon avait personnellement fait suspendre l'expédition de plus de 4,000 tonnes de gaz paralysants de l'île d'Okinawa à un dépôt situé dans l'Etat d'Oregon, sur la côte occidentale des Etats-Unis.

Les habitants d'Okinawa avaient protesté contre la présence sur leur sol de ces gaz et il avait donc été décidé d'acheminer les stocks aux Etats-Unis. De nombreux résidents de l'Oregon avaient, à leur tour, manifesté contre le stockage des gaz dans leur Etat.

Le président a demandé au Pentagone d'étudier de nouvelles méthodes d'acheminement et de trouver un autre endroit peu peuplé pour emmagasiner les gaz.

Dès qu'a été connue la décision du président Nixon de surseoir au retrait des gaz de combat entreposés dans l'île, l'atmosphère à Okinawa est devenue soudain tendue, signalant des informations en provenance d'Okinawa à Tokyo.

La décision de M. Nixon a causé un choc profond dans le gouvernement de l'île, à l'assemblée et dans les cercles politiques et syndicaux, ajoutant les correspondants. Un meeting avait réuni samedi plus de 10,000 personnes pour demander le retrait de ces stocks de gaz.

Sécurité estivale

Un conseil de sécurité aquatique estivale. N'allez jamais en canot à moins de savoir nager. Un canot chavire trop facilement. Et portez toujours une veste de sauvetage.

Cette semaine à Rome

La sécurité européenne dominera
la réunion du Conseil atlantique

ROME (AFP) — "Un des objectifs essentiels de l'OTAN dans la décennie qui commence sera de colmater les divisions entre l'Est et l'Ouest qui sont l'héritage de la guerre froide", a déclaré M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain, à son arrivée hier soir à Rome. M. Rogers, qui s'entreprendra aujourd'hui avec des membres du gouvernement italien et participera demain et mercredi à la réunion du Conseil atlantique, a ajouté:

"Nous et nos alliés sommes déjà engagés dans des négociations qui, nous l'espérons, contribueront à atteindre ce but". Après avoir rappelé les négociations américano-soviétiques de Vienne, les pourparlers des quatre puissances sur Berlin, le secrétaire d'Etat a dit:

"Nous appuyons les efforts ouest-allemands visant à la réconciliation avec l'Europe de l'Est et les conversations en cours avec l'Union soviétique, l'Allemagne de l'Est et la Pologne".

A Washington, les milieux proches du secrétaire d'Etat évoquent ce qu'ils appellent

"un certain intérêt" qu'auraient manifesté au cours des dernières semaines des diplomates soviétiques pour la proposition américaine de réduction réciproque et équilibrée des forces armées en présence en Europe.

On rappelle dans ces milieux que l'ambassadeur de l'URSS à Washington, M. Anatoli Dobrynine, a déclaré il y a quelques semaines à M. Elliot Richardson, sous-secrétaire d'Etat, que le gouvernement soviétique prendrait en considération une telle proposition si elle était présentée sous une forme concrète.

La question qui sera certainement soulevée à Rome, ajoutent-on dans ces milieux, est de savoir comment formuler cette proposition. L'idée initiale selon laquelle l'OTAN pourrait en prendre l'initiative se heurte à la thèse française opposée à toute négociations entre "blocs". Cependant le bloc communiste propose de son côté une conférence sur la sécurité européenne.

A Bonn, on pense que les deux représentants allemands à la conférence de l'OTAN — M. Walter Scheel, ministre des

affaires étrangères, et M. Kelmut Schmidt, ministre de la défense — insisteront auprès de leurs collègues pour que le communiqué final contienne une déclaration sur la recherche d'une diminution simultanée et équilibrée des troupes des deux pactes, compte tenu d'une présence américaine en Europe inchangée d'ici 1971.

Satellites de France, fusées d'URSS

MOSCOU (AFP) — Des fusées soviétiques mettront sur orbite dès l'année prochaine des satellites français. Telle a été la précision donnée samedi à la 13ème session de COSPAR (comité international pour la recherche spatiale) à Leningrad, annonce l'agence Tass.

A Paris, on précise que les satellites français qui seront ainsi mis sur orbite seront lancés en 1971 ou 1972. Il s'agit de deux satellites "Sert" d'applications scientifiques, destinés à observer l'environnement terrestre.

Ces lancements ont été décidés dans le cadre des ac-

Phnom Penh veut mettre sur pied
une armée de 500,000 hommes

(Par L'AFP) — Dans la perspective du prochain retrait du Cambodge des forces américaines, fixé en principe au 30 juin et qui sera éventuellement suivi de celui des forces sud-vietnamiennes, l'état-major général des forces khmères se préoccupe du développement de son armée et de son équipement.

Une armée de 500,000 hommes est indispensable pour assurer la défense de notre pays, estime-t-on de source militaire à Phnom Penh. Or, les effectifs actuels de l'armée cambodgienne, entièrement composée de volontaires,

se montent à 150,000 hommes, dont 60,000 seulement sont équipés et plus ou moins bien armés. On apprend de même source que le gouvernement de Phnom Penh a sollicité de Bangkok et de Saigon d'importants effectifs de "volontaires" d'origine khmère: 30,000 de chacun des deux pays. Mais on ne compte en ce moment au Cambodge que quatre bataillons de Khmers krom du Sud-Vietnam, soit 2,000 hommes environ, équipés et entraînés par l'armée américaine, plus un bataillon de Khmers de Cochinchine, recrutés au Cambodge même.

En matière d'équipement

militaire, l'état-major de l'armée khmère espère que les Américains abandonneront sur place une partie du matériel qu'ils avaient apporté au Cambodge. On compte également beaucoup dans les milieux militaires de Phnom Penh, sur l'appui de l'armée thaïlandaise pour lutter contre le Vietcong dans la région frontalière commune aux trois pays — Laos, Cambodge et Thaïlande — où il tente de se regrouper, surtout dans les provinces de Stung Treng et de Preah Vihear.

Sur le plan militaire les troupes ont repris hier Tonle Bet, petite ville située sur la rive est du Mékong, en face de Humpong Cham, qui était tenue par un bataillon nord-vietnamien depuis le 11 mai. Cette opération est considérée comme la première étape du plan visant à faire la jonction avec les forces sud-vietnamiennes dans l'est du Cambodge.

Contrairement à ce qu'on avait pensé, les occupants n'ont opposé qu'une faible résistance aux deux bataillons qui ont pénétré dans la ville.

Les Nord-Vietnamiens avaient disparu dans la jungle, ne laissant derrière eux que deux tireurs à l'entrée de l'agglomération afin de donner le change aux Cambodgiens. L'un des tireurs, caché dans une maison en ruine, a blessé plusieurs soldats avant de s'enfuir à son tour.

Tonle Bet, qui fait face, de l'autre côté du Mékong, à Humpong Cham, la troisième ville du Cambodge, à 124 km au nord-est de Phnom Penh, a été pilonnée de jour et de nuit par l'artillerie et les mortiers cambodgiens pendant une semaine. La rue principale est encombrée de débris. Tous les murs et les toits se sont écroulés et il ne reste plus une vitre intacte.

Aucun bâtiment, dans le centre de la ville, n'a été épargné par les tirs. On voit des trous béants partout, des milliers de débris et d'éclats parmi les décombres encore fumants.

Malgré leur séjour prolongé, les Nord-Vietnamiens n'ont pas pillé les magasins, ce qui indique qu'ils avaient avec eux des vivres en quantité suffisante.

Actualités internationales

Capitant est mort

PARIS (AFP) — M. René Capitant, ancien garde des sceaux (ministre de la justice), est mort samedi des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de 69 ans. Avec lui disparaît l'une des personnalités les plus marquantes du "gaullisme de gauche".

Il avait démissionné avec éclat de son poste de député de Paris au lendemain de la révolte des étudiants en mai 1968 parce qu'il disait-il, n'avait pas réussi à convaincre son propre parti (L'UDR) de voter la motion de censure contre le président du conseil Georges Pompidou, qu'il considérait comme étant à l'origine de ces troubles, par son "impérialisme".

Brejnev écrivain

MOSCOU (AFP) — Un livre de M. Leonid Brejnev sur la jeunesse soviétique vient de

paraître aux "éditions de littérature politique" de Moscou. Dans cet ouvrage qui porte le titre "Le rôle de la jeunesse dans l'édification du communisme", le secrétaire général du comité central du P.C. Soviétique estime notamment qu'"il appartient au parti et aux Komsomols de développer chez les jeunes une conception juste des principes marxistes-léninistes".

Agnew est conspué

HOUSTON (Texas), (AFP) — A peine le vice-président Spiro Agnew venait-il de prendre la parole, devant 6,000 médecins et chercheurs venus de 72 pays, qu'une cinquantaine de congressistes, pour la plupart américains, se sont levés, la main droite dressée en l'air pour faire le signe "V", en scandant "We want peace now" (nous voulons la paix maintenant), et sont sortis de la salle. L'incident a duré à peine cinq minutes.

Fulbright dénonce la
propagande américaine

William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a accusé, vendredi, le Pentagone d'avoir, à trois reprises au moins, mis en scène l'an dernier, des films de propagande déformant les faits et mettant en valeur des engagements fictifs qui se seraient déroulés au Vietnam.

Le sénateur, qui est un des plus acerbes critiques de la politique indochinoise du président Richard Nixon, a déclaré tenir ses renseignements du chef d'une équipe de caméraman militaires et a cité trois films en particulier.

Le premier montre comment des soldats sud-vietnamiens, assistés de conseillers militaires américains protègent des villages et les débarrassent de rebelles vietcong en procédant à des opérations de nettoyage. Selon le sénateur, les Sud-Vietnamiens ont été équipés d'uniformes pour les besoins du film et il a fallu deux heures de prises de vues pour filmer des scènes répétées au préalable.

Le deuxième film montre un équipage sud-vietnamien effectuant une mission de bombardement alors que, selon le sénateur, l'avion n'avait, en réalité, fait que survoler une région éloignée des zones de combat.

Le troisième film montre un équipage sud-vietnamien effectuant une mission de bombardement alors que, selon le sénateur, l'avion n'avait, en réalité, fait que survoler une région éloignée des zones de combat.

Le troisième film montre une opération combinée américano-sud-vietnamienne au cours de laquelle des soldats débloquent de vedettes le long d'une rivière pour accrocher l'ennemi. Le sénateur a déclaré que ces scènes avaient été filmées plus de 24 heures après qu'un engagement se fut déroulé dans le secteur redevenu complètement calme.

Le sénateur a également pris la défense de la chaîne de télévision CBS (Columbia

Broadcasting Company), qui avait été accusée la veille d'avoir fabriqué des reportages filmés au Vietnam, par un officier de la Maison blanche. La CBS avait nié avoir falsifié un film au cours duquel on voit un soldat vietnamien poignarder de sang froid un blessé Vietcong.

M. Fulbright a enfin demandé au Pentagone de ne pas traquer ses propres films avant d'accuser les autres d'en faire autant.

Pour obtenir des chasseurs-bombardiers

Israël accentue ses
pressions sur les EU

WASHINGTON (AFP) — M. Aba Eban, ministre israélien des affaires étrangères, a lancé dimanche un appel pressant au gouvernement de Washington pour qu'il accepte de livrer immédiatement des avions "Phantom" et "Skyhawk" supplémentaires à l'armée de l'air israélienne.

M. Aba Eban a souligné au cours d'une interview accordée à la chaîne de télévision ABC qu'il serait "catastrophique de ne pas livrer des chasseurs-bombardiers à Israël" au moment où le Kremlin garnit les stocks de la RAU.

M. Eban vient de passer trois jours à Washington au cours desquels il a eu l'occasion de conférer avec le secrétaire d'Etat William Rogers et avec le président Richard Nixon. Le but essentiel de sa mission aux Etats-Unis était de réitérer la demande israélienne de livraison de 25 "Phantom" supplémentaires et une centaine de "Skyhawk".

M. Nixon hésite. Il craint qu'une fourniture aussi importante de matériel volant ne conduise les Soviétiques à accélérer leurs livraisons de matériel militaire aux pays arabes. Mais la décision présidentielle n'a pas encore été prise. Elle le sera sous peu, assurent ses conseillers.

M. Eban leur a dit depuis son arrivée à Washington que le but des Egyptiens est de "supprimer Israël de la carte du monde" et de faire en sorte qu'aucune paix ne puisse intervenir au Moyen-Orient. L'Egypte renâcle à la négociation et malheureusement elle est soutenue par Moscou, a ajouté M. Eban.

Quant au gouvernement d'Israël, a ajouté M. Eban, il est prêt à respecter trois principes: "Celui du cessez-le-feu, celui de la négociation et celui de la paix. Malheureusement les Egyptiens ne veulent ni cessez-le-feu, ni de négociations, ni de paix".

"L'Egypte s'efforce de barrer la route à la paix et de nier au peuple juif son droit à l'existence et à la survie", a encore dit le ministre des affaires étrangères d'Israël.

En conclusion, M. Eban a rappelé à ses amis américains que s'ils ne renouvellent pas les stocks d'avions d'Israël le plus rapidement possible, les conséquences seraient "désastreuses" car l'armée de l'air de Tel-Aviv connaît des difficultés grandissantes au fur et à mesure que le temps passe.

D'autre part, sept sénateurs américains qui se sont déjà élevés contre la politique du président Nixon au Vietnam et au Cambodge ont adressé samedi au chef de l'exécutif américain une lettre lui demandant d'autoriser la vente de nouveaux avions à Israël.

La lettre, qui fait état de la présence de pilotes et de soldats soviétiques en Egypte, exhorte le président "à mettre à la disposition d'Israël les avions dont elle a besoin" et de prendre contact "avec l'OTAN et d'autres alliés en vue d'essayer de rétablir un cessez-le-feu en tant que première mesure en vue de l'établissement d'une paix stable au Moyen-Orient".

A son arrivée hier à l'aéroport de Lod, en Israël, de retour de son voyage aux Etats-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, M. Eban a déclaré "J'ai pu me rendre compte à Washington que les Etats-Unis sont très soucieux du développement de la situation et qu'ils l'examinent avec le plus grand sérieux. J'ai reçu des assurances que les Etats-Unis veilleront à ce que l'équilibre actuel des forces ne soit pas rompu au détriment d'Israël".

du 26 mai au 5 juin

L'Institut culinaire Henri Bernard

vous propose...

UN COURS DE CUISINE DE PLEIN AIR
AU BAR-B-Q

DU JOUR OU DU SOIR

CHAQUE COURS en 4 heures comprend
LES INSTRUCTIONS sur l'ORGANISATION matérielle de la réception.
DEMONSTRATION et DEGUSTATION copieuse des mets avec VINS.
Livret de recettes.Pour programmes et réservations s'adresser à l'Institut,
2015, rue De La Montagne, suite 610 - Montréal - Tél. 843-6481

CONSERVATOIRE LASSALLE

Annexé à l'Université de Montréal

COURS D'ÉTÉ

29 JUIN au 28 JUILLET
de 9 h 20 à 12 h 10

- PHONÉTIQUE ET POSE DE VOIX
- ART ORATOIRE
- LECTURE À HAUTE VOIX
- INTERPRÉTATION

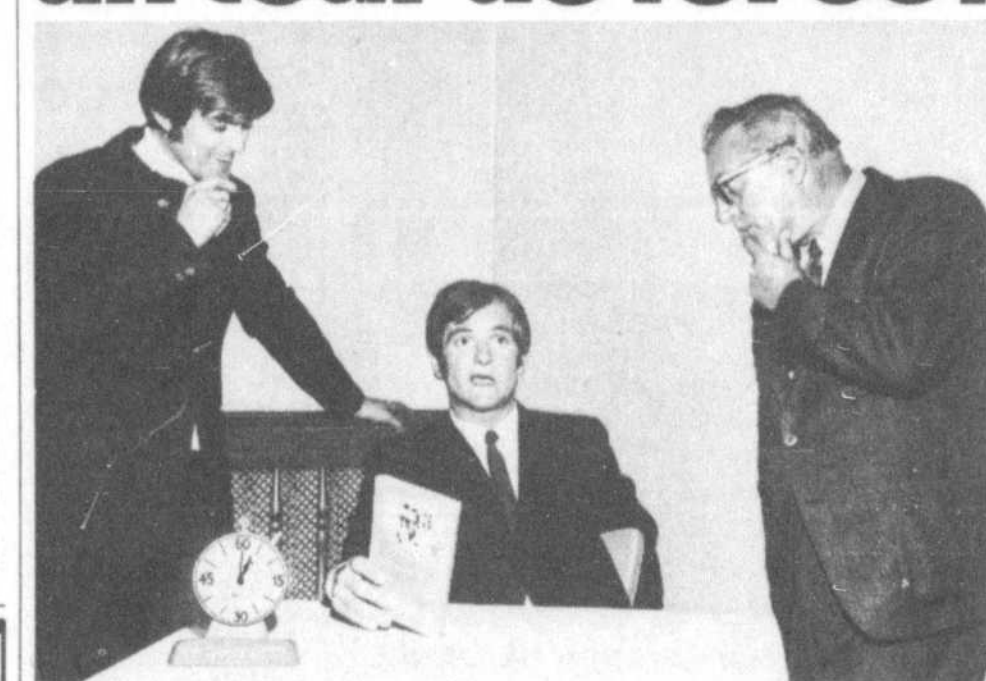
60 heures de cours

INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS

Mme Suzanne P. Goyette, directrice générale

MONTREAL: 1290, rue St-Denis, suite 99
Tél: 861-4114 - 523-2675TROIS-RIVIERES: 2259, rue Guimond
Tél: 375-5894

un tour de force!



Bernard Vésin, professeur du Collège Stanislas de Montréal et diplômé de l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood peut lire un roman de 40,000 mots en quatre minutes et une seconde. C'est "un tour de force" qu'il a accompli lors du lancement du livre "Tayaout" (Fils d'Agaguk) devant une assistance nombreuse et en présence de l'auteur, Yves Thériault (à droite), et du directeur-général des Editions de l'Homme, Alain Stanké (à gauche).

VOUS AUSSI pouvez lire au moins 3 fois plus rapidement que vous ne le faites maintenant, grâce à la méthode de Lecture Dynamique Evelyn Wood.

ASSISTEZ À UNE PRÉSENTATION GRATUITE

ce soir et demain soir
à 7 h. 15 p.m.l'Institut de Lecture Dynamique
Evelyn Wood,
205 ouest, rue Sherbrooke

LD - 25-5-70

Plus de 500,000 professionnels, professeurs, étudiants, hommes d'affaires de toutes les catégories, hommes et femmes, sont diplômés de nos Instituts et lisent maintenant en moyenne 4.7 fois plus rapidement, avec une compréhension égale ou meilleure.

LISEZ 50 MOTS-MINUTES de plus et augmentez votre vitesse moyenne de lecture de 3000 mots à l'heure. C'est "un tour de force" que vous pouvez accomplir facilement, et en huit semaines seulement, en vous inscrivant au cours de l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood.

GARANTIE

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood garantit de rembourser les frais de scolarité aux étudiants qui ont complété le cours de 8 semaines et qui n'ont pas réussi à tripler, au moins, leur efficacité de lecture.

institut de lecture dynamique evelyn wood
205 ouest, rue Sherbrooke, Montréal • 844-1941

Veuillez me faire parvenir, sans obligation, des renseignements sur le cours de Lecture Dynamique Evelyn Wood.

NOM OCCUPATION

ADRESSE VILLE TÉL.

☐ Je désire aussi des renseignements sur les cours pour compagnies ou groupes.

Ne
soyez pas
timide!

76% des gens sont timides.

Voilà pourquoi tant de gens sont bloqués dans leurs moyens d'expression.

Pourquoi ne pas vous décider à vaincre votre timidité ce mois-ci?

Notre cours de Culture Humaine vous aide à surmonter la peur de l'opinion des autres, la gêne et le trac.

Il vous donne la confiance et l'enthousiasme dont vous avez tant besoin.

Quelle meilleure preuve de valeur que celle de compter plus de 13,000 gradués?

Ce sont de véritables cours modernes, conçus spécialement pour ceux qui n'ont pas honte de développer tous leurs talents en vue de bien profiter des années 70.

Vous pouvez leur faire confiance!

Venez assister à une démonstration gratuite,

au Palais du Commerce, 1600 rue Berri, suite 219

(Prenez l'ascenseur) mardi, le 26 ou mercredi le 27 mai à 8 P.M.

Venez en métro, descendez à la station

Berri-Demontigny et prenez la sortie Ontario



Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Jean-Louis Séguin

1600, rue Berri, Suite 213,
Montréal 132, Qué.L'Auteur du volume: "Arrêtez
d'avoir peur et croyez au succès!"

Situation tendue en Argentine

Interdit sur un quotidien de Buenos Aires

BUENOS AIRES (AFP) — Le journal "Cronica" de Buenos Aires, a été interdit samedi soir par le gouvernement argentin pour avoir publié une information "fausset et tendancieuse" selon laquelle un étudiant aurait été tué à Cordoba au cours des désordres de vendredi. Les exemplaires déjà imprimés ont été saisis.

"Cronica", dont le tirage atteignait 750.000 numéros, était un quotidien populaire fondé en 1963 par le jeune journaliste Hector Ricardo Garcia. Il était très lu dans les milieux ouvriers, en particulier chez les péronistes. Une autre publication appartenant à Hector Ricardo Garcia, la revue "Asi", a été également inter-

dite il y a deux mois. Les autorités lui reprochaient la publication de photos "horribles" prises à l'occasion d'un accident ferroviaire sanglant. A la suite des violents affrontements qui ont eu lieu à Cordoba, entre policiers et étudiants, trois universités de la ville — nationale, catholique et technique — ont fermé

leurs portes jusqu'à nouvel ordre. Sept étudiants blessés au cours de ces manifestations sont hospitalisés et, selon les dirigeants universitaires de la ville, le secrétaire général de l'Union nationale des étudiants et plusieurs leaders estudiantins seraient toujours détenus par la police.

Vendredi prochain, les ouvriers et les étudiants organiseront une grande manifestation dans le centre de la ville de Cordoba en hommage à ceux qui sont morts durant les affrontements de mai 1969. On craint beaucoup en Argentine que cette commémoration ne dégénère en lutte ouverte entre forces de l'ordre et manifestants.

D'autre part, deux hommes ont volé samedi plus de 20 tonnes de dynamite, a déclaré hier la police de Cordoba.

Revêtus d'uniformes de la police, les deux hommes ont arrêté près de Freyre, au sud de la province de Cordoba, un camion qui transportait 602 caisses de dynamite. Le chauffeur du camion a été abandonné sur la route au bout d'une heure et demie de voyage.

La police estime que les auteurs de ces deux coups de main sont des membres de groupes "subversifs".



Au nom du gouvernement Onganía, la police (dont un agent armé d'une mitraillette) a fermé samedi soir le quotidien à grand tirage : "Cronica", de Buenos Aires; le décret signé par le général-président accuse Cronica (730.000 exemplaires) d'avoir faussement rapporté qu'un étudiant était mort à Cordoba, lors d'affrontements entre policiers et étudiants. Ce geste rappelle la saisie du journal La Prensa par le gouvernement de Juan Peron, gouvernement qui dut abandonner le pouvoir en 1955.

(Photo par câble AP).

En dépit des difficultés politiques

L'Eglise est prête au dialogue avec les juifs

CITE DU VATICAN (AFP) — Inaugurant samedi le centre romain du SIDIC, (service international de Documentation judéo-chrétienne), le cardinal Jean Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens, a déclaré en évoquant Vatican deux, que l'Eglise a souligné clairement et solennellement l'importance fondamentale du dialogue (judéo-chrétien) ainsi que sa ferme volonté de le voir engagé et développé par tous ses fils, à tous les niveaux.

Il en reste de même aujourd'hui, a-t-il poursuivi, bien que "le douloureux conflit du moyen-orient rende extrême-

ment délicate et difficile la tâche d'expliquer clairement et de faire comprendre les motifs strictement religieux qui poussent l'Eglise à demander et à mettre en oeuvre le dialogue avec le peuple Juif". Il convient, en effet, de voir "à quelles difficultés objectives se heurte cette volonté (de dialogue), contre lesquelles celle-ci doit lutter".

En d'autres termes, selon les observateurs, l'Eglise est prête au dialogue avec les Israélites, sans que ceux-ci puissent exiger d'elle une option politique en faveur d'Israël, en tant qu'Etat, ou de tout autre objectif strictement politique.

La compacte non-compacte



La nouvelle Renault 12

La première vraie compacte des années '70 qui vous offre économie, commodité, performance — et qui donne plus de confort là où les autres s'en tiennent à des prétentions.

En 1970, l'automobiliste met cartes sur table. Il sait ce qu'il veut: le plus bas prix d'achat et le plus bas coût d'entretien. Autrement dit, il veut une voiture plus petite. Mais il ne veut rien céder de son confort habituel et tient à une performance fiable.

La Renault 12 est la seule nouvelle compacte qui réponde à toutes ces exigences.

Son prix d'achat est étonnamment bas. Et elle fait 35 bons milles au gallon.

Elle passe de 0 à 60 m/h en 15,2 sec. C'est la puissance d'accélération qui garantit les dépassements en toute sécurité.

Ses freins à disque à l'AV et à tambours à l'AR, auto-réglables selon la charge, en font l'une des voitures les plus sûres en cas d'arrêt d'urgence.

Aussi, la solide adhérence de la traction AV et les pneus à carcasse radiale vous assurent une tenue de route exemplaire.

Grâce à ses dimensions pratiques, (longueur hors-tout: 170 po.) elle se stationne en un tour de main.

Et, comme la Renault 12 n'est pas une simple réduction de grosse voiture, elle vous donne plus de confort et d'espace que vous ne pourriez imaginer. C'est pourquoi nous l'appelons "la compacte non-compacte".

Bien sûr, chacun prétend pouvoir offrir le confort. Comparez seulement quelques-uns des "points forts" qu'avancent nos



concurrents avec les points de confort de la nouvelle Renault 12. "2 portes d'une grande accessibilité" ... la Renault 12 en a quatre. "Espace pour quatre adultes" ... dans sa catégorie, la Renault 12 est celle qui offre le plus d'espace pour la tête et les jambes à l'AV comme à l'AR.

"Sièges-couchettes offerts en option" ... ceux de la Renault 12 (version TL) viennent en équipement standard.

"Excellente visibilité" ... superficie vitrée de la Renault 12: 24,5 pi. ca.

De plus, la Renault 12 a ses points forts bien à elle: coffre à bagages de 17 pi. cu. ... dégivreur électrique de la glace arrière ... toit surélevé qui permet de prendre place au siège arrière sans prendre de courbatures ... un système complet d'insonorisation ... accoudoirs aux quatre portes ... lampes dans le compartiment à gants et dans le coffre ... un système de répartition de la chaleur à deux niveaux ... sièges rembourrés de 7 1/2 pi. cu. de caoutchouc mousse.

Tout ceci est inclus dans le prix d'achat. Pas de mauvaises surprises. Nous pourrions continuer, mais voyez plutôt par vous-même chez le concessionnaire Renault. (En fait, il existe maintenant plus de 175 concessionnaires Renault des mieux équipés pour vous fournir un service fiable.)

Essayez la nouvelle Renault 12, modèle '71. Elle est tellement confortable que vous voudrez y vivre.

RENAULT 12

La raison du confort est toujours la meilleure.

En congrès à Montréal

Les étudiants adultes en ont assez du bourrage de crâne

par Gilles Provost

Les étudiants adultes de Montréal en ont assez du bourrage de crâne et des examens dont le seul but est d'évaluer la capacité des candidats à retenir des détails insignifiants. Ils veulent, eux aussi, bénéficier du nouveau pédagogie dont les plus jeunes commencent à goûter les fruits. Ils l'ont d'ailleurs dit très clairement hier, à l'occasion du congrès de l'association des étudiants adultes de Montréal.

Les 90 participants à ce congrès ont donc voté des résolutions demandant que leurs examens de fin d'année fassent appel le plus possible à la compréhension et qu'ils ne soient pas la seule évaluation de l'étudiant. Ils ont demandé notamment que les recherches faites pendant l'année soient aussi utilisées dans l'évaluation.

Comme adultes, ces étudiants estiment être en mesure de participer davantage à leurs cours et même à leur évaluation en collaboration avec leur professeur. Plusieurs participants ont toutefois noté le manque de préparation flagrant des professeurs qui leur enseignent. Souvent, ils enseignent déjà à "plein temps" à des jeunes pendant la journée et ils redonnent les mêmes cours sans adaptation le soir.

C'est pourquoi les congressistes ont demandé que les professeurs deviennent davantage des animateurs et qu'ils soient préparés à évaluer des adultes. Les étudiants adultes ont d'ailleurs reconnu que ce n'est pas facile puisqu'ils ont voté à l'unanimité une résolution demandant que les spécialistes en éducation des adultes mettent au point des instruments d'évaluation qui tiennent compte de l'expérience, du travail, de la maturité, de la capacité d'adaptation et des autres capacités des étudiants adultes.

Il faut dire cependant que la majorité des étudiants adultes ne semble pas être prête à embarquer à fond dans cette voie. Les ré-

solutions adoptées à ce congrès avaient été rédigées d'avance et certains participants semblaient y réfléchir pour la première fois.

Des entrevues avec plusieurs congressistes ont indiqué que la plupart étaient surtout préoccupés par les examens trop longs pour la période de temps allouée et des questions qui portaient sur des "détails". La majorité retournent en fait à l'école telle qu'ils l'ont connue: le professeur enseigne et les élèves "gobent" béatement. Ce qui les intéresse c'est de recevoir un diplôme-symbole de promotion sociale (au moins à leurs yeux).

Plusieurs adultes retournent aussi à l'école pour pouvoir bénéficier d'une promotion, d'une augmentation de salaire: ils font alors comme plusieurs étudiants plus jeunes qui "endurent" les cours comme un mal nécessaire sans même penser qu'ils pourraient y changer quelque chose.

Enfin, il y a une minorité pour qui l'éducation est un moyen d'intégration sociale, un moyen de jouer un rôle efficace et responsable dans le monde moderne. Cette minorité ne veut pas perdre son temps; elle veut apprendre à réfléchir, elle veut aller au fond des choses. Evidemment, c'est elle aussi qui remet les cours en question et qui s'intéresse à la direction d'une association comme celle des étudiants-adultes de Montréal.

On se retrouve alors avec le clivage très sensible au congrès d'hier: d'une part un exécutif porté au dirigisme parce qu'il est douloureusement conscient des problèmes et d'autre part des membres aux horizons plus limités, difficilement capables d'action à long terme. Heureusement pour les dirigeants les membres qui avaient voté hier contre les résolutions de l'exécutif en ateliers se sont ravisés et les ont appuyées en plénière.

Face aux problèmes de l'heure

Les conservateurs collaboreront avec le gouvernement

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le gouvernement Trudeau pourra compter sur la collaboration des conservateurs pour solutionner les principaux problèmes de l'heure.

Toutefois, cette collaboration aura de particulier qu'elle poussera le gouvernement à accepter les voies de solution mises de l'avant par l'op-

position à la Chambre des Communes.

"Les conservateurs ne feront pas que critiquer le gouvernement mais ils lui indiqueront comment il doit agir face au chômage, à la hausse du coût de la vie, la pénurie d'habitations, etc., a déclaré dimanche, M. George Hees Prince-Edward-Hastings à l'issue d'une réunion de deux jours qu'a tenue à Ottawa, le caucus du parti conservateur.

M. Hees a soutenu qu'à l'égard de certains problèmes comme le chômage et le ralentissement économique, le gouvernement doit prendre une action immédiate afin de prévenir une récession.

"Ce pays sera en récession

très bientôt si le gouvernement ne réagit pas", a-t-il dit.

M. Hees a soutenu que la croissance du chômage au Canada était imputable au ralentissement économique.

Nous allons éveiller l'opinion publique sur les diverses solutions que nous préconisons et, devant les pressions, le gouvernement sera forcé d'en tenir compte, a-t-il ajouté.

Au cours de cette réunion à laquelle assistaient 45 députés, y compris le chef du parti, M. Robert Stanfield, on a aussi étudié le rôle que joue l'opposition et essayé de voir si elle pouvait en jouer un plus efficace.

"Nous trouvons que nous faisons un bon travail mais nous voulons voir si nous pouvons en faire un meilleur", a commenté M. Hees, précisant que la rencontre de la fin de semaine constituait la première d'une série de deux.

Le député a soutenu que certains problèmes se sont aggravés depuis l'automne dernier, soit depuis la conférence nationale que le parti a tenue à Niagara Falls.

Les participants à cette réunion du caucus ont aussi étudié certaines suggestions visant à rendre plus efficace le travail des membres dans les différents comités parlementaires.

On a, de plus, examiné le travail des députés conservateurs à la Chambre ainsi que celui qu'ils font au niveau de leur comté.

Les relations entre le chef et ses députés, le parti et ses membres ont aussi été abordées.

La réunion a été présidée par MM. Pal Nowlan Annapolis-Valley, Roch LaSalle Joliette et Stan Schumacher Paliser.

M. Stanfield n'a pas assisté à la conférence de presse qui a suivi la rencontre, étant alors en route pour Sherbrooke où il était, hier soir, le conférencier d'honneur devant ses partisans de cette région.

Le crime serait de me taire

-- Don Camara

PARIS (AFP) — "Je sais que le fait de parler de la torture en dehors de mon pays est considéré comme un crime contre la patrie (...). Pour moi, le crime serait de me taire."

C'est ce qu'a déclaré Mgr Helder Camara, archevêque de Recife au Brésil, au cours d'une interview à la télévision française. Mgr Camara a en effet passé la fin de semaine en France pour y donner des conférences à Paris, Orléans et Lyon, et pour présenter à Paris ses deux livres "Pour arriver à temps" et "Spirale de violence", deux ouvrages qui ont déjà paru en hollandais, en suédois et en anglais.

Poursuivant à propos des tortures, Mgr Camara a déclaré que, malgré tout, il ne fallait pas tomber dans le pessimisme: "Je pense que, pour un chrétien, le dernier mot doit toujours être l'espérance".

Parlant ensuite du sous-développement, Mgr Camara dit: "La misère est une insulte au créateur. Alors, je prêche le combat contre la misère. En disant cela, je pense à une pression morale libératrice, non à une révolution armée".

"Les pays sous-développés sont victimes de multiples injustices. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour le constater. Et c'est contre l'injustice, mère de toutes les violences, que réagissent ensuite les opprimés et la jeunesse qui s'exposent à l'action des gouvernements soucieux de faire respecter l'ordre et la sécurité nationale".

Au cours d'une conférence de presse, Mgr Camara a d'autre part déclaré: "La situation au Brésil est bien mauvaise mais avec la collaboration de la presse internationale, je pense qu'un changement est possible".

Bourassa est invité à mettre fin à la "fonction publique parallèle"

Deux organismes de la CSN, la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec et le Secrétariat d'action politique, ont mis en demeure, en fin de semaine, le gouvernement Bourassa de cesser ses tergiversations face à la "fonction publique parallèle dispendieuse" et à l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie.

Les ingénieurs et cadres, qui tenaient leur congrès à Québec, donnent leur aval à la campagne du nouveau gouvernement visant à couper les dépenses inutiles ou injustifiées. En conséquence, les congressistes s'étonnent que soit maintenu un régime de faveur à des "professionnels à la pige" dont les honoraires dépassent de beaucoup ceux versés aux

membres de la fonction publique de mêmes qualifications; cette situation prévaut surtout aux travaux publics où les fonctionnaires "professionnels" en sont rendus à ne servir que de personnel de soutien auprès de ces "experts" de l'extérieur.

L'organisme syndical se réjouit toutefois de la décision du gouvernement de diminuer le nombre de secrétaires particuliers (aux traitements mirobolants) attachés aux ministres et de recaser dans la fonction publique, s'il y a lieu et à des conditions de traitements "justes", ceux d'entre eux qui auront réussi l'examen.

Quant au secrétariat d'action politique de la centrale, il a

souligné en fin de semaine qu'il faut surveiller autant le gouvernement Bourassa que l'Union nationale. Le SAP demande à M. Bourassa s'il se conformera à sa promesse de rendre les négociations publiques entre les médecins et le gouvernement? Le SAP s'inquiète enfin d'une déclaration du ministre d'Etat Victor Goldbloom qui s'est opposé durant la campagne électorale à l'exclusion (du régime d'assurance-maladie) des médecins qui n'y participeraient pas: "M. Goldbloom veut que les médecins jouent et gagnent sur les deux tableaux. C'est un encouragement aux médecins de ne pas participer au régime et d'en profiter quand même".

VENTE - IMMEUBLES

Compagnie internationale

Étend son champ d'action pour la région de Montréal. A besoin de:

VENDEURS PROFESSIONNELS

(hommes et femmes)

Cette compagnie est la plus importante dans ce domaine, enregistrée à la Bourse de New York. (Salaire, commission plus bénéfices marginaux).

Si vous êtes âgés de 25 ans et plus et désirez en savoir plus long, vous devez de prendre 20 minutes de votre temps en venant prendre un café avec nous au:

585 ouest, rue Fleury, Suite 204, entre 10h. et 16h et demandez M. Charles Plouffe

PAPINEAU/GÉRIN-LAJOLLE/LEBLANC/EDWARDS

Architectes

demandent

SECRÉTAIRE

- MINIMUM 5 ANNÉES D'EXPERIENCE AU NIVEAU DES RELATIONS EXTERIEURES
- CONNAISSANCE PARFAITE DES DEUX LANGUES ANGLAISE ET FRANÇAISE ET HABILETÉ À COMPOSER DANS LES DEUX LANGUES.
- BELLE PERSONNALITÉ

Pour obtenir les formules de demande d'emploi, veuillez téléphoner à:

342-0680

Ces demandes devront être déposées pour ou avant le 29 mai 1970.



MÉDECINE VÉTÉRAIRE

SAINT-HYACINTHE

OFFRES D'EMPLOIS

Professeurs en sciences physiologiques

- Chimie physiologique
- Physiologie animale
- Neurologie
- Pharmacologie

Qualifications: degrés universitaires du 2e et (ou) du 3e cycles

Salaires et bénéfices sociaux: en vigueur à l'Université de Montréal

Communiquer:

Dr Olivier Garon
Dépt. Anatomie et Physiologie animale
École de Médecine Vétérinaire
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe, Qué. Canada

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

demandé pour

École Secondaire Mont-Royal

(1000 filles)

Qualifications:

- Expérience pédagogique;
- études universitaires;
- aptitudes à l'administration et aux relations humaines.

Adresser demande et curriculum vitae avant le 6 juin à:

Service du Personnel.
Commission des Écoles Catholiques
de Mont-Royal,
1560, boul. Laird,
Montréal 304, Québec

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL PÉDAGOGUE

Le candidat devra posséder au minimum 15 ans de scolarité, de préférence une licence en administration scolaire.

Il devra également avoir 5 ans d'expérience dans l'administration scolaire ou dans l'enseignement avec 3 ans d'expérience comme principal.

Le candidat devra avoir une connaissance technique du budget et de l'état financier d'une commission scolaire et aussi de la pédagogie moderne.

Toute candidature sera strictement confidentielle.

Écrire en donnant curriculum vitae avant le 1er juin 1970 au:

Comité Provisoire Commission Scolaire Brandon,
C.P. 154,
Ville Saint-Gabriel, Cté de Berthier, Qué.

Carrières et Professions



université
du
québec

TROIS (3) POSTES AU DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE ANALYSTE SENIOR

Description: Cette fonction comporte la responsabilité de la coordination du travail d'analystes programmeurs et de programmeurs attachés à des projets de gestion d'une nature complexe.

Qualifications: Premier diplôme universitaire en sciences de l'administration ou en sciences appliquées et expérience d'au moins trois ans dans l'analyse de systèmes d'informatique de gestion.

Lieu de travail: Québec.

Traitement: Jusqu'à \$13,600.00 par année selon les qualifications et l'expérience.

(2) PROGRAMMEURS SENIORS

Description: Cette fonction comporte la responsabilité d'élaborer des programmes de gestion d'une nature complexe et de guider, à l'occasion, des programmeurs juniors.

Qualifications: Avoir réussi une 12e année d'études et posséder au moins deux ans d'expérience dans la programmation de systèmes de gestion sur un ordinateur de troisième génération. La connaissance du COBOL serait un avantage.

Lieu de travail: Québec.

Traitement: Jusqu'à \$8,600.00 par année selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir toute demande par écrit accompagnée d'un curriculum vitae et des pièces pertinentes avant le 1er juin 1970 à:

Monsieur Louis Brunel,
Directeur du développement informatique,
Université du Québec,
2525, boulevard Laurier,
Sainte-Foy, Québec 10e



université
du
québec

RESPONSABLE DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

Fonction: Sous la responsabilité du Directeur à l'exploitation, le responsable des systèmes d'exploitation a pour fonctions principales:

* De diriger un groupe d'analystes/programmeurs dans l'entretien et l'amélioration des systèmes d'exploitation de l'ordinateur installé à Québec;

* De collaborer à l'entretien et à l'amélioration des systèmes d'exploitation des ordinateurs installés dans les constituantes, surtout en ce qui regarde le télétraitement;

* D'implanter des programmes standards fournis par le manufacturier ou des organismes d'utilisateurs;

* De diriger le développement de programmes pour répondre aux besoins spécifiques de l'Université;

* De collaborer à l'élaboration des normes de programmation et d'exploitation;

* De participer à la formation du personnel technique dans le domaine des systèmes d'exploitation.

Qualifications: Formation universitaire (ou équivalente) soit en informatique soit en sciences pures ou appliquées.

Expérience: Minimum de cinq années d'expérience dans les domaines pertinents.

Aptitude au travail d'équipe.

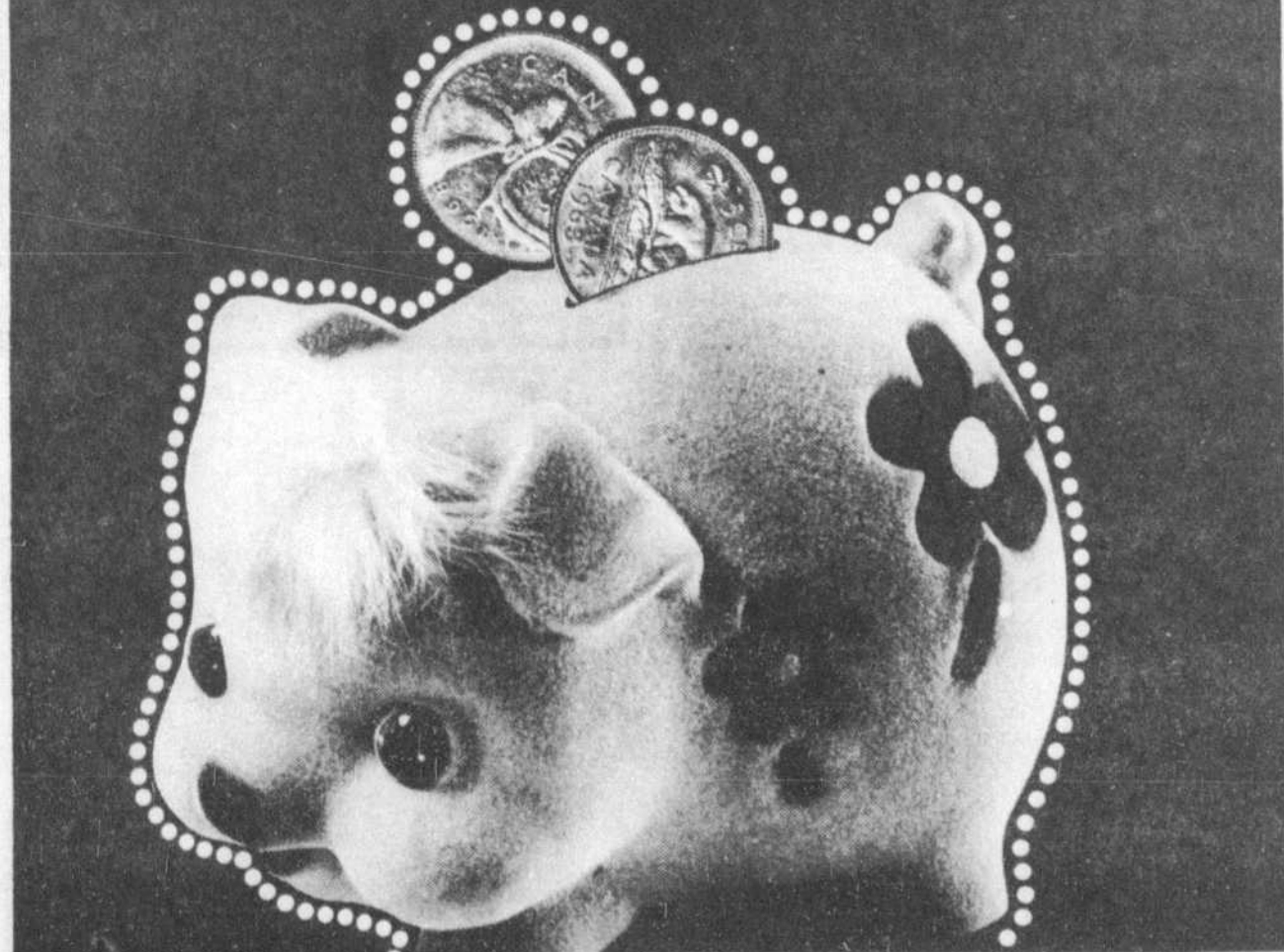
Conditions de travail: Lieu de l'emploi: Québec.

Traitement: À déterminer selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir toute demande par écrit accompagnée d'un curriculum vitae et des pièces pertinentes avant le 16 juin 1970 à:

Monsieur J.B. REID,
Directeur à l'exploitation
de l'informatique,
2525 boulevard Laurier,
Sainte-Foy, Québec 10e

Si vous êtes du genre
économe



voyagez par le CN on vous ménage!

Aujourd'hui, tout le monde se doit de regarder à la dépense. Et pour voyager à bon compte, y'a rien comme les trains du CN. Pensez à notre choix de tarifs Rouges, Blancs, Bleus. Ou à nos "spéciaux" jeunesse, groupe et famille. Sans oublier le transport gratuit pour les moins de 5 ans. En somme, le CN... c'est une bonne affaire!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

Montréal-Toronto
\$9.90, billet simple, tarif Rouge, voiture-coach. Nombreux arrêts intermédiaires du Lakeshore et du Bonaventure.

Montréal-Ottawa
\$3.65, billet simple, tarif Rouge, voiture-coach. A peine 3 cents du mille!

10e CONGRÈS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES GRANDS BARRAGES

Du 1er au 5 juin

potins financiers

M. Jacques Payan, vice-président exécutif d'Aquitaine Company of Canada Limited, adressera la parole jeudi de cette semaine, le 25 mai, aux membres de la Chambre de Commerce Française au Canada, réunis pour le déjeuner au Salon Oval de l'hôtel Ritz-Carlton.

M. Lionel Boucher, bien connu dans les cercles financiers de la Métropole, et pour cause... ne fut-il pas depuis 43 ans au service de la Maison Beaubien et depuis quelques années, au service des maisons L. G. Beaubien & J. L. Lévesque Inc. et agents de change et J. L. Lévesque et L. G. Beaubien, Ltée, valeurs de placement prendra sa retraite sur le milieu du mois prochain. Il fut administrateur délégué pendant 3 ans à Paris de la Banque L. G. Beaubien et pendant 30 ans, directeur du service étranger de la Maison Beaubien. Après 43 années dans le commerce des valeurs mobilières M. Lionel Boucher a su se faire de nombreux amis et c'est avec un vil regret que nous le verrons tous quitter la rue St-Jacques.

Le comportement irrégulier des Bourses du Canada et des E-U durant la dernière séance de la semaine, écolée et la résistance montrée par bien des titres américains et canadiens sur la dernière heure de cette même séance portaient à croire que maints stocks canadiens et américains, devraient rencontrer plus de soutien au début de cette semaine, s'il n'est rien survenu de fâcheux en fin de semaine, du point de vue économique ou international.

Raymond Camus Inc. offrira officiellement, demain en souscription au public, \$547,000 obligations de la Ville de Chaudière à 9 1/2%, dont une tranche de \$158,500, assués à 9 1/2 pour cent, écherra le 1er juin 1975, soit donc dans 5 ans seulement. Ces valeurs seront offertes à 100 et l'intérêt couru.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On pourra transiger dès ce matin sur la Bourse de Montréal sur les actions fractionnées de Dale-Ross Holdings Limited

Les actions ordinaires fractionnées, sans valeur nominale ou au pair, de Dale-Ross Holdings Limited seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 25 mai 1970. C'est, alors, que les actions de la compagnie, actuellement inscrites, seront rayées de la liste de la Bourse précitée. Les actionnaires de Dale, au cours d'une assemblée spéciale généralement tenue le 16 avril 1970 ont adopté le règlement "B", fractionnant les actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair, à raison de trois (3) pour une (1). La dite subdivision entrera en vigueur lors de l'émission de lettres patentes supplémentaires datées du 27 mai 1970 et lors de l'émission, le ou vers le 3 juin 1970, en faveur des actionnaires ordinaires immatriculés à la fermeture des affaires le 27 mai 1970, de deux (2) actions additionnelles ordinaires pour chaque une (1) action, détenue à la date de l'immatriculation. Les actions se vendront ex-distribution à l'ouverture des affaires de la Bourse de Montréal le 25 mai 1970 et dans toute transaction le ou après cette date la livraison pourra être faite ne couvrant que les tiers (1/3) des actions ordinaires vendues et le solde sur une base "conditionnelle à leur émission", la livraison étant complétée lorsque les certificats d'actions additionnelles auront été reçus par les actionnaires. Le symbole des actions au télécrypteur sera "DRH New".

Union Minière, de Bruxelles, a Umex comme "filiale de prospection au Canada"

Union Minière, société anonyme, dont le siège social est à Bruxelles présentera le 28 mai son rapport annuel à ses actionnaires. Ils seront appelés à adopter le rapport annuel, couvrant les activités de cette entreprise internationale, ayant des propriétés en Afrique, en Australie et au Canada. Incidemment dans notre pays, Umex est sa filiale de prospection, et "cette compagnie a continué à assumer la direction des prospections qu'elle effectuait en compte commun dans la province de Québec avec la Canadian Nickel Company - Canox". En Colombie britannique, les travaux ont continué dans le cadre de l'accord conclu entre Umex et la Wenner-Gren (B.C.) Development Company Ltd. Cet accord vient d'être prorogé afin de poursuivre l'étude au sol des renseignements du survol aérien mis à la disposition de l'association par Wenner-Gren. Un autre contrat a été conclu en Colombie britannique avec la société "Pinnacle Mines Ltd." pour la prospection d'une propriété appartenant à celle-ci et située dans la Highland Valley. Ces deux derniers programmes sont réalisés par une firme d'entreprise de prospection sous la direction d'Umex.

Les représentants de la Barbados Industrial Development Corporation, en visite ici

Le sénateur Sam Ashby et M. Kurligh King, respectivement président du conseil d'administration et directeur général de la Barbados Industrial Development Corporation étaient à Montréal en fin de semaine, leur dernière étape d'un voyage de six jours dans trois villes du Canada. Ils ont rencontré des industriels canadiens intéressés à négocier avec la Barbade.

Depuis dimanche, les deux membres du gouvernement de la Barbade ont visité Toronto et Winnipeg. Ils sont accompagnés de M. Rawle Chase, directeur du bureau de Barbados Industrial Development Corporation à Toronto.

Le bureau de B.I.D.C. à Toronto est ouvert depuis deux ans. Il fait connaître soit par communiqués, soit par séminaires mensuels dans les principales villes, la législation préférentielle, l'exemption temporaire de taxes, la main-d'œuvre compétente, à prix raisonnable, le gouvernement stable et le climat de 80 degrés à longueur d'année dont peuvent jouir les investisseurs. Depuis ces deux dernières années, nombre de manufacturiers canadiens importants ont ouvert des succursales à la Barbade.

Le commerce entre le Canada et la Barbade remonte à quelque deux cents ans, mais ce n'est que depuis deux ans que le gouvernement de cette nation, maintenant indépendante, encourage et invite l'investissement de capitaux canadiens.

En marge des rapports trimestriels du Fonds Américain Prêt et Revenu du Canada, Limitée

Fonds Américain Prêt et Revenu Ltée vient de rendre public son rapport du premier trimestre, soit du 1er janvier au 30 avril 1970. On y lit que la distribution de son portefeuille comprenait 11 catégories de titres, représentant un actif net de \$2,961,424, à rapprocher de \$3,379,523, au 31 janvier 1970, soit une valeur nette de \$8.86 par action, à rapprocher de \$10.69. Quant à la distribution des titres en portefeuille, au 30 avril 1970, le Fonds Mutuel Corporation de Prêt et Revenu du Canada Limitée, elle embrassait 13 compartiments, représentant un actif global de \$31,912,318 au 30 avril 1970, comparativement à \$35,337,215 au 31 janvier 1970, d'où une valeur nette de l'actif de \$6.14 par action vs \$6.88 respectivement. Incidemment, le 15 mai 1970, il a été payé aux détenteurs d'actions de ce dernier Fonds un dividende de 6 cts l'action; ce qui constitue le 52ème dividende consécutif payé, soit un record remarquable, si l'on tient compte des conditions défavorables des Bourses de N-Y, Montréal et Toronto depuis des mois et des mois. Comme le président réélu de l'Association des Fonds Mutuels au Canada a laissé entendre, ces jours-ci, que "le beau temps succèdera à la tempête qui sévit à Wall Street depuis 17 mois et aux marchés depuis plus d'un an", il importerait donc de ce pas perdre confiance en l'avenir, tout en pratiquant une politique de saine prudence, à notre opinion.

Marcel CLEMENT

La Commission Internationale des Grands Barrages (C.I.G.B.) - International Commission on Large Dams (I.C.O.L.D.) - tiendra son dixième congrès triennal à Montréal du 1er au 5 juin sous la présidence de M. Gerald T. McCarthy des E.-U.

Ce congrès mondial, un des plus importants quant au nombre de délégués et de pays représentés, aura lieu pour la première fois au Canada.

Les assises qui se tiendront à l'hôtel Reine Elizabeth réuniront quelque 1500 représentants de 65 pays. Les séances seront consacrées à l'étude des plus récentes techniques de construction, d'exploitation et d'entretien des grands barrages et réservoirs à travers le monde.

Le fait que le Canada ait été choisi pour cet important congrès souligne bien l'intérêt soulevé par la réalisation au pays des deux plus grandes entreprises du genre au monde, soit le barrage Daniel Johnson sur la rivière Manicouagan et l'aménagement Churchill Falls au Labrador.

Le Comité National Canadien de la C.I.G.B., présidé par M. C.A. Dagenais, de Surveyer, Nenniger & Chénave Inc., sera l'hôte de ce congrès et le Comité d'organisation a été confié à M. Jean-Claude Lessard, conseiller et ancien président de l'Hydro-Québec.

Le congrès sera précédé de réunions des comités techniques le 28 mai et pour sa part, le Comité exécutif de la C.I.G.B., composé de 4 représentants de chacun des 65 pays membres, se réunira les 29 et 30 mai.

À la suite du congrès, soit pendant la semaine du 7 au 13 juin, les délégués se diviseront en quatre groupes pour entreprendre des tournées d'études à travers tout le Canada. La tournée No. 1 visitera la Manicouagan, Churchill Falls et les travaux Macataqua au Nouveau Brunswick. La tournée No. 2, passera par les centrales et barrages de l'Outaouais jusqu'à North Bay, avec arrêt aux laboratoires nucléaires de Chalk River, visite de la centrale Sir Adam Beck à Niagara Falls et retour via les installations de la voie maritime du St-Laurent. La troisième tournée amènera les visiteurs en Colombie Britannique où on étudiera les aménagements Mica, Bennett et Arrow après un arrêt en cours de route à Banff et à Jasper. Finalement une dernière tournée traversera toutes les provinces canadiennes à l'ouest du Québec.

La C.I.G.B. a été fondée en 1928 pour promouvoir la recherche dans le domaine des grands barrages et favoriser le progrès dans leur conception, leur construction, leur exploitation et leur entretien.

"La tendance au contrôle des investissements étrangers est compréhensible"

—Arnold Hart

L'action du gouvernement fédéral destinée à diminuer les investissements étrangers à brève échéance n'avait rien d'étonnant, selon le président de la Banque de Montréal, M. Arnold G. Hart.

Au cours d'une conférence de presse, M. Hart a souligné que les investissements américains au Canada placent le gouvernement canadien dans une situation difficile en matière de maintien du niveau des devises et de lutte à l'inflation.

Une des mesures prises par le gouvernement pour alléger la situation a été la réduction du taux d'intérêt de la Banque du Canada pour les escomptes aux banques à charte, taux qui est passé de huit à 7 1/2.

"Le crédit est encore très restreint", a affirmé M. Hart, précisant que la Banque de Montréal avait "clairement indiqué"

À noter...

Les actions des entreprises suivantes se vendront ce matin ex-dividende, tant par action ordinaire ou privilégiée:

Canadian Factories Limited, ordinaire - 20 cts l'action, Dale-Ross Holdings Limited, 6% privilégiée série "A" - 15 cts l'action, com. - 5 cts, National Drug & Chemical Company of Canada Ltd., privilégiée - 15 cts l'action, ordinaire - 5 cts l'action.

Le département international de Bache & Co Incorporated tiendra un séminaire à 4 p.m. demain le 28 mai dans le salon Or et Gris de l'hôtel Ritz Carlton. Les invités auront le plaisir d'entendre MM. E. McLellan, vice-président et spécialiste dans les questions du marché monétaire, ainsi que le Dr Victor Farhi, vice-président et économiste en chef de Bache & Co Inc. de New York.

Les emprunts contre valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se totalisaient le 30 avril 1970 à \$40,413,100 au regard de \$55,713,342, au 31 mars 1970 et comparativement à \$45,186,175, au 30 avril 1969. Le ressort de ces données que la position technique de la place locale s'est grandement améliorée au cours du mois dernier.

On pourra transiger régulièrement des ce matin le 25 mai sur la Bourse de Montréal, à son ouverture, sur les nouvelles actions fractionnées, sans valeur nominale ou au pair, de Hudson Bay Mining and Smelting Co. Limited.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

L'édifice commercial le plus prestigieux du Canada francophone offre, pour occupation immédiate, des locaux sans colonnes d'une superficie de 500 à 14,000 pieds carrés d'un seul tenant. Le loyer mensuel est hautement concurrentiel. L'édifice Banque Canadienne Nationale est situé au 500 Place d'Armes, au cœur même du domaine de l'assurance, de la finance et de la justice de Montréal.

Les locataires bénéficient de toutes dernières commodités. Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Pour trouver les meilleurs emplacements commerciaux, appelez:

TRIZEC
CORPORATION, I.O.
PROPRIÉTAIRES ET
ADMINISTRATEURS
861-9393

Cordon Bleu Ltée poursuit un programme d'expansion, qui devrait lui être profitable

Grâce au dynamisme de M. J. Robert, vice-président exécutif

Une heureuse combinaison de savoir-faire culinaire canadien-français et européen et de techniques d'affaires ultra-modernes ont poussé une compagnie privée québécoise de produits alimentaires dans un programme d'expansion qui permettra à celle-ci de rivaliser avec les géants internationaux dans les principaux marchés du Canada et du nord-est des E.-U.

Bien établie depuis plus d'un quart de siècle parmi les grands de l'industrie des produits alimentaires au Canada, J.-René Ouimet Ltée, et sa compagnie affiliée Cordon Bleu Ltée ont dévoilé, le 14 mai, un important programme d'expansion qui doublerait d'ici 1975, les ventes de la compagnie et qui permettrait à la marque Cordon Bleu de s'imposer parmi ses concurrents sur le marché américain ainsi que dans les autres régions du Canada, comme elle l'est déjà au Québec.

Cette nouvelle fut annoncée à Toronto lors d'une cérémonie pendant laquelle on reconnaissait publiquement les derniers succès de la compagnie. (Nous y étions invités, mais il nous fut impossible d'y assister.) À cette occasion son Excellence L. Delhaye, Ambassadeur de la Belgique au Canada, présentait six médailles gagnées par les produits Cordon Bleu à la 8e Sélection Mondiale de la Conserverie (1969), à son président et fondateur, M. J.-René Ouimet. Il s'agissait de deux médailles d'or, trois d'argent et une de bronze.

Parmi les 1,000 personnes qui assistaient à cette impressionnante réception en l'hôtel Royal York, on remarquait le premier ministre de l'Ontario, l'honorable John Roberts, le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pépin, l'honorable Stanley J. Randall, ministre ontarien de l'Industrie et du Commerce, comité exécutif du Toronto métropolitain, Son Honneur William Denison, maire de la ville de Toronto, Son Honneur Victor K. Copps, maire de Hamilton, Son Honneur Gilles Lamontagne, maire de la ville de Québec, de même que les maires de plusieurs municipalités de l'Ontario et du Québec, des représentants du corps diplomatique à Toronto ainsi que les dirigeants d'importantes institutions financières et firmes commerciales canadiennes.

Produits primés
Cette troisième présentation du genre porte à 12 le nombre total de médailles méritées par Cordon Bleu aux Sélections Mondiales de la Conserverie depuis 1961. Les produits primés à la Sélection de 1969 sont: Pâté français au sherry et Pâté de foie (médailles d'or); Pâté Bar-B-Q, Sauce au Boeuf et au Poulet (médailles d'argent); Ragout de boulettes et Patates rondes (médaille de bronze).

Ces mérites culinaires internationaux obtenus en confrontation avec une vingtaine de pays, serviront de base au nouveau programme de commercialisation de la compagnie, de dire M. J.-Robert Ouimet, vice-président de Cordon

PHOTOCOPIES IMPRESSIONS "OFFSET"
Reproductions instantanées
100 copies \$3.00 plus taxes
8 1/2 x 11 imprimé un côté, encore recto. Expédition l'original. Service de 24 hrs. Prix spéciaux pour contrat.
Liste de prix sur demande
TOTAL COPY SERVICE
3555 boul. Métropolitain est
Tél.: 729-2933

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

SI L'ARGENT DE VOTRE COMPAGNIE EST INACTIF, NOUS POUVONS L'EMPLOYER.

Nous le ferons passer à l'action et vous en obtiendrez un rendement intéressant. Consultez l'expert en dépôts à terme: un directeur de la Banque Royale.



Il y a deux choses qui aident en affaires. L'autre, c'est d'être bilingue.

Vous êtes en affaires. Vous savez que, dans votre métier, il faut avoir beaucoup de flair et des connaissances... à revendre. Mais vous n'êtes pas sans vous rendre compte que les affaires, ici, et de plus en plus, parlent deux langues: l'anglais et le français.

De là, notre propos.

Nous avons mis sur pied, chez Berlitz, un programme d'enseignement des langues spécialement conçu pour l'homme d'affaires d'aujourd'hui.

Ce programme supersonique de Berlitz permet pratiquement à n'importe quel d'apprendre à bien parler l'anglais, le français ou toute autre langue vivante en moins de 4 semaines.

Flexible et pouvant facilement s'ajuster à vos heures de travail, il peut presque doubler vos capacités en affaires, aisément, rapidement et à bon compte.

N'est-ce pas là un investissement intéressant?

Pensez-y entre deux interurbains ou deux dictées. Pour vous, votre personnel. Il y va de votre intérêt. C'est certain. Car la réussite en affaires, aujourd'hui, dans le contexte nord-américain où nous sommes, n'est bien souvent qu'une affaire de langues.

Et ça, c'est notre spécialité, chez Berlitz.

Donnez-nous un coup de fil.

Dans la langue que vous voudrez. Vous verrez.

Berlitz
Cours de langues vivantes

Montréal, 2055, rue Peel, Tél. 288-3111
Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 288-3111
St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

quart de billion d'unités furent vendues.

En 1968 et 1969 seulement, dit M. Ouimet, la compagnie a employé 19.5 millions de livres de viande et 2.8 millions de livres de légumes prêts à être mis en conserve dans la préparation de ses produits.

Les produits de la compagnie sont faits au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Maroc, en Hollande, en Suisse et aux États-Unis. La marque de commerce est enregistrée dans 17 différents pays. Cordon Bleu produit une immense variété de pâtes, de viandes et

d'œufs marinés, de poulet en conserve, de dinde, jambon, sardines, fromages, de sauces et de ragouts et diners préparés. Les nouveaux produits récemment perfectionnés dans les laboratoires et les cuisines de la compagnie, appartenant au style européen d'aliments préparés et comprennent entre autres le dîner au Boeuf Bourguignon et un dîner au poulet sauté au beurre. Un des plus fameux produits originaux est le Ragout de Boulettes. On prétend que plusieurs des nouveaux produits à venir seront des nouveautés, jamais vendus auparavant.

Jusqu'à **9%**

sur placements garantis de 5 ans.

Société Nationale de Fiducie
385 Est, rue Sherbrooke,
Montréal 129.
Tél.: 844-2050

S.V.P. utilisez ce coupon et postez-le avec votre chèque à notre bureau
Circulez mon chèque au montant de \$ (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de placement garanti pour une durée de cinq ans.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Date _____
Signature _____

Taux également intéressants à plus courts termes
N.B. Taux sujets à changements sans préavis

VENTE INSTALLATION SERVICE

TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

ÉDUCATION COMMERCE INDUSTRIE

CAMÉRAS À PARTIR DE \$420
PEUVENT ÊTRE RELIÉES À VOTRE TÉLÉVISEUR

Vente et installation de studios de télévision à 2 ou 3 caméras comprenant console audio, console vidéo avec magnétoscope, générateurs d'effets spéciaux et moniteurs.

Pour informations et brochures: 525-2551

CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.
3165, HOCHÉLAGA, MONTREAL.

mutation 70

De l'information à l'animation

Un colloque à ne pas manquer

Pour la première fois au Québec, la presse spécialisée, d'entreprises et d'associations se penche sur elle-même et s'oriente résolument vers l'avenir.

Toutes les questions que vous vous posez à titre de rédacteurs ou de dirigeants d'entreprises et d'associations seront débattues.

Exposés de divers spécialistes québécois et français. Présentation de deux documents audio-visuels.

Deux jours: les 4 et 5 juin 1970 à l'hôtel Bonaventure de Montréal. Le vendredi 5 juin est consacré aux dirigeants d'entreprises ou d'associations qui se joindront aux journalistes et rédacteurs de la presse spécialisée.

Ce colloque est organisé par le Cercle de la presse d'affaires du Québec et le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec.

Pour toute information ou inscription: Le Cercle de la presse d'affaires du Québec, B.P. 1627, Station B, Montréal, Québec. Téléphone: 731-3505

l'information



LE CHAMPION MONDIAL EN SERA!

Jack Brabham, trois fois champion du monde en formule 1, participera aux célèbres "500 milles d'Indianapolis" samedi prochain. L'Australien se dégage ici de l'Offy turbo propulsée qu'il pilotait, lors des épreuves de qualification de samedi, à une vitesse horaire de 167,062 milles, la 2e meilleure de la journée. L'an dernier, Brabham complétait 58 tours de piste et se classait 24e aux "500". (Téléphone PA)

Debbie Brill s'impose dans le saut en hauteur

MODESTO (Californie) (AFP) — Une jeune canadienne, Debbie Brill, dont la renommée n'avait guère débordé jusqu'à présent les frontières de son pays, vient brusquement se hisser aux tous premiers rangs des spécialistes mondiales du saut en hauteur. En franchissant samedi à Modesto, par une chaude après-midi californienne, 6 pieds et 1 1/2 pouce, Debbie Brill a non seulement amélioré le record du Commonwealth, qui appartenait depuis près de 6 ans à l'Australienne Michelle Brown avec 6' 1/4" mais a encore réalisé la troisième meilleure performance mondiale de tous les temps.

Seules en effet la championne du monde, la Roumaine Yolande Balas, en franchissant 6' 2 1/4" en 1961 et l'Allemande de l'Est Rita Schmidt avec un saut de 6' 1 3/4" en 1969 ont fait mieux que la jeune étudiante de l'Université de Colombie Britannique à Vancouver. L'avenir de Debbie Brill paraît d'autant plus prometteur que la jeune canadienne n'est âgée que de 17 ans.

Mlle Brill, comme l'Américain Dick Fosbury, saute en

franchissant la barre sur le dos pour retomber la tête la première dans la fosse. Mais elle se défend d'avoir copié le style du champion olympique, affirmant qu'elle sautait déjà ainsi avant qu'elle n'ait eu l'occasion de le voir s'imposer à Mexico. Pour bien montrer qu'il s'agit d'une technique personnelle à ceux qui lui parlent du "Fosbury Flop", elle réplique en parlant du "Brill Bend".

Sa progression a été foudroyante. L'année dernière, elle n'avait franchi que 5' 9 1/2" en plein air, mais avait commencé à s'attirer l'attention des spécialistes en sautant plus de 6 pieds en salle. Sa performance samedi, a fortement impressionné les entraîneurs américains. Nombreux sont ceux qui n'ont pas hésité à en faire d'emblée leur favori pour les Jeux olympiques de Munich, soulignant que son jeune âge doit lui permettre de progresser encore largement d'ici à 1972. Vince Reel, entraîneur de l'athlète formosane Chi Cheng, va même plus loin. "Elle peut battre dès cette année le record de Balas", estime-t-il.

Au hasard des nouvelles

MICHEL BRIERE est toujours dans le coma, à l'hôpital Notre-Dame où il repose depuis la fin de semaine dernière. Mais son organisme continue à donner des signes d'amélioration, selon un dernier bulletin de santé. La brillante recrue des Pingouins de Pittsburgh, âgée de 20 ans, était opérée d'urgence il y a 10 jours afin de se faire enlever un caillot au cerveau, à la suite d'un sérieux accident de la route survenu la veille à Malartic, sa ville natale, dans le nord-ouest québécois.

PIERRE SAINT-JEAN, de Montréal, était le seul Québécois choisi hier pour faire partie de l'équipe de 9 haltérophiles qui représenteront le Canada à Edimbourg, en Ecosse, où seront disputés les prochains Jeux du Commonwealth. Un autre Montréalais, Pierre Charbonneau, n'a pu se qualifier en dépit du record du Commonwealth pour l'arraché, soit 294 1/2 livres, qu'il établissait lors des essais samedi, dans la catégorie des poids légers. Denis Dubé, de Québec, a également échoué à la tâche chez les poids-plumes. La performance la plus remarquable des essais, présentés à Belleville (Ontario), a été celle de Russ Prior, de Hamilton. Ce poids-lourd a totalisé 1045 livres en trois essais, établi ainsi par cinq livres l'ancien record national établi par Doug Hepburn, de Vancouver, en 1963.

CHRISTIAN BORDELEAU et son frère JEAN-PIERRE, de Rouyn-Noranda, se retrouveront tous deux dans la section Ouest de la LNH la saison prochaine. En effet, les Blues de St-Louis annonçaient samedi qu'ils avaient fait l'acquisition de Christian, du Canadien de Montréal, pour une somme d'argent et "autres considérations". Jean-Pierre, par contre, portait l'uniforme des Black Hawks de Chicago la saison dernière. Or, l'on sait qu'avec l'arrivée de Buffalo et Vancouver, deux nouvelles équipes, Chicago appartiendra à la section Ouest en 1970-71.

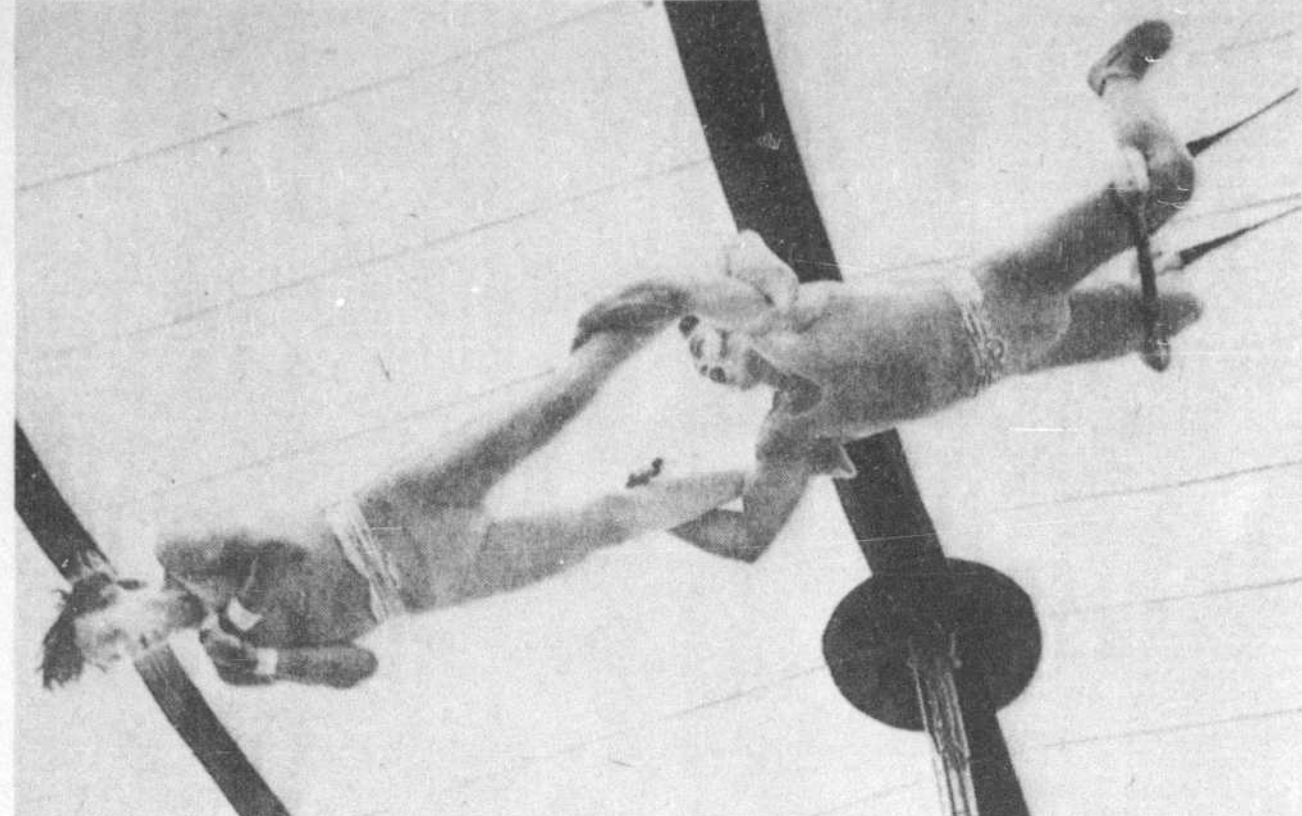
LES PINGOUINS DE PITTSBURGH annoncent que leur entente avec les Clippers de Baltimore, de la ligue Américaine, vient de prendre fin. Ainsi, tous les joueurs prêtés par Pittsburgh aux Orioles la saison dernière reviendront aux Pingouins. Le président des Clippers, M. Robert C. Embury, a dit pour sa part que cette décision n'affecterait en rien les destinées de son équipe, qui préfère ne pas avoir d'entente directe avec des équipes de la LNH. "Nous avons dû refuser d'aligner plusieurs bons joueurs qu'on voulait nous prêter, à cause de notre entente avec Pittsburgh", a-t-il déclaré. "En devenant une équipe indépendante, nous pourrions ainsi choisir les joueurs qui conviendraient le mieux à notre équipe."

LES PHILLIES DE PHILADELPHIE n'en finiront apparemment jamais avec les blessures, surtout celles qui surviennent à leurs receveurs. Ils perdent hier les services d'un 3e receveur depuis le commencement de la saison, soit Mike Compton, qui avait pris la relève de Tim McCarver et Mike Ryan, tous deux ayant subi des fractures à une main lors d'une même partie. Compton était blessé à la cage thoracique lors d'un exercice au bâton hier. Rick Joseph, un joueur d'utilité, se joignait également à Compton sur la liste des blessés, souffrant d'une main endolorie. Les Phillies jouent également sans les services de leur 3e-but Don Money (blessure à un oeil), et du voltigeur John Briggs (muscle endolori à une jambe), cependant que le lanceur Lowell Palmer devait prendre quelques jours de congé afin de remplir ses obligations militaires. Ils n'avaient donc que 20 joueurs en uniforme pour affronter les Cardinals de St-Louis hier.

FRESH YANKEE, appartenant à Duncan MacDonald, de Sydney, en Nouvelle-Ecosse, décrochait le Grand prix de Bavière, d'une bourse de \$30,000, hier à Munich, en Allemagne de l'Ouest. Le champion nord-américain des trotteurs a devancé le cheval suédois Dart Hannover par une demi-longueur au fil d'arrivée, sur une piste de un mille et 5/16, en un temps quasi record de 2 minutes et 42,8 secondes. Tivaly Polo, de France, se classait 3e, suivi de Keystone Spartan, d'Italie, et de Simeri, d'Allemagne. Fresh Yankee, piloté par Joe O'Brien, d'Alberton, Ile-du-Prince-Edouard, portait ainsi ses gains totaux à \$543,178. Le cheval est maintenant inscrit dans l'épreuve Championnat Elite, d'une bourse de \$45,000, dimanche prochain à Stockholm.

LE PERE MARCEL DE LA SABLONNIERE, directeur du Centre des loisirs de l'Immaculée-Conception, a fait en fin de semaine une courte escale à Chamonix, en France, où il a été reçu par M. MAURICE HERZOG, maire de la ville, qui lui remit la médaille récemment frappée aux armes de Chamonix et un album sur le massif du Mont Blanc. "Nous nous réjouissons très sincèrement que Montréal ait été choisie par le CIO pour les Jeux olympiques de 1976", a dit M. Herzog au Père "Sablon". "Et nous espérons que de nombreux Chamoniaris pourront s'y rendre, manifestant ainsi l'amitié qui unit nos deux pays." Le visiteur en profitant pour donner d'utiles renseignements sur la façon dont les sports sont organisés au Canada, surtout au Québec.

sportive



UN AUTEUR DANS LE VENT!

George Plimpton (à gauche), l'auteur américain qui, dans le but de se documenter à fond pour ses romans, a déjà porté l'uniforme des Lions de Detroit au football, livre quelques rondes de boxe à Archie Moore, en plus de diriger l'Orchestre philharmonique de Philadelphie, y allait d'un autre exploit samedi. A l'occasion de la visite des Apollos Volants à Philadelphie, il s'est transformé en acrobate de cirque. Phil Schacht lui prodigue des

encouragements, alors que Plimpton est balancé dans le vide. Quelques secondes plus tard, le romancier devait manquer l'échelle volante et faire une chute. Heureusement qu'un filet protecteur était là. Il s'en tirait avec, tout au plus, quelques ecchymoses au visage et... une connaissance approfondie des émotions que ressentent les acrobates.

(Téléphone PA)

Baseball-sommaires

SAMEDI		LIGUE NATIONALE	
Kansas City	000 100 20-3 8 9	Minnesota	020 020 01-5 10 2
Milwaukee	100 000 000-1 8 1	California	020 020 000-4 7 2
Rochester	000 000 000-1 8 1	Kent, Zepp, de, Williams, de, Ferrarini	
St. Louis	000 000 000-1 8 1	et Hall, Mitterwald, de, Mitterwald, de,	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Messersmith, Tatum et Egan, G. Williams	
San Diego	000 000 000-1 8 1	Oakland, Alon, de, Chicago, Melton, de, Ma-	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Hamzy, de, Grote, de,	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Washington	001 002 111-6 9 1
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Detroit	020 200 000-5 4 0
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Brant, Humphrey, de, Granda, de, Shel-	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	lenback, de, Knowles, de, Casanova, Rose-	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	burg, de, Kilkenny, Patterson, de, Sherman	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	et Frehan, G. Shellenback, (1-1), P.	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Patterson (0-1), C. Washington, Howard, de,	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Reichardt, de, Detroit, Brown, (2) et de,	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Maddox, de,	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Kansas City	000 100 20-3 8 9
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Milwaukee	100 000 000-1 8 1
San Francisco	000 000 000-1 8 1	Rochester	000 000 000-1 8 1
San Francisco	000 000 000-1 8 1	et Rod, McNett, de, Gagnier, Rooker	
San Francisco	000 000 000-1 8 1	(3-2), P. Krause (3-1).	

ENTENTE PROBABLE

NEW YORK (PA) — Selon Marvin Miller, directeur général de l'Association des joueurs de baseball des Majors, son groupe en est venu à une entente avec les propriétaires d'équipes samedi soir.

Miller a dit que l'entente en était une de base "sujette à approbation par les joueurs tout aussi bien que par les propriétaires".

"Je ne peux en ajouter plus long pour l'instant", a-t-il ajouté. "Nous faisons parvenir les clauses de l'entente aux joueurs présentement, et je pourrai élaborer lorsque ceux-ci se seront prononcés."

Miller négocie, depuis quelques temps, et au nom des joueurs, un nouveau contrat qui remplacerait le contrat actuel, signé il y a trois ans et qui prend fin sous peu.

John Gathersin, le représentant des propriétaires d'équipes, n'était pas disponible pour commentaires.

Baseball

AUJOURD'HUI

LANCEURS PROBABLES

Ligue Nationale

Cincinnati, McGlothlin (5-3), à San Diego, Roberts (4-2), 10h30. (seule partie à l'affiche).

Ligue Américaine

Chicago, Cridler (1-0) à Kansas City, Morehead (1-1), 8h30. Milwaukee, Lockwood (0-0) à Minnesota, Tiant (5-0) ou Zepp (1-0), 9h.

New York, Bahnsen (3-4) à Detroit, Cain (2-2), 8h.

Cleveland, Miller (1-1) à Baltimore, McNally (7-2), 8h.

Washington, Bosman (4-3) à Boston, Lee (1-2), 10h30.

En bref, bref, bref

LA YUGOSLAVIE a causé tout un émoi samedi soir, à Belgrade, en Yougoslavie même, en décrochant une victoire de 70-63 sur les Etats-Unis pour remporter le championnat mondial du ballon-panier amateur. Les Russes, qui obtenaient le 3e rang derrière le Brésil, l'emportaient hier par 82-72 sur cette même équipe yougoslave, mais le résultat n'avait plus d'influence sur le classement final. L'Italie obtenait le 4e rang, suivie des Américains, des Tchéques et des Uruguayens, dans le premier groupe. En ronde de consolation, le Canada 5e sur 7 équipes, se méritait ainsi la 12e place au classement final des 14 nations ayant participé au tournoi d'une durée de 10 jours. Au profit des Américains, ajoutons que ceux-ci, champions olympiques depuis l'insertion de cette discipline aux Jeux, ont eu beaucoup de difficulté à recruter de bons joueurs, la plupart fréquentant des universités et devant demeurer au pays à cause des examens de fin d'année.

CLYDE KING a célébré son 46e anniversaire de naissance de façon plutôt inusitée samedi, alors que le propriétaire des Géants de San Francisco, M. Horace Stoneham, lui signifiait son congé en tant que gérant de l'équipe. L'annonce du congédiement est survenue à l'issue du match-marathon de 15 manches que se livraient les Padres de San Diego et les Géants, au stadium Candlestick de San Francisco, gagné par les Padres au compte de 17-16. King a été remplacé tout aussitôt par Charley Fox, qui était gérant de l'équipe Phoenix, en Arizona, jusqu'ici.

L'ITALIEN NINO BENVENUTI a conservé plus aisément que prévu son titre de champion du monde des poids moyens en battant l'Américain Tom Bethea par mise hors-de-combat à la 8e ronde, samedi soir, à Umago en Yougoslavie.

Longtemps gêné par l'incessante activité de son adversaire plus petit, mais boxant sans cesse la tête en avant et recherchant pour se faire le corps-à-corps, Benvenuti accéléra soudain à la 7e ronde et prit la direction du combat.

Déjà au cours de cette reprise, Bethea — qui avait obtenu cette chance pour le titre en battant Benvenuti par abandon à la 8e ronde le 23 mars dernier à Melbourne — avait nettement accusé des courts crochets du gauche et un une-deux à la face.

INSCRITS À B.B.

CE SOIR

PREMIERE COURSE		SEPTIEME COURSE	
A. réclamer TRIT \$1,500.	Bourne \$1,100.	7-Jackie Wayne	G. Lachance 6-1
9-Anita Mite	G. Lachance 3-1	8-Tony Ed. Plz.	C. A. Deque 3-1
7-Flamingo Volo	A. Deque 7-2	9-Alex Haver	M. P. Car 5-1
6-Moon Star	L. Bergeron 4-1	10-Sunny Dares	S. Grise 5-1
4-Bep II	J. G. Laro 9-2	11-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
3-Topsy Lee D.	P. Dussault 5-1	12-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
2-Griffith Hanover	G. Dettie 6-1	13-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
1-Griffith Hanover	G. Dettie 6-1	14-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
8-Baldy Boy	M. Turcotte 8-1	15-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
5-Wildwood Chrs	D. White 8-1	16-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
4-Bep II	C. P. P. 8-1	17-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
3-Topsy Lee D.	C. P. P. 8-1	18-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
2-Griffith Hanover	C. P. P. 8-1	19-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
1-Griffith Hanover	C. P. P. 8-1	20-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

DEUXIEME COURSE		HUITIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$2,500.	Bourne \$1,200.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
3-Maria Mir	J. H. H. 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-General Richelieu	M. Turcotte 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
1-Patch Colonial	G. Dettie 7-1	4-Lofy	G. Lachance 7-2
8-Hearty Dares	A. Bedard 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
7-General Richelieu	D. Lachance 9-2	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Ace Dean	R. Bouthillier 7-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
5-Camaron Abe	R. Moutrey 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
4-Stan Lo	C. P. P. 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
3-Maria Mir	C. P. P. 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
2-General Richelieu	C. P. P. 8-1	11-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1
1-Patch Colonial	C. P. P. 8-1	12-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

TROISIEME COURSE		NEUVIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

QUATRIEME COURSE		DIXIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

CINQUIEME COURSE		ONZIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

SIXIEME COURSE		DOUZIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

SEPTIEME COURSE		TREIZIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

HUITIEME COURSE		QUATRIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

CINQUIEME COURSE		QUATRIEME COURSE	
AMBLE à réclamer \$14,000.	Bourne \$1,300.	1-Ber Fox	G. Lachance 6-1
1-Miss Lady Byrd	J. G. Laro 3-1	2-Meadow Rod	C. A. Deque 3-1
2-Cap Hanover	P. Dussault 7-2	3-Secant	G. Lachance 7-2
3-Cindy Robie	P. Dussault 7-2	4-Lofy	G. Lachance 7-2
4-Harry Bomber	M. Barreau 9-2	5-Royal David	J. G. Laro 9-2
5-Grateful Pal	B. Cote 5-1	6-Sunny Dares	G. Lachance 9-2
6-Papa	A. Day 5-1	7-Room Service	G. Lachance 9-2
7-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	8-Dill	A. Hanna 5-1
8-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	9-Burn Master	P. Robillard 5-1
9-Bolger Hanover	G. Lachance 8-1	10-Sunny Dares	M. Turcotte 5-1

3 - Gill Bee	J. Hebert	3-1	9 - Alex Watchin	A. Bedard
4 - Rapid Sue	G. Filion	7-2	8 - Hobo Lem	M. Turcotte
5 - Illini Champ	A. Hanna	4-1	7 - Sunny Brier	A. Lavalée
2 - Dackey Dares	F. Leboeuf	9-2	3 - Constant Yankee	J. J. Martineau
6 - Lee Bowser	Pas nommé	5-1	4 - Deli Cash	S. Grise

Presque exclusivement contenus au champ intérieur, les Expos subissent deux défaites

Par MARC THIBEAULT

Lorsqu'un club de baseball, en deux parties, ne frappe que 10 balles (coups sûrs compris) en dehors du champ intérieur, même la présence d'un triomphateur Jean Drapeau, comme ce fut le cas hier après-midi, ne peut lui permettre de gagner... et de trois choses, trois: 1— les lanceurs adversaires sont rudement bons; 2— les frappeurs montréalais ne sont certainement pas à leur meilleur; 3— vous subissez deux défaites!

Le grand il mesure 6 pieds et 6 pouces — ce qui réduit d'au moins 6 pouces la distance de 60 pieds et 6 pouces qu'il y a entre le monticule du lanceur et le marbre! gaucher Bob Veale, hier après-midi devant 29,306 amateurs plus ou moins fignés, a facilement blanchi les Expos au compte de 3-0 en ne leur permettant que trois coups sûrs... et une chandelle de Staub au champ centre à la 5e manche. Sur les 33 autres frappeurs qui se présentèrent devant lui, 6 eurent des buts sur balles, 10 furent retirés au bâton et 17 frappèrent des coups au champ intérieur... et Veale se méritait la 103e victoire de sa carrière dans les ligue de calibre majeur. Et samedi soir, alors que les Pirates de Pittsburgh gagnèrent 8-4, envers et contre le 1,000e coup sûr de Rusty Staub réussi devant 28,702 spectateurs momentanément en délire, le droitier Dock Ellis fit tout aussi bien que Veale en ne permettant aux Expos de ne frapper que 4 balles au champ extérieur (dont 3 coups sûrs), les 5e et 6e frappées dans cette direction ayant été un simple de Wine et une chandelle contre son successeur Dave Giusti à la 9e manche.

Normalement, c'est-à-dire s'il n'avait pas eu à rivaliser avec un Bob Veale en grande forme, le combatif Carl "Le Petit Orange" Morton aurait pu gagner la partie d'hier après-midi. Mais le sort d'un échec était jeté dès la 1ère moitié de la 1ère manche alors que Matty Alou reçut un but sur balles pour ensuite et après le retrait de Rich Hebner au champ gauche voir le deuxième but et se rendre jusqu'au 3e coussin le lanceur du receveur John Bateman au 2e but alla bondir au champ centre, Alou croisant le marbre sur le coup suivant, une chandelle-sacrifice au champ centre d'Al Oliver. Le point n'était pas mérité mais Pittsburgh menait déjà et néanmoins par 1-0.

Et jusqu'à la 7e manche, Morton se tira fort bien d'embarras, obligeant les Pirates à laisser 5 coureurs en panne de la 2e à la 6e manche inclusivement. A la 7e, après le retrait de Gene Alley, le receveur Manny Sanguillen y alla de son 4e circuit de la saison, la balle frappant le poteau indicateur du champ gauche à quelque 355 pieds du marbre pour ensuite tomber sur le terrain.

Et Pittsburgh, cette fois contre un Bill Dillman qui remplaça Morton après la 7e, marqua un 3e et dernier point à la 9e manche lorsque Veale lui-même, après deux retraits, frappa un long double au champ centre gauche pour ensuite croiser le marbre sur un autre long double de Matty Alou au champ gauche, coup qui prit le voltigeur Bob Bailey complètement par surprise. Bailey s'effaça en effet avant passablement, Alou n'étant pas reconnu pour la longueur de ses coups, surtout au champ gauche. Mais cette fois, le malin Alou poussa la balle avec force dans cette direction et elle passa haut la tête par-dessus la tête de M. Bailey. Le rapide Alou fut toutefois retiré au 3e coussin, Bailey à Wine à Laboy, lorsqu'il voulut allonger son double en un triple.

Pendant ce temps, les Expos, au bâton, ne faisaient rien qui vaille si ce n'est un simple de Staub après un but sur balles à Sutherland à la 1ère manche qui furent suivis d'un jeu facultatif et de deux retraits au bâton, d'un simple de Laboy à la 4e qui resta sans conséquence et d'un triple de Ron Brand à la 9e manche qui, lui aussi et survenu après deux retraits, ne rapporta pas. Sutherland mettant fin à la joute avec un roulant au 3e but.

Les Expos ne surent même pas profiter de deux erreurs commises par le 2e but vétéran Bill Mazeroski sur des roulements frappés par son confrère 2e-but Gary Sutherland aux 5e et 7e manches, bévues chaque fois commises après un seul retrait et qui aurait pu donner lieu à des remontées montréalaises qui, cependant, restèrent bien à la baisse.

HIER

PITTSBURGH (3)

	ab	p	cs	pp
Alou, cc	3	1	2	1
Hebner, 3b	4	0	0	0
Oliver, cd, 1b	3	0	1	1
Robertson, 1b	4	0	0	0
Clemente, cd	0	0	0	0
Mazeroski, 2b	3	0	2	0
Jeter, cg	4	0	1	0
Alley, ac	3	0	0	0
Sanguillen, r	3	1	1	1
Veale, l	4	1	1	0
Totaux	31	3	8	3

MONTREAL (0)

	ab	p	cs	pp
Sutherland 2b	3	0	0	0
Staub, cd	2	0	1	0
Phillips, cc	4	0	0	0
Dillman, l	0	0	0	0
Bailey, cg	3	0	0	0
Laboy 3b	3	0	1	0
Bateman, r	4	0	0	0
Fairly lb	3	0	0	0
Wine, ac	4	0	0	0
Morton l	1	0	0	0
Brand fu-cc	2	0	1	0
Totaux	29	0	0	0

Pittsburgh	100	000	101-3
Montréal	000	000	000-0
E-Bateman, Mazeroski, 2			
dj - Pittsburgh 1, Montréal 1			
lsb - Pittsburgh, 7, Montréal 10			
2b - Oliver, Veale, Alou			
3b - Brand, C - Sanguillen 3			
S - Alou, Jeter, Staub			
Lanceurs			
m cs p pm bb rb			
Veale g, 3-4 9 3 0 0 6 10			
Morton p, 4-2 7 6 2 1 4 3			
Dillman 2 2 2 1 1 3 1			
bp - Sanguillen, Temps - 2:22			
A - 29, 306			

sûr à Alou. Le marqueur officiel donna d'abord un simple à Alou et une erreur à Staub avant de renverser, hier, sa décision et accorder un triple au rapide Pirate de la République Dominicaine.

Suivit le circuit de Laboy bon pour deux points, Pittsburgh comptant un 6e point à la 5e lorsque Roberto Clemente frappait son 3e circuit contre John Strohmayr, un 7e à la 7e alors que John Jeter frappa son 1er circuit contre Mike Wegener et un 8e à la 9e contre Balor Moore à la suite d'un but sur balles au lanceur Ellis, un simple d'Alou, une erreur de Moore et une chandelle-sacrifice d'Alley.

Les Expos réussirent leurs deux derniers points à leur moitié de la 9e alors qu'Ellis donna des buts sur balles à Fairley et Laboy avant que Mazeroski ne commette une erreur pour empiéter les buts. C'est alors qu'Ellis céda la place à Giusti qui accorda aussitôt un simple à Wine bon pour deux points. Giusti retirant ensuite et toutefois le frappeur d'occasion Gary Sutherland puis Staehle et Jones.

Comme il y a un bon côté à toute chose, disons que ce fut certainement l'effort du lanceur Mike Wegener qui en était à sa toute première apparition au monticule cette saison après son opération au coude droit. Il lança 3 manches complètes et ne fit face qu'à 10 frappeurs, le seul coup sûr qu'il accorda étant le circuit de Jeter.

A COUP SUR: Les Expos ont conçu aujourd'hui... les Phillies seront au parc Jarry à partir de demain soir alors que Rick Wise (2-2) lancera pour le Philadelphie contre Bill Stoneman (2-6)... les Expos seront avantagés durant leur série de 3 joutes contre les Phils en ce sens que leur brillant frappeur Don Money, qui a une impressionnante moyenne au bâton de .356, sera absent... il est hospitalisé à Philadelphie après s'être blessé à un oeil... Johnny Briggs, qui souffre d'un muscle étiré, sera probablement absent lui aussi... parmi les grou-

SAMEDI

PITTSBURGH (8)

	ab	p	cs	pp
Alou, cc	5	0	2	2
Alley, ac	4	0	1	2
Clemente, cd	5	1	1	1
Stargell, cg	3	0	1	0
Jeter, cg	1	1	1	1
Mazeroski, 2b	3	1	0	0
Pagan, 3b	4	1	2	0
Martinez, 3b	0	0	0	0
Oliver, 1b	4	0	0	0
Sanguillen, r	4	1	1	2
Ellis, l	3	2	0	0
Totaux	36	8	9	8

MONTREAL (4)

	ab	p	cs	pp
Staehle, 2b	3	0	0	0
Jones, cg	4	0	0	0
Staub, cd	4	0	1	0
Fairly, 1b	3	0	0	0
Fairy, cc	3	2	1	2
Bateman, r	4	0	0	0
Wine, ac	4	0	2	2
McGinn, l	0	0	0	0
Strohmayr, l	0	0	0	0
Brand, fu	1	0	0	0
Wegener, l	0	0	0	0
Bailey, fu	0	0	0	0
Moore, l	0	0	0	0
Sutherland, fu	1	0	0	0
Totaux	29	1	4	4

Pittsburgh	100	410	101-8
Montréal	000	200	002-4
E - Staehle, Fairly, Moore, Mazeroski, DJ - Pittsburgh, 1, lsb - Pittsburgh, 4, Montréal 7, 2b - Stargell, 3B - Allan, C - Alley 3, Laboy 1, Clemente 3, Jeter 1.			
m cs p pm bb rb			
Ellis g, 3-4 8 3 4 3 6 3			
Giusti, 1 1 0 0 0 0 0			
McGinn, (p-3) 3 2-3 4 5 2 1 1			
Strohmayr 1 1-3 2 1 1 0 3			
Wegener 3 1 1 1 0 1			
Moore 1 1 1 0 1 0			

Partie sauvée - Giusti, BP - Sanguillen, FPL - par Ellis-Jone. Temps: 2:35 A - 28,702.

pes qui ont assisté à la joute d'hier après-midi, mentionnons: les Louveteaux du diocèse de Montréal, les élèves de l'école indienne de La Tuque, ceux de l'école secondaire J.P.H. Massicotte de Victoriaville, les joueurs du club de hockey poids-coq de Ste-Foye, les élèves de l'école supérieure de Val-de-France, les Pionniers du Téléphone du Vermont, la section canadienne, les Louveteaux de Boucherville et les employés de 20 ans de service de la Maison Seagram... Ron Fairly avait frappé au moins un coup sûr dans 9 parties d'affilée avant samedi soir alors que Dock Ellis l'obligea à frapper trois roulements-traités tout en lui donnant un but sur balles... les Expos attirèrent aussi bien à l'étranger qu'au parc Jarry... ainsi, à Montréal et avant la joute d'hier, ils avaient attiré 247,827 spectateurs en 16 programmes et 17 parties... à l'étranger, en 20 programmes et 22 parties, ils avaient attiré 247,444 amateurs... et on sait que les clubs visiteurs reçoivent 27 1/2 cents par billet d'admission vendu... toujours à ce propos disons que les Expos sont en avant de l'année dernière pour leurs assistances au parc Jarry, ce qui est assez remarquable... ainsi, avec les 29,306 personnes ayant assisté à la partie d'hier, le total des admissions 1970 pour 17 programmes a atteint un total de 277,133, à comparer à 256,944 pour le même nombre de programmes en 1969... le nouveau lanceur Bill Dillman a 25 ans aujourd'hui... Dock Ellis a posé un geste galant, samedi soir, après le 1,000e coup sûr de Staub... lorsqu'on lui remit la balle pour qu'il affronte le suivant frappeur, il la lança plutôt, comme souvenir, dans l'abri des joueurs des Expos pour qu'on la remette au Grand Orange.

LIQUE AMERICAINE, 1ère partie

New York	110	000	310-6 14 1
Cleveland	100	102	100-5 10 0
Kekich, Klimkowski 7e, McDaniel 8e et Munson; McDowell, Lasher 9e, Ellisworth 8e, Colbert 9e et Fosse; G - McDaniel (3-0), P - Lasher (1-4), Cir.: New York, White 6e, Ellis 1e.			

New York	110	110	01-8 16 0
Cleveland	010	010	00-7 10 0
Cumberland, Peirson 7, McDaniel 9, Aker 11 et Munson; Moore, Colbert 7, Ellisworth 9, Lasher 10 et Fosse. LG: McDaniel 4-0, LP: Lasher 1-5, Circuits: Horton 3 (7), Fosse 2 (4), Heidemann 1, Ellis 2, Clarke 2, Hansen 1.			

Oakland	000	102	020-5 9 0
Chicago	100	000	000-1 1 1
Dobson et Fernandez; John, Murphy 8e et Herrmann. G - Dobson (4-4), P - John (4-7).			

Oakland	032	000	000-5 8 0
Chicago	000	000	200-2 9 1
Odum, Lindblad 7e, Grant 8e et Duncan; Johnson, Sisk 8e, Wood 8e et Herrmann. G - Odum (4-3), P: Johnson (0-1), Oakland, Odum 1er, Mincher 11e.			

1ère partie (10 manches)			
Boston	010	000	001-2 2 0
Baltimore	000	000	001-2 7 0
Nagy, Romo 8e, Lyle (0-2) 9e et Moses; Cuellar, Watt (2-1) 10e et Hendricks, Cir.: Balt-B. Robinson 6e; Bos-Scott 7e.			

2e partie			
Boston	000	201	001-4 4 0
Baltimore	000	201	000-3 9 0
Siebert et Satriano; Phoebe, 4-2, LP: Phoebe 3-3, Circuits: Powell (13), Blair (7).			

Washington	060	000	000-6 11 0
Détroit	022	000	000-4 4 1
Coleman, Knowles 8e et Casanova; Lohich, Saunders 3e, McRae 9e et Freehan. G - Coleman (3-3), P - Lohich (5-5), Cir.: Détroit, Freehan 7e, Northrup 5e; Washington, Reichardt 6e, Ass.: 15, 949.			

Milwaukee	000	011	002-1 5 7 0
Kansas City	000	001	000-2 6 13 1
(en 10 manches)			
Morris, Gelnar 6e, Brabender 8e, O'Donoghue 10e et McNertney, Roof 9e; Butler, Fitzmorris 8e, Drabowsky 10e et Rodriguez. G - Drabowsky (1-2), P - Brabender (1-6), Cir.: Milwaukee, Harper 5e.			

California	230	000	001-6 13 0
Minnesota	100	011	110-5 13 0
May, Fisher 6e, Tatum 8e, Doyle 8e, Garrett 9e, Kealy 9e et Azcue, Egan 9e; Boswell, Hall 2, Barber 6e, Williams 7e, Ferranowski 9e et Mitterwald. G - Doyle (2-0), P - Ferranowski (3-2), Cir.: Californie, Repoz 7e; Minnesota, Mitterwald 3e.			



CARL "LE PETIT ORANGE" MORTON donna tout ce qu'il avait en essayant de vaincre les Pirates de Pittsburgh, hier après-midi, comme le démontre notre bien athlétique photo mais ce fut en vain puisque ses coéquipiers ne purent résoudre les lancers de son rival, Bob Veale.

Baseball Sommaires

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE

1ère partie			
Chicago	000	101	001-3 6 8
New York	000	000	010-1 5 0
Hands, Regan 8e et Hiatt; Seaver, Taylor 9e et Dyer, Grote 8e, G - Haves 7-2, P - Seaver (7-3), Cir: Chicago, Hickman 7e.			

2e partie			
San Diego	000	010	000-1 4 0
San Francisco	000	201	125-8 10 0
Herbel (1-1), Ross 8e et Barton; Perry (6-5) et Dietz, Cir.: San D - Murrell 6e; SF - McCovey (2e, 14e et 15e), Bonds 8e, Mays 11e.			

3e partie			
San Diego	000	300	300-6 9 3
San Francisco	000	070	000-7 6 1
Dobson et Cannizzaro; McCormick, Johnson 6, Reberger 7, et Gibson. LG: McCormick 2-2 LP: Dobson 3-5, Circuits: Spiezio (2), Huntz (7).			

St-Louis	104	000	000-0 5 9 1
Philadelphie	300	000	002-1 6 12 1
(en 10 manches)			
Guzman, Culver 1ère, McCool 3e, Linzy 6e, Chuck Taylor 10e et Torre; Short, Wilson 3e, Selma 7e, M. Jackson 9e et Bates. G - M. Jackson (1-1), P - Chuck Taylor (1-3), Cir.: Philadelphie, Johnson 9e, Hsie 4e, ass.: 11, 938.			

Atlanta	001	000	000-1 11 1
Los Angeles	020	110	408-8 15 0
Pappas, Jaster 7e, Wilhelm 7e, Priddy 7e, Neibauer 8e et Tillman; Foster, Moeller 7e et Haller. G - Foster (3-5), P - Pappas (1-2).			

2e partie			
Chicago	100	000	000-1 2 1
New York	020	000	013-7 0 0
Decker, Colborn 7e et Hiatt; Ryan et Grote. G - Ryan (3-3), P - Decker (1-4).			

Cincinnati	210	004	000-7 9 2
Houston	000	002	175-10 15 0
Nolan, Carroll 8e, Granger 8e, Gullett 8e et Bench; Boustou, Cook 1ère, Billingham 7e, Gladding 8e, Dillano 9e et Edwards. G - Gladding (3-0), P - Carroll (1-1), Cir.: Cincinnati, Perez 18e.			

LIGUE AMERICAINE,

1ère partie			
New York	110	000	310-6 14 1
Cleveland	100	102	100-5 10 0
Kekich, Klimkowski 7e, McDaniel 8e et Munson; McDowell, Lasher 9e, Ellisworth 8e, Colbert 9e et Fosse; G - McDaniel (3-0), P - Lasher (1-4), Cir.: New York, White 6e, Ellis 1e.			

2e partie			
New York	110	110	01-8 16 0
Cleveland	010	010	00-7 10 0
Cumberland, Peirson 7, McDaniel 9, Aker 11 et Munson; Moore, Colbert 7, Ellisworth 9, Lasher 10 et Fosse. LG: McDaniel 4-0, LP: Lasher 1-5, Circuits: Horton 3 (7), Fosse 2 (4), Heidemann 1, Ellis 2, Clarke 2, Hansen 1.			

Oakland	000	102	020-5 9 0
Chicago	100	000	000-1 1 1
Dobson et Fernandez; John, Murphy 8e et Herrmann. G - Dobson (4-4), P - John (4-7).			

Oakland	032	000	000-5 8 0
Chicago	000	000	200-2 9 1
Odum, Lindblad 7e, Grant 8e et Duncan; Johnson, Sisk 8e, Wood 8e et Herrmann. G - Odum (4-3), P: Johnson (0-1), Oakland, Odum 1er, Mincher 11e.			

1ère partie (10 manches)			
Boston	010	000	001-2 2 0
Baltimore	000	000	001-2 7 0
Nagy, Romo 8e, Lyle (0-2) 9e et Moses; Cuellar, Watt (2-1) 10e et Hendricks, Cir.: Balt-B. Robinson 6e; Bos-Scott 7e.			

2e partie			
Boston	000	201	001-4 4 0
Baltimore	000	201	000-3 9 0
Siebert et Satriano; Phoebe, 4-2, LP: Phoebe 3-3, Circuits: Powell (13), Blair (7).			

Washington	060	000	000-6 11 0
Détroit	022	000	000-4 4 1
Coleman, Knowles 8e et Casanova; Lohich, Saunders 3e, McRae 9e et Freehan. G - Coleman (3-3), P - Lohich (5-5), Cir.: Détroit, Freehan 7e, Northrup 5e; Washington, Reichardt 6e, Ass.: 15, 949.			

Milwaukee	000	011	002-1 5 7 0
Kansas City	000	001	000-2 6 13 1
(en 10 manches)			
Morris, Gelnar 6e, Brabender 8e, O'Donoghue 10e et McNertney, Roof 9e; Butler, Fitzmorris 8e, Drabowsky 10e et Rodriguez. G - Drabowsky (1-2), P - Brabender (1-6), Cir.: Milwaukee, Harper 5e.			

California	230	000	001-6 13 0
Minnesota	100	011	110-5 13 0
May, Fisher 6e, Tatum 8e, Doyle 8e, Garrett 9e, Kealy 9e et Azcue, Egan 9e; Boswell, Hall 2, Barber 6e, Williams 7e, Ferranowski 9e et Mitterwald. G - Doyle (			

suites
de la première
page

L'ACTIVITÉ

associations patronales affirment que l'organisation du lock-out avait pour but d'empêcher la signature de mini-ententes et d'amener la partie adverse à négocier de bonne foi, et que ceci a été atteint. Les syndicats, eux, soutiennent que l'accord intervenu équivaut à la signature de la mini-entente par l'ensemble des associations patronales. Ils saluent cet événement comme un triomphe de la solidarité syndicale.

Les assemblées des diverses unions de métiers de la FTQ prévues pour cette semaine n'ont pas pour objectif la ratification des ententes paraphées par les négociateurs mais plutôt d'informer les cotisants sur leur signification.

Les pourparlers vers la signature d'une convention se poursuivent cette semaine à Montréal. Il reste de très nombreux points en suspens, en particulier toutes les clauses pécuniaires, la question des droits acquis et celle des bénéfices marginaux.

L'offre patronale, il importe de le souligner, vaut pour l'ensemble de la province. Des difficultés sont à prévoir à cet égard, étant donné les problèmes que crée le rattrapage avec Montréal des conditions de travail existant en province. Le tableau se complique du fait que la CSN, faible numériquement dans la métropole par rapport à la FTQ, l'est beaucoup moins ailleurs au Québec. L'impondérable des jours qui viennent réside donc dans le degré de solidarité qui se manifestera entre les deux grands rassemblements de syndicats.

BOMBE

Le motif des auteurs de l'attentat reste un mystère, bien que certains suggèrent le conflit de la construction et d'autres la fête de la Reine.

Plus de 40 locataires occupent présentement l'immeuble visé par la bombe. Selon la police, il s'agit surtout d'entreprises de transport. La liste des locataires indique le CN, le CP, le Canadian Wheat Board, une entreprise de construction et plusieurs transporteurs maritimes.

Le Board of Trade, comme on sait, n'occupe plus l'immeuble depuis quelques années et loge maintenant dans un édifice de la côte du Beaver Hall.

La police estime que cette bombe est une des plus puissantes que Montréal ait connues à date. On se souviendra en effet que les attentats rapprochés à Pierre-Paul Geoffroy l'an dernier avaient été perpétrés avec des bombes composées de un à neuf bâtons de dynamite. Celle du Board of Trade Building serait composée de 12 à 15 bâtons de dynamite.

Le montant des dommages causés aux fenêtres des édifices des alentours et de celui du Board of Trade peut s'élever à environ \$20,000, mais la police signale

que plusieurs appareils électroniques situés à l'intérieur ont aussi été endommagés.

Le Board of Trade Building est situé près du port de Montréal, au sud de la rue St-Jacques, et au milieu de la nuit le coin est particulièrement désert.

LIBAN

la porte à une nouvelle occupation du pays, à la création de zones dans lesquelles l'Etat devrait renoncer, comme dans d'autres pays à une partie de ses responsabilités. Et certains ajoutent: à quoi ceci servirait-il en face d'un ennemi qui peut déclencher avec la puissance de feu qu'on lui connaît, des attaques foudroyantes au moment et à l'endroit où on l'attend le moins? M. Jomblatt a précisé, que "si certains Libanais ont peur des Syriens et de la RAU, invitons des troupes des pays arabes nord-africains, le Maroc ou la Tunisie, ou même du Koweït".

Il existe peu de chances, estiment les observateurs, que la proposition de M. Jomblatt soit finalement acceptée.

Sur le plan intérieur, on enregistre depuis vendredi soir de violentes réactions, dont l'opposition pourrait profiter contre le gouvernement. Une délégation de la Croix-Rouge libanaise, qui s'était rendue samedi à Bint-Jbeil avec des camions de vivres, a dû rebrousser chemin devant la colère des habitants. "Nous ne voulons pas de votre nourriture. Nous ne nous avons pas défendus contre l'ennemi. Nous n'avons pas besoin d'aumônes mais de soldats pour nous défendre", disaient ces habitants.

Déjà l'imam Moussa Sadr, président du conseil de la communauté chiite en majorité dans cette région, a lancé un ordre de grève générale en signe de protestation. Les parlementaires du Liban-Sud ont mis en garde le gouvernement contre la possibilité de l'extension de l'agitation et lui ont demandé d'adopter d'urgence des mesures pour montrer aux populations qu'elles sont à la fois protégées et aidées. Un conseil interministériel a pris samedi un certain nombre de décisions.

L'exode des habitants de cette région s'est poursuivi toute la journée de samedi, notamment à Bint-Jbeil, Blida, Aitaroun et Aita. C'est le problème le plus aigu auquel les autorités doivent faire face dans l'immédiat.

SAIGON

parce que quand nous partirons notre appui logistique et aérien seront également retirés".

A Phnom Penh, la "Voix du Cambodge", radio gouvernementale khmère, est revenue hier sur une récente déclaration du porte-parole du haut commandement de l'armée cambodgienne, concernant la présence des troupes sud-vietnamiennes dans le pays.

"Les Cambodgiens, avait déclaré jeudi le porte-parole, préfèrent mourir que de rester sous la domination vietnamienne." A la question de savoir si cette déclaration visait les troupes sud-vietnamiennes au même titre que le Vietcong et les Nord-Vietnamiens, le porte-parole avait répondu qu'il s'agissait des Vietnamiens "en général". Or, dans une mise au point diffusée hier matin, la radio s'est élevée contre "l'interprétation plus ou moins fantaisiste de la déclaration du porte-parole".

"Il ne nous est jamais venu à l'esprit de faire allusion à la présence au Cambodge sans limitation de durée des forces

de Saïgon, — a déclaré la radio. Les forces sud-vietnamiennes viennent au Cambodge pour nous aider à liquider les agresseurs vietcong et nord-vietnamiens. Les troupes de Saïgon ne sont par conséquent pas visées de ce fait par l'exposé du porte-parole qui a été exagérément exploité".

En ce qui concerne le président Nixon, décidé à remporter les élections législatives du mois de novembre prochain, il est pratiquement prêt à tous les sacrifices qui s'imposent en Indochine pour assurer la "vietnamisation" de la guerre et accélérer le désengagement du corps expéditionnaire américain.

A six mois du renouvellement du Sénat et du tiers de la Chambre des représentants, il n'a d'ailleurs pas le choix.

Contrairement à toute attente, le chef de l'exécutif a déclenché l'opération "Prométhée" en territoire khmer, mais il s'est engagé en même temps à retirer les forces d'intervention américaines avant le 1er juillet prochain.

Il a laissé entendre, ainsi que son secrétaire d'Etat M. William Rogers, que l'"ARVN" — c'est-à-dire les forces sud-vietnamiennes — n'abuseraient pas de la patience du nouveau gouvernement de Phnom Penh et qu'elles se replieraient, elles aussi, après avoir participé au rattachage des "sanctuaires" communistes.

PQ

député de Ste-Marie, M. Charles Tremblay.

"D'autre part, les députés s'engagent individuellement devant leurs électeurs à toujours défendre les intérêts du peuple du Québec et ses institutions démocratiques."

"Les députés réunis avec le conseil exécutif du Parti québécois ont cependant demandé au député de Gouin, M. Guy Joron, de ne pas prêter le serment d'allégeance à la Reine."

"Rappelons que le premier ministre, M. Bourassa, a déjà reconnu que la procédure du serment est périmée et qu'il a confié à son ministre de la justice, M. Choquette, la tâche d'examiner les possibilités de modifier cette procédure dans le sens des exigences du Parti québécois."

"Le geste de M. Joron permettra peut-être de créer un précédent en passant outre à une exigence d'une procédure parlementaire coloniale et désuète. Sinon, il fera la preuve de l'impuissance du gouvernement Bourassa à modifier la situation coloniale du Québec démontrant ainsi à la population la véritable mesure des pouvoirs dont il dispose pour servir ses intérêts."

QUÉBEC

de la question. A cette occasion, M. Jean-Jacques Bertrand avait réitéré l'opposition de son gouvernement à toute ingérence d'Ottawa dans un domaine exclusivement réservé aux provinces. Mais il avait ajouté que son gouvernement ne voyait pas d'objection au principe de l'aide fédérale; il restait donc à trouver une formule respectueuse des deux juridictions.

Pour sa part, M. Pelletier a déclaré lors de cette conférence que le gouvernement central voulait seulement proposer sa collaboration financière et technique, et non pas s'ingérer dans un domaine qui ne relève pas de sa juridiction.

Il est prévu que MM. Pelletier et Cloutier rencontreront séparément ou ensemble la presse en fin de journée.

Mésentente avec Ottawa

Nixon propose un nouveau régime d'exploitation des fonds marins

WASHINGTON (AFP, PC) — La Maison-Blanche a rendu publique, samedi, une proposition du président Richard Nixon demandant à toutes les nations de renoncer à faire état de leur souveraineté en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol marin au-delà d'une profondeur de quelque 600 pieds.

Cette "profondeur se trouve à des distances de la côte extrêmement variables mais se situe en moyenne à 50 milles, a indiqué M. John Stevenson, conseiller juridique du Département d'Etat. Le président Nixon propose un traité qui établirait un régime international pour l'exploitation des ressources des fonds marins: au-delà de la limite des 600 pieds de profondeur suggérée.

Ce régime, ajoute le texte présidentiel, devrait prévoir le versement de redevances substantielles pour l'exploitation des ressources du sous-sol marin, redevances qui devraient être utilisées à des activités de solidarité internationales, comme l'assistance économique aux pays en voie de développement. Le traité proposé par M. Nixon prévoit également des dispositions en vue

de protéger les mers contre la pollution. Le projet du président des Etats-Unis est différent du traité actuellement en cours de discussion et visant à établir à 12 milles la limite des eaux territoriales.

La déclaration de M. Nixon semble annoncer une mésentente de plus avec le Canada.

Le Canada adhère à la convention de Genève sur la juridiction concernant les plateaux continentaux. Cette convention précise que l'Etat côtier a juridiction sur les plateaux jusqu'à une profondeur de 600 pieds ou jusqu'à la limite de l'exploitation.

Le Canada s'en est tenu à cette limite sans déroger, mais il y a d'autres questions en litige avec le Canada.

Le traité que propose M. Nixon et sur lequel travaille la commission spéciale des Nations unies depuis plus de deux ans, ne comprend que le sous-sol marin et non pas la mer qui les recouvre.

Les Etats côtiers réclament juridiction territoriale sur leurs mers allant de trois à 12 milles.

Les Etats-Unis ont vigoureuse-

ment protesté contre le projet du Canada d'étendre sa limite territoriale à 12 milles — elle est présentement de trois milles — et de proclamer une zone tampon de pollution de 100 milles dans l'Arctique.

Les Etats-Unis ont suggéré un traité international portant sur une limite territoriale uniforme, mais qui prévoirait le transit gratuit des détroits internationaux se trouvant dans cette limite. La limite de 12 milles du Canada amènerait le Passage du Nord-Ouest dans sa souveraineté.

Les autorités à Washington sont d'avis que des réclamations territoriales pourraient saboter le traité des sous-sols marins si elles dépassaient les limites généralement acceptées. Ceci est de toute évidence une gifle tout particulièrement aux pays d'Amérique latine, dont quelques-uns réclament juridiction même jusqu'à 200 milles des côtes.

Jusqu'ici les pays communistes sont demeurés silencieux, mais ils soupçonnent que cette initiative comporte des éléments d'immixtion de juridiction nationale.

Les journalistes du Droit sollicitent l'appui de leurs collègues de Montréal

Les membres du Syndicat des journalistes d'Ottawa (CSN) demanderont à leurs collègues du Syndicat des journalistes de Montréal de les appuyer dans le conflit professionnel ouvert désormais qu'il mènent contre la direction du journal Le Droit.

Le président du SJO, M. Norman Dugas, et un délégué du Droit au SJO, M. Alain Duhamel, seront invités demain à l'assemblée générale du Syndicat des journalistes de Montréal à faire part des griefs qu'ils ont à formuler contre le quotidien Le Droit et à solliciter un appui auprès des journalistes de Montréal.

Les membres du SJO ont du reste préparé un dossier sur ce qui se passe au journal-Le Droit depuis le 18 novembre 1969 jusqu'à ce jour. En gros, les journalistes se plaignent d'être manipulés par une direction qui effectue sans les consulter des coupures ou des changements dans leurs articles, qui dirige l'information selon une orientation politiquement subjective et socialement antisyndicale.

Sécurité aquatique

Un conseil de sécurité nautique. Si vous projetez d'aller à la pêche en bateau, emmenez un copain. Faites savoir où vous allez et quand vous projetez de revenir.

Dans leur dossier les journalistes d'Ottawa citent donc un nombre de cas où tel ou tel journaliste aurait été ainsi victime d'un dirigisme qui serait de nature à priver la population francophone desservie par Le Droit d'une information honnête et complète.

Ils font part aussi de directives énoncées soit par le directeur du personnel Me Jean-Robert Bélanger, soit par le directeur de l'information M. Christian Verdon. L'une d'elles est une lettre de Me Bélanger au président du syndicat et dans laquelle le directeur du personnel écrit entre autres choses: "Au nom de la liberté de presse, les reporters n'ont pas le droit de couvrir les événements de leur choix, aux frais de l'employeur ni de publier dans le journal de l'employeur aux frais de ce dernier les articles de leur choix. S'ils désirent agir de la sorte, continue Me Bélanger, qu'ils quittent leur emploi et fondent leur propre journal avec les em-

ployés de leur choix payés par eux".

Enfin, dernière pièce de ce dossier, une lettre de M. Christian Verdon au chef des nouvelles datée du 21 mai dernier et énonçant les directives suivantes: "A l'avenir, tout communiqué, nouvelle ou autre texte se rapportant aux activités syndicales (sauf la fonction publique) devront m'être soumis au préalable avant de les publier dans le journal."

2) Dès aujourd'hui, aucun journaliste ne signera ses textes, sauf les critiques de pièces artistiques ou musicales. Cet avis s'applique aux rédactrices féminines, aux courriers parlementaires et municipaux et autres membres du bureau de Hull."

M. Verdon explique ensuite que ces directives auront pour effet que les membres du pupitre "auront alors toute la latitude voulue pour changer les textes et refaire les préambules".

Le journal Le Droit appartient majoritairement à l'Ordre de Marie-Immaculée.

Vous pouvez acheter une voiture au prix de la **Pontiac** sans en obtenir la douceur de marche, ni le confort, ni la valeur de reprise élevée... Et vous pouvez aussi acheter une Pontiac. Une vraie.

Essayez nos voitures et considérez l'offre que vous fera le concessionnaire Pontiac. Vous serez conquis.



Voyez le concessionnaire Pontiac de votre localité

CONCESSIONNAIRES PONTIAC POUR MONTRÉAL ET SA BANLIEUE:

BOULEVARD PONTIAC BUICK LTÉE,
7085 boul. St-Laurent, - 279-7321

ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITÉE,
11251 est. rue Notre-Dame, - 645-1651

OMER BARRE VERDUN LIMITÉE,
5987 avenue Verdun, Verdun, - 768-2551

MID-TOWN MOTORS LIMITED,
1395 ouest, boul. Dorchester, - 866-9961

DURAND PONTIAC BUICK LTÉE,
375 boul. Labelle, Chomedey, - 681-2533

GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD.,
3500 ouest, rue Jean-Talon, - 735-3792

HARLAND AUTOMOBILES LTÉE,
955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, - 631-2051

GOHIER AUTOMOBILES LTÉE,
3333 est. rue Jarry, - 376-8465

Remplissez vite ce coupon.
L'assurance-maladie,
c'est pour bientôt!

L'assurance-maladie du Québec va entrer en vigueur incessamment.

Etes-vous enregistrés dans les fichiers de la Régie, vous et chaque membre de votre famille?

Si vous n'avez pas encore retourné le formulaire d'inscription qui vous a été posté, renvoyez-le sans tarder après avoir vérifié les données qu'il contient. Si, par ailleurs, vous n'avez pas reçu de formulaire, remplissez ce coupon et adressez-le à:

Régie de l'assurance-maladie du Québec
Centre d'inscription
Casier postal 6600
Québec 2, Qué.

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR
UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU
RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

NOM DE FAMILLE

1. PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE
JOUR MOIS ANNÉE

2. ADRESSE

NO RUE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ ZONE POSTALE OU COMTE

RÉGIE DE
L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC